Quatre-vingt-quatrième année. — N° 294. Le Numéro : 15 francs. Jeudi 11 Décembre 1952.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Edition des Lois et Décrets et les Editions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SOMMAIRE

LOIS

Loi n° 52-1309 du 10 décembre 1952 autorisant le Président de la République à ratifier la convention internationale du travail n° 100 concernant l'égalité de rémunération entre la main-d'œuvre masculine et la main-d'œuvre féminine pour un travail de valeur égale (p. 11410).

Loi n° 52-1310 du 10 décembre 1952 relative à la composition et à la formation du conseil général de la Nouvelle-Calédonie et dépendances (p. 11411).

Loi n° 52-1311 du 10 décembre 1952 relative à l'établissement obligatoire d'un statut du personnel administratif des chambres d'agriculture, des chambres de commerce et des chambres de métiers (p. 11412).

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Ministère de la justice.

Arrêté du 1er décembre 1952 fixant l'échelonnement indiciaire des éducateurs des services extérieurs de l'administration pénitentiaire (p. 11412).

Ministère des affaires étrangères.

Décret n° 52-1255 portant publication de la convention internationale du travail n° 88 concernant l'organisation du service de l'emploi, adoptée par la conférence internationale du travail dans sa 31e session, tenue à San Francisco du 17 juin au 9 juillet 1948, et de la convention internationale du travail n° 95 concernant la protection du salaire, adoptée par la conférence internationale du travail dans sa 32e session, tenue à Genève du 8 juin au 1er juillet 1949 (rectificatif) (p. 11413).

Arrêté portant détachement (ministres plénipotentiaires) (rectificatif) (p. 11413).

Ministère de l'intérieur.

Décrets du 4 décembre 1952 portant promotion et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 11413).

Ministère de la défense nationale.

Décrets du 9 décembre 1952 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 11413).

Décret du 9 décembre 1952 portant concession de la médaille militaire (p. 11417).

Listes d'admission d'élèves titulaires à l'école nationale supérieure de l'aéronautique (rectificatif) (p. 11422).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Décret du 9 décembre 1952 portant promotion et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 11422).

Arrêté du 6 décembre 1952 portant création d'un bureau de douane à l'entrepôt réel de Sarrebrück (p. 11423).

Arrêtés portant détachements et mise en disponibilité :

Direction générale des impôts (p. 11423).

Service d'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes (p. 11423).

Services extérieurs du Trésor (p. 11423).

Ministère de l'éducation nationale.

Arrêtés portant détachements :

Architecture (p. 11423).

Enseignement supérieur (p. 11423).

Enseignement du second degré (p. 11423).

Enseignement du premier degré (p. 11424).

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Arrêtés portant détachements (jeunesse et sports) (p. 11425).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Arrêté du 30 novembre 1952 portant ouverture de crédits (fonds de concours) (p. 11425).

Arrêté portant acceptation de démission (aviation civile et commerciale) (p. 11425).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Décrets du 6 décembre 1952 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 11425).

Ministère de l'agriculture.

Arrêtés portant détachements (administration centrale et eaux et forêts) (p. 11425).

Ministère de la France d'outre-mer.

Décret accordant au bureau minier de la France d'outre-mer un permis général de recherches minières en Afrique occidentale française (Sénégal) (rectificatif) (p. 11426).

Décret accordant un permis général de recherches minières en Afrique occidentale française (rectificatif) (p. 11426).

Décret rejetant une délibération de la commission permanente du grand conseil de l'Afrique occidentale française, en date du 28 février 1952, tendant à étendre le bénéfice du régime de l'admission temporaire aux papiers kraft utilisés pour l'emballage des régimes de bananes destinés à l'exportation (rectificatif) (p. 11426).

Arrêtés portant nominations, titularisations et reclassement:

Cabinet du ministre (p. 11426).

Attachés de parquet (p. 11426).

Transmissions (p. 11426).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Arrêtés portant nominations et détachement:

Administration centrale (p. 11426).

Contrôle général de la sécurité sociale (p. 11426).

Services extérieurs du travail et de la main-d'œuvre (p. 11427).

Tableau complémentaire d'avancement de classe des administrateurs civils de la caisse nationale de sécurité sociale pour l'année 1949 et *arrêté* portant promotion (p. 11427).

Ministère de la santé publique et de la population.

Décret du 8 décembre 1952 autorisant la commission administrative du centre hospitalier de Quimper à réduire les charges des fondations provenant de libéralités (p. 11427).

Arrêtés portant promotions, nominations, affectations et admission à la retraite:

Administration centrale (p. 11427).

Inspection de la population et de l'entr'aide sociale (p. 11427).

Inspection de la santé (p. 11427).

Tableau d'avancement des secrétaires d'administration pour l'année 1952 et *arrêté* portant promotions (p. 11427).

Caisse autonome de la reconstruction. — Rapport annuel pour l'exercice 1951 et situation au 30 juin 1952 (p. 11428).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Réunions de commissions du mercredi 10 décembre 1952. — Convocations de commissions (p. 11429).

Conseil de la République. — Convocation de commission. — Réunions de commissions (p. 11431).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Réunions de commissions des 9 et 10 décembre 1952. — Convocations de commissions (p. 11432).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Avis relatif au tirage de la tranche spéciale des « 300 millionnaires » de la loterie nationale 1952 (p. 11433).

Annonces (p. 11431).

DEBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

N° 107 A. N.

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du mercredi 10 décembre 1952. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 6125).

N° 76 C. R.

Conseil de la République. — Compte rendu *in extenso* des débats du mercredi 10 décembre 1952. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 2315).

LOIS

LOI n° 52-1309 du 10 décembre 1952 autorisant le Président de la République à ratifier la convention internationale du travail n° 100 concernant l'égalité de rémunération entre la main-d'œuvre masculine et la main-d'œuvre féminine pour un travail de valeur égale (2).

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Article unique. — Le Président de la République est autorisé à communiquer au directeur général du Bureau international du travail, dans les conditions établies par la constitution de l'Organisation internationale du travail, la ratification de la convention internationale n° 100 concernant l'égalité de rémunération entre la main-d'œuvre masculine et la main-d'œuvre féminine pour un travail de valeur égale, adoptée par la Conférence internationale du travail, dans sa 34e session, tenue à Genève, du 6 au 29 juin 1951, et dont le texte est reproduit en annexe (1).

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 10 décembre 1952. VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,
ANTOINE PINAY.

Le ministre des affaires étrangères,
SCHUMAN.

Le ministre de l'intérieur,
CHARLES BRUNE.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
PIERRE GARET.

(1) Il sera publié ultérieurement au *Journal officiel.*

Loi n° 52-1309. TRAVAUX PRÉPARATOIRES (2)

Assemblée nationale :

Projet de loi n° 3112 ;

Rapport de Mme Francine Lefebvre, au nom de la commission du travail, n° 3829 ;

Adoption sans débat le 12 juillet 1952.

Conseil de la République :

Transmission n° 460, année 1952 ;

Rapport de M. Tharradin, au nom de la commission du travail, n° 571 ;

Discussion et adoption de l'avis le 25 novembre 1952.

Assemblée nationale :

Acte pris de l'avis conforme le 25 novembre 1952.

LOI n° 52-1310 du 10 décembre 1952 relative à la composition et à la formation du conseil général de la Nouvelle-Calédonie et dépendances (1).

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Composition du conseil général.

Art. 1er. — Le conseil général de la Nouvelle-Calédonie et dépendances est composé de vingt-cinq membres élus pour cinq ans et rééligibles.

Le conseil général se renouvelle intégralement.

Art. 2. — Le territoire forme cinq circonscriptions électorales, à savoir:

CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES	NOMBRE de conseillers à élire.
Sud (Nouméa, Ducos, Mont-Dore, Plum, Dumbéa)...	9
Côte Ouest	7
Côte Est	2
Districts Est, îles des Pins	4
îles Loyauté	3
Total	25

Un arrêté du chef du territoire délimite les circonscriptions électorales.

Listes électorales.

Art. 3. — Le collège électoral comprend, dans chaque circonscription électorale, les personnes des deux sexes ayant l'exercice des droits politiques, non frappées d'une incapacité électorale et inscrites sur les listes électorales.

Sous réserve de l'application des dispositions de la loi n° 46-1889 du 28 août 1946 relative au contrôle des inscriptions sur les listes électorales et à la procédure des inscriptions d'urgence, tout électeur, en cas de changement de domicile hors de sa circonscription électorale d'origine, reste inscrit sur les listes électorales de son ancien domicile et ne peut être inscrit sur les listes électorales de la circonscription administrative de son nouveau domicile qu'en justifiant d'un an de résidence.

Art. 4. — Les dispositions de l'article 6 de la loi n° 52-130 du 6 février 1952 sont applicables aux élections des membres du conseil général de la Nouvelle-Calédonie.

Art. 5. — Les listes électorales sont dressées et revisées chaque année dans les formes, délais et conditions des lois et règlements en vigueur.

Dans les communes ou circonscriptions municipales, les commissions administratives instituées par la loi du 7 juillet 1874 et chargées de dresser les listes électorales seront composées du maire ou président de la commission municipale ou adjoint ou conseiller délégué, d'un représentant de l'administration chargé de veiller au respect de la loi, et d'un représentant de chaque groupement politique ou, à son défaut, de deux électeurs de la commune désignés par le chef du territoire.

Les commissions municipales (dans les communes) ou de jugement (dans les circonscriptions municipales), instituées par la loi du 7 juillet 1874, seront composées des membres de la commission administrative et de deux délégués élus par le conseil ou la commission municipale.

Dans les districts, les commissions administratives seront composées du grand chef de district, d'un représentant de l'administration chargé de veiller au respect de la loi et d'un représentant de chaque groupement politique, ou, à son défaut, de deux électeurs du district, désignés par le chef du territoire. Les commissions de jugement seront composées des membres de la commission administrative et de deux électeurs du district désignés par le chef du territoire.

Art. 6. — Les dispositions des articles 8, 9 et 10 de la loi n° 52-130 du 6 février 1952 sont applicables aux élections des membres du conseil général de la Nouvelle-Calédonie.

Opérations électorales.

Art. 7. — Les élections se font au scrutin de liste majoritaire à un tour, avec panachage et vote préférentiel.

Les listes incomplètes sont autorisées.

Art. 8. — Toute liste fait l'objet, au plus tard le vingt et unième jour précédant le jour du scrutin, d'une déclaration revêtue des signatures légalisées de tous les candidats, déposée et enregistrée au gouvernement du territoire.

A défaut de signature, une procuration du candidat, dans les formes légales, doit être produite. Il est donné au déposant un reçu provisoire de la déclaration; le récépissé définitif est délivré dans les trois jours.

La déclaration doit mentionner:

1° La circonscription électorale dans laquelle la liste se présente;

2° Les noms, prénoms, dates et lieux de naissance des candidats;

3° Le titre de la liste. Plusieurs listes ne peuvent avoir, dans la même circonscription, le même titre;

4° Si la liste le désire, la couleur et le signe qu'elle choisit pour l'impression de ses bulletins de vote, la couleur des bulletins de vote devant être différente de celle des cartes électorales.

Nul ne peut être candidat sur plusieurs listes, ni dans plus d'une circonscription.

Une liste ne peut pas comprendre un nombre de candidats supérieur à celui des sièges à pourvoir dans la circonscription.

En cas de scrutin uninominal, toute candidature est soumise aux mêmes conditions d'enregistrement, sous réserve des adaptations imposées par ce mode de scrutin.

Aucun retrait de candidature n'est admis après le dépôt de la liste. En cas de décès de l'un des candidats, les candidats qui ont présenté la liste auront le droit de le remplacer par un nouveau candidat.

Aucune liste constituée en violation des dispositions de la présente loi ne sera enregistrée; les bulletins obtenus par les listes non enregistrées sont nuls.

En cas de contestation au sujet de l'enregistrement d'une déclaration de candidature, les candidats peuvent se pourvoir devant le conseil du contentieux administratif qui statue sans appel dans les trois jours.

Art. 9. — Dans les quarante-huit heures qui suivent la déclaration de candidature, le mandataire de chaque liste a la faculté de verser un cautionnement fixé à 2.000 F C. F. P. par liste.

Dans ce cas, le territoire prend à sa charge le coût du papier attribué aux candidats, des enveloppes, de l'impression des affiches, bulletins de vote et circulaires, ainsi que les frais d'envoi de ces bulletins et circulaires, les frais d'affichage.

Le barème et les modalités suivant lesquels ces dépenses sont remboursées, sont fixés par arrêté du chef du territoire.

Le cautionnement sera restitué si la liste a obtenu au moins 5 p. 100 des suffrages exprimés dans la circonscription; sinon, il restera acquis au territoire.

Les listes n'ayant pas versé de cautionnement n'auront pas droit aux dispositions énumérées dans le présent article.

Ces dispositions sont applicables aux candidatures isolées.

Art. 10. — En cas de vacance par décès, démission ou pour toute autre cause, il sera procédé à une élection partielle dans un délai de trois mois à compter de la vacance.

L'élection aura lieu au scrutin uninominal à un tour en cas de vacance isolée et au scrutin de liste majoritaire à un tour en cas de vacances simultanées.

Loi n° 52-1310. TRAVAUX PRÉPARATOIRES (1)

Assemblée nationale :

Projet de loi n° 3543;

Rapport de M. Laforest, au nom de la commission des territoires d'outre-mer, n° 4540;

Discussion et adoption le 19 novembre 1952.

Conseil de la République :

Transmission n° 374, année 1952;

Rapport de M. Lafleur, au nom de la commission de la France d'outre-mer, n° 329;

Discussion et adoption de l'avis le 27 novembre 1952.

Assemblée nationale :

Acte pris de l'avis conforme le 27 novembre 1952.

Sont considérées comme vacances simultanées celles qui viennent à se produire avant la publication de l'arrêté de convocation des électeurs.

Toutefois, dans les six mois qui précèdent le renouvellement du conseil général, il n'est pas pourvu aux vacances.

Art. 11. — Les dispositions des articles 15, 18, 19, 20 et 21 de la loi n° 52-130 du 6 février 1952 sont applicables aux élections des membres du conseil général de la Nouvelle-Calédonie.

Art. 12. — Avant chaque élection, les cartes électorales sont distribuées au plus tard huit jours avant le jour du scrutin, dans les conditions fixées par l'article 7 de la loi du 20 mars 1924, compte tenu des dispositions ci-après.

Dès l'ouverture de la campagne électorale, il sera créé, dans chaque commune ou circonscription municipale ou district, des commissions chargées de distribuer les cartes électorales. Ces commissions sont composées comme suit:

a) Dans les communes ou circonscriptions municipales: du maire ou président de la commission municipale ou adjoint ou délégué, d'un représentant de l'administration chargé de veiller au respect de la loi, et d'un représentant de chaque liste de candidats;

b) Dans les districts: du grand chef du district, d'un représentant de l'administration chargé de veiller au respect de la loi, et d'un représentant de chaque liste de candidats.

Art. 13. — Les élections renouvelant le conseil général de la Nouvelle-Calédonie auront lieu dans les soixante jours qui suivront la date de promulgation de la présente loi.

Art. 14. — Toutes dispositions contraires à la présente loi sont abrogées et, notamment, les articles 1er, 2, 4, 5 et 6 du décret n° 46-2377 du 25 octobre 1946 portant réorganisation du conseil général de la Nouvelle-Calédonie et dépendances, ainsi que les articles 3, 4 et 15 de l'arrêté n° 1081 du 1er décembre 1944 pris par le gouverneur de la Nouvelle-Calédonie en exécution du décret du 5 juillet 1944 portant rétablissement en Nouvelle-Calédonie d'un conseil général et d'un conseil privé.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 10 décembre 1952.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
ANTOINE PINAY.

Le ministre de la France d'outre-mer,
PIERRE PFLIMLIN.

LOI n° 52-1311 du 10 décembre 1952 relative à l'établissement obligatoire d'un statut du personnel administratif des chambres d'agriculture, des chambres de commerce et des chambres de métiers (1).

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Art. 1er. — La situation du personnel administratif des chambres d'agriculture, des chambres de commerce et des chambres de métiers de France est déterminée par un statut établi par des commissions paritaires nommées, pour chacune de ces institutions, par le ministre de tutelle.

Art. 2. — Chaque commission se compose:

D'un représentant du ministre de tutelle, président;

De six présidents de chambres désignés par le bureau de l'assemblée des présidents de chambres, dont son président;

De six représentants du personnel des chambres désignés par les organisations syndicales les plus représentatives.

Art. 3. — Les commissions paritaires se réuniront dans les trois mois qui suivront la promulgation de la présente loi; le secrétariat en sera assuré par le ministère de tutelle.

Art. 4. — Les dispositions de la présente loi sont applicables à l'Algérie et aux départements d'outre-mer.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 10 décembre 1952.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
ANTOINE PINAY.

Le ministre de l'intérieur,
CHARLES BRUNE.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
JEAN-MARIE LOUVEL.

Le ministre de l'agriculture,
CAMILLE LAURENS.

(1) Loi n° 52-1311. TRAVAUX PRÉPARATOIRES

Assemblée nationale:
Proposition de loi n° 1812;
Proposition de loi transmise par le Conseil de la République n° 1723;
Rapport de M. Coutant, au nom de la commission du travail, n° 3637;
Adoption sans débat le 11 juillet 1952.

Conseil de la République:
Transmission n° 430, année 1952;
Rapport de M. Méric, au nom de la commission du travail, n° 575, année 1952;
Discussion et adoption de l'avis le 2 décembre 1952.

Assemblée nationale:
Acte pris de l'avis conforme le 4 décembre 1952.

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

MINISTERE DE LA JUSTICE

Echelonnement indiciaire des éducateurs des services extérieurs de l'administration pénitentiaire.

Le garde des sceaux, ministre de la justice, le secrétaire d'Etat au budget et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique),

Vu la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires;

Vu le décret n° 48-1108 du 10 juillet 1948, modifié et complété par le décret n° 49-508 du 14 avril 1949, portant classement hiérarchique des grades et emplois des personnels civils et militaires de l'Etat relevant du régime général des retraites;

Vu le décret n° 52-251 du 3 mars 1952 portant règlement d'administration publique relatif au statut particulier des éducateurs des services extérieurs de l'administration pénitentiaire;

Vu le décret n° 52-1123 du 7 octobre 1952 complétant et modifiant le décret n° 48-1108 du 10 juillet 1948, complété et modifié par le décret n° 49-508 du 14 avril 1949, portant classement hiérarchique des grades et emplois des personnels civils et militaires de l'Etat relevant du régime général des retraites,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les échelles indiciaires afférentes aux différents échelons des classes du grade d'éducateur des établissements pénitentiaires sont fixées ainsi qu'il suit:

GRADE	CLASSES ET ÉCHELONS	INDICES
Educateur	Classe exceptionnelle	360
	1re classe:	
	2e échelon	350
	1er échelon	335
	2e classe:	
	4e échelon	315
	3e échelon	300
	2e échelon	285
	1er échelon	270
	3e classe:	
	4e échelon	250
	3e échelon	235
	2e échelon	220
	1er échelon	205
	Stagiaire	185

Art. 2. — Le directeur de l'administration pénitentiaire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui prendra effet au 1er janvier 1952.

Fait à Paris, le 1er décembre 1952.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
LÉON MARTINAUD-DÉPLAT,

Le secrétaire d'Etat au budget,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du budget,
ROGER GOETZE.

Pour le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique) et par délégation:
Le directeur de la fonction publique,
ROGER GRÉGOIRE.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Décret n° 52-1255 portant publication de la convention internationale du travail n° 88 concernant l'organisation du service de l'emploi, adoptée par la conférence internationale du travail dans sa trente et unième session, tenue à San Francisco du 17 juin 1948 au 9 juillet 1948, et de la convention internationale du travail n° 95 concernant la protection du salaire, adoptée par la conférence internationale du travail dans sa trente-deuxième session tenue à Genève du 8 juin 1949 au 1er juillet 1949.

Rectificatif au *Journal officiel* du 26 novembre 1952: au sommaire et page 10949, 2e colonne, dans le titre: au lieu de: « tenue à San Francisco du 17 juin 1938 au 9 juillet 1948, et de la convention... », lire: « tenue à San Francisco du 17 juin 1948 au 9 juillet 1948, et de la convention... »; article 1er, 5e ligne, au lieu de: « trente et unième session tenue à San Francisco du 17 juin 1938... », lire: « trente et unième session tenue à San Francisco du 17 juin 1948... ».

Ministres plénipotentiaires.

Rectificatif au *Journal officiel* du 3 décembre 1952: page 11158, 2e colonne, 5e ligne, au lieu de: « ...délégué de la France », lire: « ...délégué pour la France ».

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret du 4 décembre 1952 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 4 décembre 1952, pris sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de l'intérieur, après avis du conseil de l'ordre en date du 25 novembre 1952 portant que la promotion de ce décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est promu officier dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

M. Gavin (Augustin), maire de Vimoutiers (Orne). Chevalier du 21 janvier 1936.

Décret du 4 décembre 1952 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 4 décembre 1952, pris sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de l'intérieur, après avis du conseil de l'ordre en date du 25 novembre 1952 portant que la nomination de ce décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est nommé chevalier dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

M. Prevost (Joseph), maire de Lapeyrère (Haute-Garonne); 36 ans de pratique professionnelle et de fonctions électives.

Décret du 4 décembre 1952 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 4 décembre 1952, pris sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de l'intérieur, après avis du conseil de l'ordre en date du 25 novembre 1952 portant que la nomination de ce décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est nommé chevalier dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

M. Epiphane (Paul), maire de Saint-Nicolas-de-la-Balerme (Lot-et-Garonne); 32 ans de fonctions de maire.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Décret du 9 décembre 1952 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 9 décembre 1952, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de la défense nationale, le conseil de l'ordre entendu, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

A TITRE CIVIL

Au grade d'officier.

Mme Malaterre, née Sellier (Germaine-Renée-Suzanne), infirmière; 38 ans de services civils et militaires. Chevalier du 10 octobre 1921.

M. Poussin (Raoul), docteur en médecine; 18 ans de services civils et militaires. Chevalier du 8 octobre 1931.

Au grade de chevalier.

Mme Beni, née Brard (Madeleine-Henriette-Marie), présidente du comité de la Croix-Rouge de Lourdes; 45 ans de services civils.

M. Dambeza (Pierre-Henri), administrateur civil au ministère de la défense nationale; 20 ans de services civils et militaires.

Mlle Deshayes de Bonneval (Suzanne-Marie-Julie), infirmière; 38 ans de services civils.

M. Fayolle (Paul-Marie), docteur en médecine; 37 ans de services civils et militaires.

M. Gauchard (Frédéric-Charles-Henri), agent administratif, personnels civils extérieurs du ministère de la défense nationale; 43 ans de services civils et militaires.

M. Gauthier (François-Marie-Joseph), docteur en médecine; 17 ans de services civils et militaires.

M. Hallynck (Pierre-Louis), professeur agrégé de l'Université; 30 ans de services civils.

M. Labarraque (Maurice), directeur adjoint à la Banque nationale pour le commerce et l'industrie; 32 ans de services civils et militaires.

M. Lafay (Raymond), administrateur civil au ministère de la défense nationale; 20 ans de services civils et militaires.

Mme Lefebvre-Dibon (Jeanne-Claire), née Schoutteten, infirmière de la Croix-Rouge française; 28 ans de services civils.

M. Mounier (Georges-Paul), agent administratif, personnels civils extérieurs du ministère de la défense nationale; 42 ans de services civils et militaires.

M. Metenier (Emile-Gilbert), docteur en médecine; 41 ans de services civils et militaires.

M. Pulicani (Jean-André), commis administratif, personnels civils extérieurs du ministère de la défense nationale; 39 ans de services civils et militaires.

Décret du 9 décembre 1952 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 9 décembre 1952, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat à l'air, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur du 25 novembre 1952 portant que la promotion dans la Légion d'honneur du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est promu au grade de commandeur de la Légion d'honneur, avec traitement, pour prendre rang du 31 décembre 1952, l'officier d'active désigné ci-après:

Au grade de commandeur.

AVEC TRAITEMENT

(Pour prendre rang du 31 décembre 1952.)

Corps des officiers de l'air.

CADRE NAVIGANT

Giraud (Gustave-Jean-Stanislas), commandant; 12 ans de services, 9 ans de campagnes, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés, 6 ans de majorations diverses. A été blessé et cité. Officier de la Légion d'honneur du 25 juillet 1947.

Décret du 9 décembre 1952 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 9 décembre 1952, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat à l'air, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur du 25 novembre 1952 portant que les nominations dans la Légion d'honneur du présent

décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont nommés avec traitement les officiers d'active ou dégagés des cadres et les sous-officiers d'active désignés ci-après:

Au grade de chevalier de la Légion d'honneur.

(Pour prendre rang du 31 décembre 1952.)

I. — **Corps des officiers de l'air.**

A. — CADRE NAVIGANT

Blanchard (André-Ernest), capitaine; 15 ans de services, 7 ans de campagnes, 10 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé et cité.

Gallavardin (Jean-Arthur-Marie-Louis), commandant; 16 ans de services, 13 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Guedez (André-Louis-Gabriel), lieutenant; 13 ans de services, 6 ans de campagnes, 9 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Médaillé militaire du 20 février 1915.

Valin (Pierre-Emile), capitaine; 15 ans de services, 5 ans de campagnes. A été cité.

Faudot (Claude-Charles), capitaine; 12 ans de services, 6 ans de campagnes, 10 ans de bonifications pour services aériens commandés, 1 an de majorations diverses. A été cité.

Rossignol (Robert-Alfred-Paul), lieutenant; 12 ans de services, 5 ans de campagnes, 9 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Lupold (Christian-Jacques), capitaine; 12 ans de services, 4 ans de campagnes, 10 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses. A été blessé et cité.

Guibert (Jean-Léon), lieutenant; 16 ans de services, 2 ans de campagnes, 10 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Mathieu (Charles-Serge), capitaine; 12 ans de services, 5 ans de campagnes, 10 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses. A été cité.

Arnold (Joseph-Léonard), capitaine; 16 ans de services, 2 ans de campagnes, 10 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Furet (Robert-Louis-Pierre), capitaine; 11 ans de services, 5 ans de campagnes, 8 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses. A été blessé et cité.

Laurens (Pierre-Georges-Gabriel), commandant; 13 ans de services, 1 an de campagnes, 12 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses.

Rigal (Jean), capitaine; 12 ans de services, 8 ans de campagnes, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés, 1 an de majorations diverses. A été cité.

Garin (Gaston), lieutenant; 13 ans de services, 4 ans de campagnes, 10 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Médaillé militaire du 15 décembre 1914.

Chameroy (Jean-Gustave), capitaine; 16 ans de services, 7 ans de campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses. A été cité.

Riebel (Joseph), capitaine; 12 ans de services, 5 ans de campagnes, 11 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Vuillemin (André-Joffre), capitaine; 16 ans de services, 4 ans de campagnes, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Chevalier (Paul-Louis), capitaine; 13 ans de services, 4 ans de campagnes, 10 ans de bonifications pour services aériens commandés, 1 an de majorations diverses. A été cité.

Chaussard (Maurice), lieutenant; 10 ans de services, 4 ans de campagnes, 12 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Médaillé militaire du 25 mai 1915.

Gehant (Paul-Just), capitaine; 12 ans de services, 7 ans de campagnes, 8 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Gaussin (Jean), capitaine; 12 ans de services, 5 ans de campagnes, 9 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Lacoste (Eugène-Charles-Jules), commandant; 12 ans de services, 2 ans de campagnes, 11 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses. A été cité.

Mejean (Alfred-René), commandant; 12 ans de services, 2 ans de campagnes, 11 ans de bonifications pour services aériens commandés, 1 an de majorations diverses. A été cité.

Enjalbert (Guy-Léon), capitaine; 12 ans de services, 5 ans de campagnes, 8 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses. A été cité.

Caire (Jean-Victor), capitaine; 12 ans de services, 4 ans de campagnes, 9 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses. A été cité.

Panier (Jules-Joseph-Lucien), lieutenant; 12 ans de services, 7 ans de campagnes, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Blanchet (Gilbert-Roger-Landry), capitaine; 13 ans de services, 6 ans de campagnes, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé et cité.

Lagache (Henri-Georges), capitaine; 13 ans de services, 7 ans de campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé et cité.

Le Pape (Corentin-Marie), capitaine; 15 ans de services, 3 ans de campagnes, 8 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Allan (Henri-Pierre), capitaine; 8 ans de services, 4 ans de campagnes, 9 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses. A été cité.

Laffineur (Jean-Armand-Constant), capitaine; 9 ans de services, 4 ans de campagnes, 10 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses. A été cité.

Cabannes (Pierre-Fernand-Robert), capitaine; 13 ans de services, 4 ans de campagnes, 8 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

De Royer-Dupré (Bernard-Hubert-Joseph), capitaine; 9 ans de services, 3 ans de campagnes, 8 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses. A été blessé et cité.

Maulbon d'Arbaumont (Xavier-Geoffroy-Charles), capitaine; 12 ans de services, 4 ans de campagnes, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé et cité.

Blanc (René-Gabriel), capitaine; 9 ans de services, 4 ans de campagnes, 9 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses. A été cité.

Vendeuil (Pierre-Lucien), capitaine; 9 ans de services, 4 ans de campagnes, 10 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses. A été cité.

De Saboulin-Bollena (Pierre-François-Marie), capitaine; 12 ans de services, 5 ans de campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses. A été blessé et cité.

George (Marcel-Emile), lieutenant; 13 ans de services, 3 ans de campagnes, 9 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Ferrando (Jean), capitaine; 9 ans de services, 7 ans de campagnes, 8 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé et cité.

François (Clotaire-Maurice-Albert), capitaine; 13 ans de services, 6 ans de campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Donné (Pol-Edouard), capitaine; 8 ans de services, 6 ans de campagnes, 8 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses. A été cité.

Pineau (Jean-Marc), capitaine; 9 ans de services, 5 ans de campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses. A été cité.

Goujon (Robert-Louis), lieutenant; 8 ans de services, 3 ans de campagnes, 8 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses. A été cité.

Bault (Léon-Maxime-Victor), capitaine; 10 ans de services, 3 ans de campagnes, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses. A été cité.

Vannetzel (Jean), capitaine; 10 ans de services, 4 ans de campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses. A été cité.

Fleury (Guy-René-Anne), capitaine; 8 ans de services, 4 ans de campagnes, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses. A été cité.

Sejourne (Jacques-Marie), lieutenant; 7 ans de services, 3 ans de campagnes, 9 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses. A été cité.

Degen (Roger-Jean), capitaine; 8 ans de services, 2 ans de campagnes, 9 ans de bonifications pour services aériens commandés, 1 an de majorations diverses. A été cité.

Delaval (Michel), capitaine; 9 ans de services, 2 ans de campagnes, 10 ans de bonifications pour services aériens commandés, 1 an de majorations diverses. A été cité.

Semail (Léonce-Charles), lieutenant; 10 ans de services, 4 ans de campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Médaillé militaire du 1er août 1915.

Itart-Longueville (Claude-Paul-Marie-Léon), lieutenant; 8 ans de services, 3 ans de campagnes, 10 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Reveillard (Jean-Marie), capitaine; 13 ans de services, 3 ans de campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Clanet (André-Jean-Louis), lieutenant; 11 ans de services, 3 ans de campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

TITRE EXCEPTIONNEL

De Rauglaudre (Jacques-Marie-Paul), lieutenant. A déjà été cité et blessé dans les rangs des Forces françaises de l'intérieur. 7 ans 5 mois de services, 5 ans 8 mois de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans 2 mois de campagnes, 1 blessure de guerre, 3 citations (dont 2 à l'ordre de l'armée), 2 ans de majorations diverses.

B. — Cadre sédentaire

Saumon (Lucien-Marcel), commandant; 21 ans de services, 6 ans de campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés, 1 an de majorations diverses. A été blessé.

Sanchez (Jean), capitaine; 24 ans de services, 1 an de campagnes, 9 ans de bonifications pour services aériens commandés.

De Lauzanne (Jean-Michel-Marie), lieutenant-colonel; 23 ans de services, 2 ans de campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés, 1 an de majorations diverses. A été blessé et cité.

Chaumette (Roger-Marcel), lieutenant; 20 ans de services, 5 ans de campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Jeunot (Pierre-Georges-Victor), commandant; 16 ans de services, 7 ans de campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

II. — Officiers de l'air dégagés des cadres concourant avec l'armee active.

(Loi du 5 avril 1946.)

Feuillet (Jean-Alexandre), commandant; 19 ans de services, 1 an de campagnes, 10 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses. A été cité.

III. — Corps des officiers des bases de l'air.

Salas (Armand), capitaine; 24 ans de services, 9 ans de campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Pesteil (Fernand-Ivan), lieutenant; 20 ans de services, 11 ans de campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Isabal (Dominique), capitaine; 25 ans de services, 7 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Bey (Roger-Arthur), capitaine; 25 ans de services, 9 ans de campagnes.

Blavet (Paul-Augustin-Honoré), commandant; 29 ans de services, 4 ans de campagnes. A été cité.

Clot (Albin-Louis), lieutenant; 30 ans de services, 1 an de campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Henon (Henri-Paul), capitaine; 27 ans de services, 4 ans de campagnes. A été cité.

Thieulin (Maurice-Albert-André), capitaine; 25 ans de services, 3 ans de campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Vanuxem (Maxime-Paul-Lucien), capitaine; 19 ans de services, 7 ans de campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé et cité.

Thomas (Emile-Joseph), lieutenant; 21 ans de services, 8 ans de campagnes.

Marquet (Jean-Maurice), capitaine; 21 ans de services, 4 ans de campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé.

Boudin (Guillaume-Georges), lieutenant; 29 ans de services, 1 an de campagnes. A été cité.

Dupas (Maurice-Désiré), capitaine; 24 ans de services, 6 ans de campagnes.

Silve (Roger-Ovide-Victor), capitaine; 28 ans de services, 1 an de campagnes.

Carliez (Arthur), capitaine; 23 ans de services, 5 ans de campagnes.

Chateaux (Paul-Victor-Auguste), lieutenant; 24 ans de services, 5 ans de campagnes.

Graux (Henri), capitaine; 21 ans de services, 3 ans de campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Maingueneau (Paul-Charles), lieutenant; 24 ans de services, 4 ans de campagnes.

Sacksteder (Charles-Paul-Marie), capitaine; 21 ans de services, 4 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Roman (Jacques-André), commandant; 15 ans de services, 5 ans de campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses. A été cité.

IV. — Corps des officiers mécaniciens de l'air.

Meunier (Gabriel-Marie-Georges), capitaine; 24 ans de services, 8 ans de campagnes.

Gounon (Edmond-Paul), lieutenant-colonel; 19 ans de services, 2 ans de campagnes, 10 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses.

Guillemin (Georges-André-Marcel), capitaine; 24 ans de services, 7 ans de campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Vergeraud (Hilaire), capitaine; 28 ans de services, 3 ans de campagnes.

Verneersch (Henri-Bruno), lieutenant; 26 ans de services, 4 ans de campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Lafon (Albert), capitaine; 25 ans de services, 6 ans de campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Bougnoux (Aimé-Marcel), commandant; 25 ans de services, 5 ans de campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Millet (Alexis-Auguste), capitaine; 24 ans de services, 8 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Hiblot (André-Jules), lieutenant; 15 ans de services, 7 ans de campagnes, 9 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Médaillé militaire du 20 mai 1945.

Allez (Ernest-Louis-Marius), capitaine; 23 ans de services, 7 ans de campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Tournier (Maurice), commandant; 20 ans de services, 5 ans de campagnes, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Delcroix (Alfred-Pierre), capitaine; 23 ans de services, 7 ans de campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Gilleta (André), commandant; 25 ans de services, 2 ans de campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Fighiera (Joseph-Honoré), capitaine; 28 ans de services, 4 ans de campagnes. A été cité.

Mathieu (Lucien-Yvon), capitaine; 21 ans de services, 7 ans de campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Frimbhaboy (Léon), capitaine; 24 ans de services, 4 ans de campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Lemagny (Georges-Auguste), commandant, 19 ans de services, 7 ans de campagnes, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Beau (Edouard-Paul-Clément), commandant; 29 ans de services, 3 ans de campagnes.

Ciabrini (Jacques), lieutenant; 20 ans de services, 6 ans de campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Raymond (Oscar-Ernest), capitaine; 30 ans de services, 1 an de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Borrel (Roger-Georges-André), capitaine; 16 ans de services, 9 ans de campagnes, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Negret (Charles-Louis-Edouard), lieutenant; 20 ans de services, 8 ans de campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Moretti (Paul-Antoine-Dominique), lieutenant; 23 ans de services, 6 ans de campagnes, 3 ans de majorations diverses.

Illes (Marcel-Isidore-Alfred), commandant; 19 ans de services, 8 ans de campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Meunier (Jean-René), commandant; 19 ans de services, 3 ans de campagnes, 10 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Metzelard (Maurice-Charles), capitaine; 22 ans de services, 2 ans de campagnes, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Marcel (Félix-Elie), capitaine; 20 ans de services, 6 ans de campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Gezault (Gérard), lieutenant; 26 ans de services, 3 ans de campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Cuny (Marie-Charles-Robert), commandant; 20 ans de services, 4 ans de campagnes, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Luccantoni (Joseph-Pierre-Paul), capitaine; 20 ans de services, 8 ans de campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Plagne (Louis-André), commandant; 23 ans de services, 1 an de campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Lissmann (Richard-Eugène), lieutenant; 25 ans de services, 3 ans de campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Morel (Marcel-Louis Marie), lieutenant; 16 ans de services, 6 ans de campagnes, 9 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Médaillé militaire du 17 mars 1942.

Pujol (André-Emile-Victor), commandant; 19 ans de services, 7 ans de campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses.

Breuil (Emile-Marcel), capitaine; 28 ans de services, 1 an de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Vidrequin (Elie-Emile-Etienne), capitaine; 22 ans de services, 8 ans de campagnes.

Larcanché (Albert), lieutenant; 23 ans de services, 4 ans de campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Chauvet (Jean-Marie), commandant; 17 ans de services, 10 ans de campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Imart (François), lieutenant; 14 ans de services, 7 ans de campagnes, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé et cité. Médaillé militaire du 27 septembre 1945.

Bizet (Jean-Etienne-Henri), commandant; 15 ans de services, 5 ans de campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses. A été blessé et cité.

Besse (Elie-Henri-Raymond), capitaine; 22 ans de services, 8 ans de campagnes.

Pelletier (Maurice-Auguste-Théophile), capitaine; 17 ans de services, 10 ans de campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Floriot (Joseph-Charles-Alexandre), commandant; 19 ans de services, 7 ans de campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Staub (Charles-André), lieutenant; 20 ans de services, 10 ans de campagnes.

Builles (François-Marius), lieutenant; 20 ans de services, 8 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Guinchard (Pierre-Charles), capitaine; 20 ans de services, 8 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Roussel (René-Camille), lieutenant; 20 ans de services, 6 ans de campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Decarre (Pierre-André), commandant; 22 ans de services, 1 an de campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Klein (Pierre-Jean-Marie), commandant, 20 ans de services, 8 ans de campagnes.

Popp (Jacques-Michel), commandant; 12 ans de services, 6 ans de campagnes, 8 ans de bonifications pour services aériens commandés, 1 an de majorations diverses. A été blessé et cité.

Michel (Maurice), commandant; 20 ans de services, 4 ans de campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Kaufmann (Arnold-José), commandant; 20 ans de services, 2 ans de campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Pages (Roger-Auguste), capitaine; 16 ans de services, 9 ans de campagnes. A été blessé et cité.

Pernin (Raymond), lieutenant-colonel; 24 ans de services.

Coqueron (Jules-Louis), lieutenant; 15 ans de services, 4 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé et cité. Médaillé militaire du 25 juin 1945.

V. — Corps des officiers mécaniciens de l'air dégagés des cadres concourant avec l'armée active

(Loi du 5 avril 1946.)

Ménager (Louis-Joseph), lieutenant; 20 ans de services, 10 ans de campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

VI. — Corps des officiers des services administratifs de l'air.

Delhaye (Colbert-Emile), capitaine; 26 ans de services, 6 ans de campagnes.

Rotlier (Alfred-Henri), lieutenant; 23 ans de services, 7 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Vialle (Paul-Jacques), commandant; 27 ans de services, 5 ans de campagnes. A été cité.

Dupont (Jean-Louis-Marie), capitaine; 25 ans de services, 1 an de campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Fauqueux (René-Victor), lieutenant; 25 ans de services, 6 ans de campagnes.

Rondel (Roger), lieutenant; 20 ans de services, 11 ans de campagnes.

Serrate (Charles), lieutenant; 23 ans de services, 7 ans de campagnes.

Delergue (Michel-Pierre), capitaine; 22 ans de services, 9 ans de campagnes. A été cité.

Breuille (Marcel-Henri), capitaine; 28 ans de services, 3 ans de campagnes.

Guillaud (René-Firmin-Léon), lieutenant; 26 ans de services, 5 ans de campagnes.

Michel (Louis-Marius-Alphonse), commandant; 28 ans de services, 3 ans de campagnes.

Gousseau (Marcel-Fernand-Jean), commandant; 24 ans de services, 6 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Guichard (Paul-Marcel), commandant; 17 ans de services, 10 ans de campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Gorchon (Fernand-Charles), capitaine; 25 ans de services, 5 ans de campagnes.

Contignon (Jean-Maurice), capitaine; 27 ans de services, 3 ans de campagnes.

Roger (Georges-Jacques), commandant; 17 ans de services, 6 ans de campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé.

Georges (Emile-Ghislain), lieutenant; 25 ans de services, 1 an de campagnes, 3 ans de majorations diverses.

Coquelin (Léon-Louis-Henri), capitaine; 22 ans de services, 4 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses.

Paicheur (Raymond-Alphonse-Hermand-César), capitaine; 19 ans de services, 5 ans de campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Vallat (Auguste), commandant; 19 ans de services, 7 ans de campagnes. A été cité.

VII. — Corps des commissaires ordonnateurs de l'air.

Joannopoulos (Jean-Emile-Antoine), commissaire ordonnateur de 2e classe; 23 ans de services, 4 ans de campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.

VIII. — Corps des officiers du service de santé de l'air.

Cantoni (Georges-Julien-Pierre), médecin commandant; 13 ans de services, 5 ans de campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés, 5 ans de majorations diverses.

Marinkovitch (Jean-Alexandre-Michel), médecin commandant; 15 ans de services, 8 ans de campagnes, 6 ans de majorations diverses.

Berest (Noël-Louis-Alexandre), médecin lieutenant-colonel; 18 ans de services, 3 ans de campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés, 6 ans de majorations diverses.

Frezouls (Louis-Jean-Auguste), médecin commandant; 20 ans de services, 1 an de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés, 6 ans de majorations diverses.

Siau (Jacques), médecin lieutenant-colonel; 20 ans de services, 1 an de campagnes, 6 ans de majorations diverses.

Pagliano (Francis-Jean), médecin commandant; 12 ans de services, 6 ans de campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés, 6 ans de majorations diverses. A été cité.

IX. — Corps des ingénieurs militaires de l'air.

Arnaud (Jean), ingénieur principal; 15 ans de services, 1 an de campagnes, 12 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Espéret (André-Emile-Lucien), ingénieur en chef de 1re classe; 19 ans de services, 4 ans de campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses.

Blouin (Emile-Marie-Pierre), ingénieur en chef de 2e classe; 20 ans de services, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés.

X. — Corps des ingénieurs militaires des travaux de l'air.

Chombard (Pierre-André), ingénieur principal des travaux; 21 ans de services, 1 an de campagnes, 9 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Distinguin (Maurice), ingénieur en chef des travaux; 25 ans de services, 1 an de campagnes.

XI. — Corps des aumôniers de l'air.

Lepoutre (Robert), capitaine aumônier; 14 ans de services, 7 ans de campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

XII. — Corps des sous-officiers du personnel navigant.

Jaffeux (Paul-Lucien), adjudant-chef; 14 ans de services, 5 ans de campagnes, 8 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé et cité. Médaillé militaire du 10 juillet 1945.

XIII. — Corps des sous-officiers du personnel non navigant spécialiste.

Combette (Antonin-Louis-Noël), adjudant-chef; 22 ans de services, 3 ans de campagnes, 8 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé et cité. Médaillé militaire du 23 mai 1944.

XIV. — Corps des sous-officiers du personnel non navigant du service général.

Bonnet-Marie (Léon-Auguste-Fernand), adjudant-chef; 26 ans de services, 3 ans de campagnes, 18 ans de bonifications pour services aériens commandés. Médaillés militaire du 13 décembre 1938.

Fontaine (Jean-Pierre-Marie), adjudant-chef; 26 ans de services, 1 an de campagnes, 16 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Médaillé militaire du 24 juin 1940.

Touzeau (Martin), sergent-chef; 14 ans de services, 7 ans de campagnes. A été cité. Médaillé militaire du 31 décembre 1948.

Décret du 9 décembre 1952 portant concession de la médaille militaire (active).

Par décret en date du 9 décembre 1952, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat à l'air, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur du 25 novembre 1952 portant que les concessions de la médaille militaire du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont décorés de la médaille militaire les sous-officiers et hommes de troupe de l'armée active ou dégagés des cadres actifs désignés ci-après:

DÉCORATIONS AVEC TRAITEMENT

MEDAILLE MILITAIRE

(Pour prendre rang du 31 décembre 1952.)

I — **Corps des sous-officiers du personnel navigant.**

Lignon (Jean-Marie-Auguste), adjudant; 12 ans de services, 5 ans de campagnes, 8 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Boucaud (Fleury-Claude), adjudant; 13 ans de services, 5 ans de campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Leclerc (Henri), adjudant; 13 ans de services, 5 ans de campagnes, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Lia-Aragnouet (Marcel-Adolphe-Jean), adjudant; 12 ans de services, 4 ans de campagnes, 8 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Duvauchelle (Marceau-Gérard), adjudant-chef; 13 ans de services, 4 ans de campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Leroy (Kléber), adjudant; 11 ans de services, 7 ans de campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Darier (André-Jules-Pierre), sergent-chef; 11 ans de services, 4 ans de campagnes, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Barberis (Aimé), adjudant; 8 ans de services, 6 ans de campagnes, 8 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé et cité.

Provost (Eugène-Etienne), sergent-chef; 10 ans de services, 9 ans de campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Dilon (Georges-Gustave), adjudant-chef; 12 ans de services, 6 ans de campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Rey (Jules-Frédéric), adjudant-chef; 12 ans de services, 4 ans de campagnes, 8 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Maudet (Pierre-Alexandre), adjudant; 12 ans de services, 5 ans de campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Duprat (Jean-Clément), sergent-chef; 10 ans de services, 7 ans de campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Amiel (Jean-Gabriel), adjudant; 9 ans de services, 8 ans de campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Farina (Italo-Baptiste), aspirant; 12 ans de services, 5 ans de campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Bellier (Paul-Octave), adjudant; 13 ans de services, 3 ans de campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Richard (Camille), adjudant; 10 ans de services, 7 ans de campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Gérard (Claude-Marius), adjudant; 9 ans de services, 7 ans de campagnes, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Deleplanque (Henri-Jules-Joseph), adjudant-chef; 10 ans de services, 7 ans de campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Dubreuil (Alexis-Camille), adjudant; 14 ans de services, 4 ans de campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Roy (René), adjudant-chef; 12 ans de services, 2 ans de campagnes, 9 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Peyre (Louis-Antoine), adjudant; 12 ans de services, 4 ans de campagnes, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Coumes (Henri), adjudant; 10 ans de services, 6 ans de campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Campmas (Henry), adjudant-chef; 14 ans de services, 2 ans de campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Grandury (Henri-Emile-Victor), adjudant-chef; 12 ans de services, 5 ans de campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Stoffel (Charles), adjudant-chef; 16 ans de services, 3 ans de campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Lenot (Georges-André), adjudant; 10 ans de services, 5 ans de campagnes, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Blanchet (Roger-Georges-Marcel), adjudant-chef; 12 ans de services, 5 ans de campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Chevallier (Léon-Jean), sergent-chef; 10 ans de services, 4 ans de campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Moune (Joseph-René), sergent-chef; 10 ans de services, 6 ans de campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Lartigau (Gérard-Honoré), adjudant; 9 ans de services, 6 ans de campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Fontaine (André-Victor-Henri), adjudant; 10 ans de services, 2 ans de campagnes, 9 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

D'huist (Jean-Jules-Marcel), sergent-chef; 9 ans de services, 4 ans de campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Weyl (Marcel-Léon-Martin), adjudant; 8 ans de services, 5 ans de campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Lucas (Auguste-Pierre), sergent-chef; 7 ans de services, 2 ans de campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

II. — **Corps des sous-officiers du personnel non navigant spécialiste.**

Opitz (Henri-Jules), adjudant; 15 ans de services, 8 ans de campagnes.

Jegou (Albert-Félicien), sergent-chef; 15 ans de services, 7 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Dufour (François-Roger), adjudant-chef; 16 ans de services, 6 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Toussaint (Richard-Eugène), adjudant-chef; 16 ans de services, 4 ans de campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Loubière (André-Désiré-Marie), adjudant; 13 ans de services, 9 ans de campagnes.

Sartre (Charles-Pierre), adjudant; 15 ans de services, 5 ans de campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Brocheriou (Raymond), adjudant; 16 ans de services, 6 ans de campagnes. A été blessé.

Plutino (Raymond), adjudant; 13 ans de services, 8 ans de campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Tueux (Michel), adjudant-chef; 15 ans de services, 8 ans de campagnes.

Corvée (Serge), adjudant; 14 ans de services, 7 ans de campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Dufaux (Daniel-Gérard), adjudant-chef; 15 ans de services, 6 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Bertrand (Ernest-Pierre), adjudant-chef; 16 ans de services, 5 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Lonqueux (Henri-André), adjudant; 14 ans de services, 9 ans de campagnes.

Godard (Léon-Jules-Fernand), adjudant-chef; 17 ans de services, 6 ans de campagnes.

Lasperches (Armand-André), adjudant; 15 ans de services, 7 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Paul (Fernand-Jean), adjudant-chef; 18 ans de services, 4 ans de campagnes.

Padovani (Alfred-Marius), adjudant; 14 ans de services, 8 ans de campagnes.

Ros (Jacques-Jean), adjudant; 13 ans de services, 7 ans de campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Lestage (Louis), adjudant-chef; 21 ans de services, 1 an de campagnes.

Lesouhaitier (François), adjudant-chef; 16 ans de services, 7 ans de campagnes.

Blanc (Amédée), adjudant; 15 ans de services, 8 ans de campagnes.

Brochot (Maurice-Camille), adjudant-chef; 16 ans de services, 5 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Arnoul (Raymond), adjudant-chef; 15 ans de services, 7 ans de campagnes.

Leboulaire (Maiburin), adjudant-chef; 13 ans de services, 7 ans de campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Feve (Max-Henri-Louis), aspirant; 19 ans de services, 4 ans de campagnes.

Bon (Pierre-Louis-Barthélémy), adjudant-chef; 14 ans de services, 9 ans de campagnes

Monié (Georges), adjudant-chef; 16 ans de services, 7 ans de campagnes.

Taché (Marcel-Jules), adjudant-chef; 14 ans de services, 8 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Soyer (Louis-Pierre), adjudant; 15 ans de services, 8 ans de campagnes.

Cuenin (Alix-Charles), sergent-chef; 15 ans de services, 8 ans de campagnes.

Plegelatie (Jean), adjudant-chef; 14 ans de services, 8 ans de campagnes.

Malatrat (Henri-Julien), adjudant; 16 ans de services, 7 ans de campagnes.

Septier (André-Louis), adjudant; 13 ans de services, 8 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Normant (René-Joseph-Louis), adjudant-chef; 15 ans de services, 5 ans de campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Soulier (Aurélien-Elie), adjudant-chef; 20 ans de services, 3 ans de campagnes.

Ballaud (André-Claude-Justin), adjudant-chef; 14 ans de services, 6 ans de campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés

Poulot-Cadet (Henri), adjudant-chef; 14 ans de services, 9 campagnes.

Meunier (Camille-Léon), adjudant; 13 ans de services, 7 ans de campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Loubet (Xavier-Joseph), adjudant-chef; 15 ans de services, 7 ans de campagnes.

Vuillaume (René), adjudant-chef; 15 ans de services, 7 ans de campagnes.

Guemas (Etienne-Joseph-Jean), adjudant-chef; 14 ans de services, 8 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Dussuc (Paul-Clément), adjudant-chef; 14 ans de services, 9 ans de campagnes.

Bonvallot (Maurice), adjudant; 13 ans de services, 8 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Gilibert (Camille), adjudant-chef; 17 ans de services, 6 ans de campagnes.

Bertrand (Albert-Charles-Constant), adjudant-chef; 13 ans de services, 8 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Cavailles (Firmin-Joseph), adjudant; 15 ans de services, 7 ans de campagnes.

Gaubert (Julien-Marius), adjudant-chef; 16 ans de services, 7 ans de campagnes.

Proust (Robert-André), adjudant-chef; 14 ans de services, 6 ans de de campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Deleu (Pierre-Albert), adjudant-chef; 16 ans de services, 7 ans de campagnes.

Fribierici (Christian-Georges), adjudant-chef; 15 ans de services, 6 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Balezo (Maurice-Ernest), adjudant; 13 ans de services, 6 ans de campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Sainturé (André-Lucien), adjudant; 13 ans de services, 9 ans de campagnes. A été cité.

Proux (Jean-Gaston), adjudant; 15 ans de services, 5 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé.

Noirot (Jean), adjudant; 13 ans de services, 6 ans de campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Simon (Jacques-André), adjudant-chef; 14 ans de services, 8 ans de campagnes. A été cité.

Graciannelle (Louis-Pierre), adjudant-chef; 15 ans de services, 7 ans de campagnes.

Faure (Frédéric), adjudant-chef; 15 ans de services, 7 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Leroy (Raymond-Louis), adjudant; 15 ans de services, 4 ans de campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Thorel (Georges-Louis), adjudant-chef; 13 ans de services, 5 ans de campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Moulin (Jean-Pierre-Léon), adjudant; 14 ans de services, 4 ans de campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Galtier (Louis-Martin-Jean), adjudant; 14 ans de services, 9 ans de campagnes.

Grillot (René-Georges-Léon), adjudant-chef; 15 ans de services, 6 ans de campagnes. A été blessé.

Bernicat (Jean-François-Antoine), adjudant-chef; 13 ans de services, 9 ans de campagnes.

Brule (René-Louis), adjudant-chef; 16 ans de services, 7 ans de campagnes.

Pastre (Yvan), adjudant-chef; 16 ans de services, 5 ans de campagnes.

André (Roger-Ivan), adjudant-chef; 14 ans de services, 7 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Cabrignac (Paul-Louis), adjudant-chef; 16 ans de services, 5 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Doulan (André), adjudant-chef; 16 ans de services, 3 ans de campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

David (Albert-Alphonse), adjudant-chef; 16 ans de services, 6 ans de campagnes.

Pietrini (Célestin-Jean), adjudant-chef, 16 ans de services, 6 ans de campagnes.

Janvier (Léon-Camille), adjudant; 16 ans de services, 4 ans de campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Martin (André-Alfred), adjudant-chef; 15 ans de services, 4 ans de campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Houles (Jean), adjudant-chef; 14 ans de services, 7 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Coue (Ferdinand-Alexandre), adjudant; 15 ans de services, 7 ans de campagnes.

Hérissé (Emile-Eugène), adjudant-chef; 16 ans de services, 6 ans de campagnes.

Moal (Robert-Jean-Marie), adjudant-chef; 15 ans de services, 7 ans de campagnes.

Bernard (André-Charles-Albert), adjudant-chef; 16 ans de services, 6 ans de campagnes.

Gauthier (Gaston-Baptiste), adjudant-chef; 14 ans de services, 7 ans de campagnes.

Jacquet (Claude-Marius), adjudant-chef; 16 ans de services, 6 ans de campagnes.

Gillardeau (Jean), adjudant; 19 ans de services, 3 ans de campagnes.

Guerut (René-Maurice-Raymond), adjudant; 13 ans de services, 4 ans de campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

De La Perrelle (Robert-Gustave), adjudant; 14 ans de services, 4 ans de campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Stephan (Albert-Alain), adjudant-chef; 17 ans de services, 4 ans de campagnes.

Sposito (Marcel-Louis), adjudant; 15 ans de services, 7 ans de campagnes. A été cité.

Zins (René-Fernand), adjudant-chef; 13 ans de services, 5 ans de campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Janin (André-Pierre), adjudant-chef; 15 ans de services, 7 ans de campagnes.

Merle (Gabriel), adjudant-chef; 16 ans de services, 6 ans de campagnes.

Bernadou (Jacques-Emile), adjudant-chef; 15 ans de services, 7 ans de campagnes.

Maréchal (Pierre-Julien-François), adjudant-chef; 14 ans de services, 4 ans de campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Chanteau (Roger-Maurice), adjudant-chef; 13 ans de services, 6 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Pons (Albert-Louis), adjudant-chef; 16 ans de services, 6 ans de campagnes.

Paragot (Gérard-François), adjudant; 14 ans de services, 7 ans de campagnes.

Macraigne (Pierre-Marcel), adjudant; 15 ans de services, 7 ans de campagnes.

Ouvrard (Roger-Emile-Gabriel), adjudant; 16 ans de services, 6 ans de campagnes.

Ournac (Jules-Fernand-Germain), adjudant-chef; 18 ans de services, 1 an de campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Durand (Pierre-Marcel), adjudant; 15 ans de services, 6 ans de campagnes.

Laforgue (Jean-Charles), adjudant; 15 ans de services, 6 ans de campagnes.

Lafaverge (Paul-Marie-André), adjudant-chef; 15 ans de services, 6 ans de campagnes.

Isidore, dit Palatini (Maurice), adjudant-chef; 16 ans de services, 5 ans de campagnes.

Estivals (Marcel), adjudant; 15 ans de services, 4 ans de campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Dhur (Louis-Victor), adjudant-chef; 16 ans de services, 6 ans de campagnes. A été cité.

Le Port (François-Vincent), adjudant-chef; 15 ans de services, 7 ans de campagnes.

Simon (Charles-Félicien), adjudant; 17 ans de services, 5 ans de campagnes.

Blanc (Clément-François), adjudant-chef; 14 ans de services, 6 ans de campagnes. A été cité.

Gillet (Henri-Pierre-Amédée), adjudant-chef; 16 ans de services, 6 ans de campagnes.

Munier (Gabriel-Charles), adjudant-chef; 16 ans de services, 5 ans de campagnes.

Huot-Marchand (Eugène-Edmond-Georges), adjudant-chef; 17 ans de services, 4 ans de campagnes.

Franc (Paul-Adrien), adjudant-chef; 17 ans de services, 5 ans de campagnes.

Pauliat (Henri-Marcel), adjudant-chef; 17 ans de services, 4 ans de campagnes.

Renard (André-Alfred-Victor), adjudant-chef; 14 ans de services, 8 ans de campagnes.

Fillod (Henri-Léon), adjudant-chef; 14 ans de services, 6 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Vaillant (Pierre-Henri), adjudant-chef; 16 ans de services, 6 ans de campagnes.

Cordier (Louis-Jean), adjudant-chef; 14 ans de services, 6 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Viala (Joseph-Georges-Raymond), adjudant; 16 ans de services, 6 ans de campagnes.

Poussade (Paul-Pierre), adjudant-chef; 16 ans de services, 4 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Schmitt (Lucien-Nicolas), adjudant; 15 ans de services, 7 ans de campagnes.

Leblanc (Pierre-Olivier), adjudant-chef; 17 ans de services, 1 an de campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Bonnet (Jean-Albert), adjudant-chef; 16 ans de services, 5 ans de campagnes.

Bempel (François-Charles), adjudant; 15 ans de services, 5 ans de campagnes, 1 an de majorations diverses.

Pillot (Antoine-Adolphe), adjudant-chef; 15 ans de services, 5 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Flin (Jean-Gabriel), adjudant; 14 ans de services, 6 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Mazerolles (Jean), sergent-chef; 13 ans de services, 4 ans de campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Danjard (Fernand-Jacques), adjudant-chef; 16 ans de services, 5 ans de campagnes.

Torchebeuf (Guy), adjudant; 20 ans de services, 1 an de campagnes.

Provost (André-Victor), adjudant-chef; 17 ans de services, 1 an de campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Fix (Roger-Fernand), adjudant-chef; 18 ans de services, 2 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Benijol (Edmond), adjudant; 14 ans de services, 5 ans de campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Deschamps (Noël-Jean), adjudant-chef; 16 ans de services, 5 ans de campagnes.

Foncel (Jacques-Paul), adjudant-chef; 20 ans de services, 1 an de campagnes.

Ollivier (Paul-Jean-François), adjudant; 16 ans de services, 5 ans de campagnes. A été cité.

Fournier (Joseph-Pierre), adjudant-chef; 16 ans de services, 4 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Burger (Charles), adjudant-chef; 15 ans de services, 6 ans de campagnes.

Blondel (Armand-Marius), adjudant; 13 ans de services, 8 ans de campagnes.

Conion (Paul), adjudant-chef; 15 ans de services, 1 an de campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Lamothe (Georges-Pierre), adjudant-chef; 14 ans de services, 7 ans de campagnes.

Engel (Charles), adjudant-chef; 18 ans de services, 3 ans de campagnes.

Susini (François), adjudant; 14 ans de services, 7 ans de campagnes.

Dejean (François-Georges), adjudant-chef; 14 ans de services, 4 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Larrieu (Prosper), sergent-chef; 14 ans de services, 2 ans de campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé.

Oubrier (Pierre-Baptiste), adjudant-chef; 15 ans de services, 6 ans de campagnes.

Vidal (Berthin-Jean), adjudant-chef; 16 ans de services, 4 ans de campagnes.

Martinat (René-Louis), adjudant; 14 ans de services, 6 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Dupin (Pierre-Christophe), adjudant-chef; 15 ans de services, 5 ans de campagnes.

Vives (Raymond), adjudant-chef; 17 ans de services, 4 ans de campagnes.

Marchal (Emile-Marie-Auguste), adjudant; 15 ans de services, 6 ans de campagnes.

Garrigues (Georges-André), adjudant-chef; 14 ans de services, 5 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé et cité.

Roure (Charles), adjudant; 16 ans de services, 3 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Pomanier (Guy-Robert-Clodomir), adjudant-chef; 14 ans de services, 6 ans de campagnes. A été cité.

Chanvalon (Michel-Auguste-Charles), adjudant; 13 ans de services, 7 ans de campagnes.

Gabriel (Arsène-Victor-Eugène), adjudant-chef; 16 ans de services, 2 ans de campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Grosheny (Raymond-Louis), adjudant-chef; 14 ans de services, 4 ans de campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Mothie (Maurice-François), adjudant; 13 ans de services, 6 ans de campagnes. A été cité.

Reau (Yves-Charles-Marie), aspirant; 16 ans de services, 5 ans de campagnes. A été cité.

Castelnau (Jean-Baptiste), adjudant-chef; 16 ans de services, 3 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Burner (Marcel), adjudant; 13 ans de services, 7 ans de campagnes.

Griffon-Renaud (Jean-Marcel), adjudant-chef; 16 ans de services, 2 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Tual (Yves-Louis-André), adjudant-chef; 16 ans de services, 4 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Leroux (Roger-Léon-Constant), adjudant; 15 ans de services, 1 an de campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Fabien (Robert-François), adjudant-chef; 13 ans de services, 8 ans de campagnes. A été cité.

Rousseau (René-Gabriel-Gaston), adjudant-chef; 14 ans de services, 6 ans de campagnes.

Louvet (André-Joseph), adjudant; 13 ans de services, 7 ans de campagnes. A été cité.

Rossi (Félix), adjudant; 16 ans de services, 4 ans de campagnes.

Cazaubon (Pierre-Grégoire-Julien), adjudant-chef; 16 ans de services, 4 ans de campagnes.

Edouard (Lucien), adjudant-chef; 16 ans de services, 4 ans de campagnes. A été cité.

Boguet (Georges-Jean-Victor), sergent-chef; 9 ans de services, 6 ans de campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Caron (André-Elie-Joseph), adjudant-chef; 17 ans de services, 3 ans de campagnes.

Bonelli (Marcel-André), adjudant-chef; 15 ans de services, 5 ans de campagnes.

Faure (Robert-Daniel), adjudant; 14 ans de services, 6 ans de campagnes.

Decleux (René-Henri), adjudant-chef; 13 ans de services, 7 ans de campagnes.

Bussière (Robert-Pierre), adjudant; 15 ans de services, 5 ans de campagnes.

Guinard (Roger-Auguste), adjudant-chef; 18 ans de services, 2 ans de campagnes.

Belloni (Léon-André-Frédéric), adjudant; 14 ans de services, 1 an de campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Diot (Gaston-François), adjudant-chef; 15 ans de services, 5 ans de campagnes. A été cité.

Cure (Robert), adjudant-chef; 17 ans de services, 1 an de campagnes. A été blessé.

Jehan (André-Fernand), adjudant-chef; 13 ans de services, 7 ans de campagnes. A été cité.

Boulanger (René-Lucien), adjudant-chef; 13 ans de services, 4 ans de campagnes.

Roturier (René-Gaston), adjudant-chef; 17 ans de services, 3 ans de campagnes.

Dubosc (Marcel-Jean-Charles), adjudant-chef; 14 ans de services, 6 ans de campagnes.

Berthet (Jean-Théophile-Louis), adjudant-chef; 13 ans de services, 7 ans de campagnes.

Dedieu (Pierre), adjudant-chef; 15 ans de services, 5 ans de campagnes.

Malzac (André-Emmanuel), adjudant-chef; 19 ans de services, 1 an de campagnes.

Masson (Armand), adjudant-chef; 15 ans de services, 6 ans de campagnes.

Tricoire (Gustave-Joseph), adjudant; 14 ans de services, 6 ans de campagnes.

Guillaume (Georges-André), adjudant; 14 ans de services, 5 ans de campagnes.

Chevillon (Roger-Joseph-Marie), adjudant; 16 ans de services, 2 ans de campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Cochet (Edmond-Louis), adjudant; 16 ans de services, 3 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Bonnavenc (Marcel), adjudant-chef; 15 ans de services, 4 ans de campagnes.

Labaille (Marius), adjudant-chef; 19 ans de services, 1 an de campagnes.

Gril (Eugène-Justin), adjudant-chef; 15 ans de services, 4 ans de campagnes.

Vives (Henri-Emmanuel), adjudant-chef; 16 ans de services, 4 ans de campagnes.

Jeanniard (René), adjudant-chef; 19 ans de services, 1 an de campagnes.

Catron (Albert-Pierre), adjudant-chef; 18 ans de services, 1 an de campagnes.

Telephe (Louis-Pierre-Albert), adjudant-chef; 17 ans de services, 3 ans de campagnes.

Catherinot (René-Emilien), adjudant; 13 ans de services, 5 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Lesiout (Jean-François), adjudant; 14 ans de services, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Mayet (René-Pascal), adjudant-chef; 16 ans de services, 4 ans de campagnes.

Perche (Louis-Roger), adjudant-chef; 16 ans de services, 3 ans de campagnes.

Martin (Maurice-Robert-Auguste-Marie), adjudant-chef; 16 ans de services, 2 ans de campagnes. A été blessé et cité.

Daul (Joseph, dit Paul), adjudant-chef; 16 ans de services, 4 ans de campagnes. A été cité.

Cassan (Jean-Julien-Louis), adjudant-chef; 17 ans de services, 3 ans de campagnes. A été cité.

Mouillefarine (Pierre-Jean-Victor), adjudant; 13 ans de services, 2 ans de campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Parsy (Jacques), adjudant-chef; 16 ans de services, 3 ans de campagnes.

Blazdel (Jean-Henri-Marie), adjudant-chef; 17 ans de services, 2 ans de campagnes.

Ozeel (Jean-Pierre), adjudant-chef; 19 ans de services.

Jourde (Guy-Lucien), adjudant-chef; 15 ans de services, 3 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Lioult (Marcel-Louis-Guy), adjudant-chef; 16 ans de services, 2 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Berger (Raymond-Antoine), adjudant-chef; 17 ans de services, 1 an de campagnes.

Duchamp (Jean-Roger), adjudant; 13 ans de services, 5 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Riquet (Jacques-Paul), adjudant; 16 ans de services, 3 ans de campagnes. A été cité.

Goulard (Jean-Roger), sergent-chef; 17 ans de services, 2 ans de campagnes.

Pangaud (Guy-André), adjudant-chef; 13 ans de services, 4 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Burnichon (Roger-Jean), sergent-chef; 9 ans de services, 6 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Avallart (Pierre-Charles-Léon), adjudant-chef; 14 ans de services, 5 campagnes.

Sanguinetti (Joseph), adjudant; 15 ans de services, 1 an de campagnes; 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Guilbert (Georges-Louis), adjudant-chef; 16 ans de services, 3 ans de campagnes.

Marquier (Roger-André-Paul), adjudant-chef; 15 ans de services, 4 ans de campagnes.

Stalin (Bernard-Alfred-Constant), adjudant-chef; 13 ans de services, 5 ans de campagnes.

Sezille (Charles-René-Marcel), adjudant-chef; 15 ans de services, 4 ans de campagnes.

Deslias (Jean-Eugène-François), adjudant-chef; 16 ans de services, 2 ans de campagnes.

Musset (Henri-Pierre-Jean), adjudant-chef; 16 ans de services, 1 an de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Rodriguez (Louis-Jules), adjudant-chef; 16 ans de services, 1 an de campagnes.

Seguy (Paul-Emile-Baptiste), adjudant; 13 ans de services, 4 ans de campagnes. A été cité.

Duvoisin (Christian-Frédéric), adjudant-chef; 16 ans de services, 1 an de campagnes.

Margouet (Henri), aspirant; 14 ans de services, 2 ans de campagnes. A été blessé et cité.

Vernier (Pierre-Albert), sergent-chef; 7 ans de services, 4 ans de campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

III. — Corps des sous-officiers du personnel non navigant du service général.

Nicod (Roger-Louis), adjudant-chef; 16 ans de services, 5 ans de campagnes.

Rimbaud (Maurice-Adolphe), adjudant; 15 ans de services, 6 ans de campagnes.

Fabre (Marcel-Eugène-René), adjudant-chef; 16 ans de services, 5 ans de campagnes. A été cité.

Audinot (Marcel-Paul), adjudant-chef; 20 ans de services, 1 an de campagnes.

Francheteau (Henri-Raoul), adjudant-chef; 20 ans de services, 1 an de campagnes.

Luciani (François), adjudant; 12 ans de services, 8 ans de campagnes. A été blessé.

Plutino (Ferdinand), adjudant-chef; 14 ans de services, 7 ans de campagnes.

Poirel (Maurice-Pierre), adjudant; 15 ans de services, 6 ans de campagnes.

Pelinq (Jean-Henri-Félix), adjudant-chef; 15 ans de services, 2 ans de campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Mace (Eugène-Jean), aspirant; 14 ans de services, 6 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Buron (André-Roger-Jules), adjudant-chef; 15 ans de services, 5 ans de campagnes.

Roche (Maurice-Raoul), adjudant; 16 ans de services, 5 ans de campagnes.

Renaud (Jean-Roger), adjudant-chef; 16 ans de services, 5 ans de campagnes.

Brasselet (Emile-Auguste), aspirant; 16 ans de services, 4 ans de campagnes. A été cité.

Chapuis (Jean-Marie-Lucien), adjudant-chef; 15 ans de services, 6 ans de campagnes.

Profillet (Marcel), adjudant-chef; 17 ans de services, 4 ans de campagnes.

Girard (Hubert-Antoine), adjudant-chef; 15 ans de services, 6 ans de campagnes.

Pezel (Louis), adjudant-chef; 19 ans de services, 1 an de campagnes.

Oudjaoudi (Noël), adjudant; 16 ans de services, 5 ans de campagnes.

Cosqueric (Corentin-Louis), adjudant-chef; 20 ans de services, 1 an de campagnes.

Oudot (Georges-Henri), adjudant-chef; 13 ans de services, 7 ans de campagnes.

Badet (Pierre-Robert), adjudant-chef; 17 ans de services, 4 ans de campagnes.

Lombard (Marcel-Théophile), adjudant-chef; 14 ans de services, 3 ans de campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Laudonar (Pierre-Jean), adjudant-chef; 19 ans de services, 2 ans de campagnes.

Dulout (Pierre-Marius), adjudant-chef; 15 ans de services; 6 ans de campagnes.

Noblet (René-Edmond), adjudant-chef; 19 ans de services, 2 ans de campagnes.

Falconetti (François-Marie-Nicolas), adjudant; 14 ans de services, 4 ans de campagnes, 1 an de majorations diverses.

Caillaut (Roger-Marcel), adjudant-chef; 17 ans de services, 3 ans de campagnes.

Tonat (Jean-Michel-Cyprien), adjudant; 15 ans de services, 6 ans de campagnes.

Baur (Charles-Jean), adjudant-chef; 15 ans de services; 5 ans de campagnes.

Belton (René), adjudant; 16 ans de services, 5 ans de campagnes.

Mouton (Albert-Clotaire), adjudant-chef; 15 ans de services, 5 ans de campagnes.

Dumez (Gaston), adjudant-chef; 17 ans de services, 1 an de campagnes, 2 ans de majorations diverses.

Gramusset (Henri-Marius-Antheime), adjudant-chef; 12 ans de services, 8 ans de campagnes. A été cité.

Grillères (Jean-Hubert), adjudant-chef; 14 ans de services, 6 ans de campagnes.

Maire (Robert-Gustave-Léon), adjudant-chef; 19 ans de services, 2 ans de campagnes.

Frechard (Jules-Albert-Marc), adjudant-chef; 15 ans de services, 5 ans de campagnes.

Schneider (Alphonse-Michel-François), adjudant-chef; 16 ans de services, 4 ans de campagnes.

Godichal (Adrien-Louis-Raoul), adjudant-chef; 16 ans de services, 5 ans de campagnes.

Selva (Roland), adjudant-chef; 14 ans de services, 6 ans de campagnes.

Martel (Julien-Aimé), adjudant-chef; 19 ans de services, 1 an de campagnes.

Laurent (Raymond), adjudant-chef; 19 ans de services, 1 an de campagnes.

Bouchinet (Emile-Aimé), adjudant-chef; 20 ans de services, 1 an de campagnes.

Caminal (René-Hyppolyte), adjudant-chef; 15 ans de services, 3 ans de campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Laumond (Roger), adjudant-chef; 15 ans de services, 6 ans de campagnes. A été cité.

Pée (Jean-Louis-Raymond), adjudant; 15 ans de services, 5 ans de campagnes.

Lamy (Roger-Emmanuel), adjudant-chef; 19 ans de services, 1 an de campagnes.

Lefèvre (Jean-Louis), adjudant-chef; 16 ans de services, 4 ans de campagnes.

Lhomme (Hubert-Joseph), adjudant; 14 ans de services, 4 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Godfroid (Léon-Jean), adjudant-chef; 15 ans de services, 5 ans de campagnes.

Massala (Alphonse-André), adjudant-chef; 15 ans de services, 5 ans de campagnes.

Reboul (Gabriel-Julien), adjudant-chef; 18 ans de services, 2 ans de campagnes.

Vaissière (Antoine-Edouard), adjudant-chef; 13 ans de services, 6 ans de campagnes.

Boisseau (Jean-Valère-Henri-Prosper), adjudant-chef; 17 ans de services, 2 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Etcheverry (Vincent), adjudant-chef; 17 ans de services, 4 ans de campagnes.

Selles (Albert-Paul), adjudant; 14 ans de services, 4 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Boite (Julien-Edouard), adjudant-chef; 16 ans de services, 3 ans de campagnes.

Albin (Jean-Baptiste), adjudant; 16 ans de services, 4 ans de campagnes.

Plantade (Gérard-Firmin-Marius), adjudant-chef; 17 ans de services, 3 ans de campagnes.

Santoni (Dominique-Antoine), sergent-chef; 14 ans de services, 6 ans de campagnes.

Ravel (Léo-Aimé-Alexandre), adjudant-chef; 19 ans de services, 1 an de campagnes.

Huet (Auguste-Jean-Gabriel), adjudant-chef; 19 ans de services, 1 an de campagnes.

Martin (Maurice-Georges-Jean), adjudant-chef; 19 ans de services, 1 an de campagnes

Baratta (Jean-Baptiste-Fernand), adjudant-chef; 19 ans de services, 1 an de campagnes.

Taudin (François), adjudant-chef; 17 ans de services, 3 ans de campagnes.

Ducasse (Pierre), adjudant; 16 ans de services, 4 ans de campagnes.

Mampey (Charles-Aimé), adjudant-chef; 17 ans de services, 3 ans de campagnes.

Gil (Léon-Georges), adjudant-chef; 14 ans de services, 3 ans de campagnes, 3 ans de majorations diverses.

Barbé (Serge-Emile), adjudant-chef; 15 ans de services, 5 ans de campagnes.

Baron (René-Charles), adjudant-chef; 15 ans de services, 5 ans de campagnes.

Desallangre (Henri-Marcel), adjudant-chef; 19 ans de services, 1 an de campagnes.

Bailleul (Gaston-Louis), adjudant-chef; 19 ans de services, 1 an de campagnes.

Guioux (Jean), adjudant-chef; 19 ans de services, 1 an de campagnes.

Guillaud (Robert-Gaston), adjudant-chef; 16 ans de services, 4 ans de campagnes.

Dossus (André), adjudant-chef; 16 ans de services, 4 ans de campagnes.

Besançon (Henri-Alexandre), adjudant-chef; 15 ans de services, 5 ans de campagnes.

Coison (André-Gustave-Edmond), adjudant-chef; 19 ans de services, 1 an de campagnes.

Chopineau (Robert-André), adjudant-chef; 16 ans de services, 4 ans de campagnes.

Dreuille (Charles-Eugène), adjudant-chef; 19 ans de services, 1 an de campagnes.

Lacoste (Charles-Laurent), adjudant-chef; 13 ans de services, 7 ans de campagnes.

Dralez (Roger-Jean-Félix), adjudant-chef; 18 ans de services, 1 an de campagnes.

Leca (Ange-Marie-Bertin), adjudant-chef; 19 ans de services, 1 an de campagnes.

Rouault (Marc-Henri), adjudant-chef; 18 ans de services, 1 an de campagnes.

Joly (Robert-Louis), adjudant-chef; 18 ans de services, 1 an de campagnes.

Barlet (Edmond-Arthur), adjudant-chef; 16 ans de services, 4 ans de campagnes.

Marty (Firmin-Louis), adjudant-chef; 19 ans de services, 1 an de campagnes.

Borrel (Jean-Antonin-René), adjudant; 13 ans de services, 7 ans de campagnes.

Lauze (Pierre-Henri), adjudant-chef; 18 ans de services, 2 ans de campagnes.

Simon (Jean-Del), adjudant-chef; 18 ans de services, 2 ans de campagnes.

Lecomte (Roland-Léon), adjudant-chef; 16 ans de services, 4 ans de campagnes.

Chardonnet (Raymond-Jean), adjudant-chef; 17 ans de services, 3 ans de campagnes.

Pallier (Bernard-René), adjudant-chef; 16 ans de services, 4 ans de campagnes.

Lamarche (Clément-Albert-Georges), adjudant; 16 ans de services, 3 ans de campagnes.

Guerin (Henri-Marcel-Paul), adjudant-chef; 15 ans de services, 5 ans de campagnes.

Chichignoud (René-Emile-François), sergent-chef; 14 ans de services, 5 ans de campagnes. A été cité.

Laurent (Jean-Louis-Victor), adjudant-chef; 15 ans de services, 5 ans de campagnes.

Garileau (Roger), adjudant-chef; 16 ans de services, 2 ans de campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Faess (Jacques-André), adjudant-chef; 18 ans de services, 1 an de campagnes.

Leger (Paul-Marcel), adjudant-chef; 18 ans de services, 1 an de campagnes.

Portet (Marcel), adjudant-chef; 18 ans de services, 1 an de campagnes.

Cabanes (Jean), adjudant-chef; 18 ans de services, 1 an de campagnes.

Tannoux (Jean-Baptiste), adjudant-chef; 18 ans de services, 1 an de campagnes.

Compan (René-Louis-Joseph), adjudant-chef; 15 ans de services, 4 ans de campagnes.

Vinauger (Jean-Paul), adjudant-chef; 18 ans de services, 1 an de campagnes.

Lendroit (Lucien-Julien), adjudant-chef; 16 ans de services, 3 ans de campagnes.

Lavaissiere (Jean-Marie), adjudant-chef; 15 ans de services, 4 ans de campagnes.

Ledeur (Armand-Georges), adjudant-chef; 15 ans de services, 4 ans de campagnes.

Raymond (Pierre-Eugène), adjudant-chef; 17 ans de services, 3 ans de campagnes.

Bonenfant (Yves-Arsène), adjudant-chef; 18 ans de services, 1 an de campagnes.

Michaud (François-Achille), adjudant-chef; 19 ans de services, 1 an de campagnes.

Lucas (Julien-Yvan), adjudant-chef; 16 ans de services, 4 ans de campagnes.

Peguillou (Charles-Henri), adjudant-chef; 14 ans de services, 6 ans de campagnes.

Gabriel (Georges-Maurice), adjudant-chef; 14 ans de services, 6 ans de campagnes.

Gaboriau (Fernand-Edouard), adjudant-chef; 14 ans de services, 5 ans de campagnes.

Levêque (André), adjudant-chef; 18 ans de services, 1 an de campagnes.

Guzzo (Gaston), adjudant-chef; 18 ans de services, 1 an de campagnes.

Ducatel (Francis-Rupert), adjudant-chef; 16 ans de services, 4 ans de campagnes. A été cité.

Vinel (Gilbert-Abel-Charles), adjudant-chef; 15 ans de services, 4 ans de campagnes.

Legrand (Maurice-François), adjudant-chef; 13 ans de services, 5 ans de campagnes. A été cité.

Grandvallet (Maurice), adjudant-chef; 16 ans de services, 3 ans de campagnes.

Horville (René-Henri-Lucien), aspirant; 16 ans de services, 3 ans de campagnes.

Durang (René-Louis), adjudant-chef; 18 ans de services, 1 an de campagnes.

Picq (Alexis-Victor), adjudant-chef; 13 ans de services, 1 an de campagnes.

Tourrie (Jean-Germain-Michel), adjudant-chef; 17 ans de services, 2 ans de campagnes. A été cité.

Burger (Raymond-Albert), adjudant-chef; 18 ans de services, 1 an de campagnes.

Loescher (Charles-Louis-Auguste), adjudant-chef; 18 ans de services, 1 an de campagnes.

Benoit (Robert), adjudant-chef; 18 ans de services, 1 an de campagnes.

Drillig (Jean-Charles), adjudant-chef; 18 ans de services, 1 an de campagnes.

Mentré (Pierre), adjudant-chef; 17 ans de services, 2 ans de campagnes.

Molard (Camille-Albert), adjudant; 14 ans de services, 5 ans de campagnes. A été cité.

Petitpas (Lucien-Georges), adjudant; 13 ans de services, 5 ans de campagnes. A été blessé et cité.

Laubeau (Henri-Auguste-Raymond), adjudant; 16 ans de services, 3 ans de campagnes. A été cité.

Revve (Emile), adjudant; 17 ans de services, 1 an de campagnes. A été cité.

Chaussard (Henri-Marcel), adjudant-chef; 16 ans de services, 1 an de campagnes. A été blessé.

Nadeau (Pierre), adjudant-chef; 17 ans de services, 2 ans de campagnes.

Ferrero (Marcel-Joseph), adjudant-chef; 16 ans de services, 3 ans de campagnes.

Sarrasin (Pierre-Roger), adjudant-chef; 15 ans de services, 4 ans de campagnes.

Saleck (Guillaume), adjudant-chef; 16 ans de services, 1 an de campagnes. A été blessé.

Gautheron (Pierre-Benoit-Henri), adjudant-chef; 16 ans de services, 3 ans de campagnes.

Penaux (André-Lucien), adjudant-chef; 15 ans de services, 3 ans de campagnes. A été cité.

Bigou (Léonce-Robert), adjudant-chef; 15 ans de services, 1 an de campagnes. A été blessé.

Puccini (Roger-François-Félix), adjudant-chef; 15 ans de services, 4 ans de campagnes. A été cité.

Breviere (Eugène), adjudant-chef; 14 ans de services, 4 ans de campagnes

Rippe (Georges), adjudant; 13 ans de services, 5 ans de campagnes. A été cité.

Marchandise (Emile-Jean), adjudant-chef; 17 ans de services, 1 an de campagnes.

Martin (Frédéric-Lucien-Régis), adjudant-chef; 14 ans de services, 4 ans de campagnes.

Brunke (Richard-Georges-Emile), adjudant-chef; 17 ans de services, 1 an de campagnes.

Mouliiot (Bernard), adjudant-chef; 17 ans de services, 1 an de campagnes.

Issartel (Hubert-Jean), adjudant-chef; 17 ans de services, 1 an de campagnes.

Lecamp (Georges), adjudant-chef; 17 ans de services, 1 an de campagnes.

Briquet (Robert-René), adjudant-chef; 17 ans de services, 1 an de campagnes.

Benani (Georges-Camille), adjudant-chef; 17 ans de services, 1 an de campagnes.

Toussaint (Maurice-Fernand-Louis), adjudant-chef; 17 ans de services, 1 an de campagnes.

Cariou (Hervé-Marie), sergent-chef; 14 ans de services, 3 ans de campagnes. A été blessé.

Becquet (René-Jules-Henri), adjudant-chef; 16 ans de services, 1 an de campagnes.

Rochet (Maurice-André), adjudant-chef; 16 ans de services, 1 an de campagnes.

Huart (Albert-Fernand), adjudant-chef; 16 ans de services, 1 an de campagnes.

Bassole (Auguste), adjudant-chef; 17 ans de services, 1 an de campagnes.

Lafaye (Jules-Etienne), adjudant-chef; 16 ans de services, 1 an de campagnes.

Richard (Georges-Félix), adjudant-chef; 16 ans de services, 1 an de campagnes.

Combe (Roger-Paul), adjudant-chef, 15 ans de services, 1 an de campagnes.

Quélelard (Robert-Gaston-André), adjudant-chef; 16 ans de services, 1 an de campagnes.

Buchart (Alfred-Henri-Georges), adjudant-chef; 15 ans de services, 1 an de campagnes.

Bargogne (Robert), adjudant-chef; 15 ans de services, 1 an de campagnes.

Verdusen (Louis-Marie-Joseph), adjudant-chef; 15 ans de services, 1 an de campagnes. A été cité.

IV. — **Corps des sous-officiers infirmiers.**

Galy (Jean-Jules), adjudant-chef; 21 ans de services, 1 an de campagnes.

Jullien (Albert-Ernest), adjudant-chef; 13 ans de services, 8 ans de campagnes.

Taulet (Ernest-Anselme), adjudant-chef; 16 ans de services, 2 ans de campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Lepesqueur (Gustave-Charles), adjudant-chef; 14 ans de services, 5 ans de campagnes.

V. — **Corps des sous-officiers de la musique de l'air.**

Kremer-Genin (André), adjudant-chef; 17 ans de services, 1 an de campagnes.

Arnaud (Gabriel), adjudant-chef; 16 ans de services, 1 an de campagnes.

VI. — **Militaires ressortissants de l'Union française.**

Kessou ben Addou, sergent, mle 5647; 14 ans de services, 8 ans de campagnes. A été cité.

Tahar ben Boualem, sergent, mle A 378/36; 15 ans de services, 6 ans de campagnes, 2 ans de majorations diverses. A été cité.

Kassem ben Mati ben Kassem, sergent-chef, mle A 1205/37; 14 ans de services, 6 ans de campagnes, 2 ans de majorations diverses. A été cité.

Maati ben Larbi, caporal, mle S 1049; 13 ans de services, 7 ans de campagnes. A été blessé et cité.

Ahmed ben Addou, sergent, mle 4817; 15 ans de services, 5 ans de campagnes, 1 an de majorations diverses. A été blessé et cité.

Ahmed ben Salah ben Naas, soldat de 1re classe, mle 5701/L 37; 14 ans de services, 6 ans de campagnes, 1 an de majorations diverses. A été cité.

Ahmed ben Mohamed, sergent-chef, mle 2133; 14 ans de services, 7 ans de campagnes. A été cité.

Romdhane ben Ali ben Messaoud, soldat de 2e classe, mle 4711/L 36; 15 ans de services, 4 ans de campagnes, 1 an de majorations diverses. A été blessé et cité.

Bouchta ben Mohamed, caporal, mle A 62/37; 14 ans de services, 5 ans de campagnes. A été blessé et cité.

Abdelkader ben Abdallah, caporal, mle 5546; 14 ans de services, 5 ans de campagnes. A été blessé et cité.

Cuong Vo Van, adjudant, mle 9644; 14 ans de services, 6 ans de campagnes. A été cité.

Sadok ben Mabrouk ben Abdallah, sergent, mle 1186/36; 15 ans de services, 5 ans de campagnes. A été cité.

Bouchta ben Ablesselam, sergent-chef, mle A 238/37; 14 ans de services, 6 ans de campagnes. A été cité.

Houssine ben Ali, sergent-chef, mle R 1930; 14 ans de services, 6 ans de campagnes. A été cité.

Listes d'admission d'élèves titulaires à l'école nationale supérieure de l'aéronautique.

Rectificatif au *Journal officiel* du 27 novembre 1952: page 10886, 2e colonne, ajouter *in fine:* « Les candidats étrangers qui pourront être admis à l'école nationale supérieure de l'aéronautique seront pris dans l'ordre de classement parmi ceux ayant obtenu au moins 1.056 points. »

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Décret du 9 décembre 1952 portant promotion et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 9 décembre 1952, rendu sur le rapport du secrétaire d'Etat aux affaires économiques, et vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur portant que les promotion et nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, ont été promu ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur;

Au grade d'officier.

M. Bertoye (Louis-Benoît-Marie-Aimé), administrateur délégué de société. Chevalier du 13 janvier 1936.

Au grade de chevalier.

MM.

Achard (Roger-Marie-Brizard), industriel; 50 ans d'activité professionnelle et de services militaires, dont 6 ans de mobilisation, au total 56 annuités.

Soussan (Victor), membre du conseil de la chambre de commerce française d'Alexandrie, conseiller du commerce extérieur; 27 ans d'activité professionnelle, 27 annuités.

Création d'un bureau de douane à l'entrepôt réel de Sarrebrück.

Le secrétaire d'Etat au budget,

Vu l'article 47 du code des douanes;
Vu le décret n° 48-576 du 30 mars 1948;
Vu le décret n° 52-310 du 15 mars 1952;
Vu le décret du 7 août 1952 concédant à la chambre de commerce et d'industrie de la Sarre un entrepôt réel des douanes à Sarrebrück,

Arrête :

Art. 1er. — Il est créé un bureau de douane à l'entrepôt réel de Sarrebrück.

Art. 2. — Le directeur général des douanes et droits indirects est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française,

Fait à Paris, le 6 décembre 1952.

JEAN-MOREAU.

Direction générale des impôts.

Par arrêté du 8 décembre 1952, M. Lafon (Jean-Elie), inspecteur central de 2e catégorie des contributions indirectes, en service détaché auprès du contrôle financier des services français aux Etats-Unis, est maintenu dans cette position pour une période maximum de cinq ans, à compter du 13 juillet 1952.

Par arrêté du 8 décembre 1952, M. Passail (Gabriel-Jean-Bonaventure), inspecteur de 2e classe des contributions indirectes, en service détaché auprès du service de la trésorerie aux armées, est maintenu dans cette position pour une période maximum de cinq ans, à compter du 1er mars 1952.

Par arrêté du 8 décembre 1952, M. Juilien (Charles), technicien géomètre de 1re classe du cadastre, est placé en service détaché auprès du ministère des travaux publics, des transports et du tourisme pour exercer des fonctions administratives à la direction de l'infrastructure aéronautique en Indochine pour une période maximum de cinq ans, à compter du 1er janvier 1952.

Service d'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes.

Par arrêté du 15 octobre 1952, M. Weill-Meilian (Edouard), ingénieur de 1re classe à la direction générale du service d'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes, a été, par application des dispositions des articles 117 et 118 (alinéa 1er) de la loi du 19 octobre 1946, placé, sur sa demande, en disponibilité pour une période de trois ans, à compter du 15 septembre 1952.

Services extérieurs du Trésor.

Par arrêté du 3 décembre 1952, M. Gandy (René), chef de service du Trésor de 2e classe (1er échelon), est placé en service détaché pour une période maximum de cinq années, en vue d'exercer des fonctions à l'agence comptable centrale des budgets annexes du service des poudres et du service des essences des armées.
Le présent arrêté a effet à compter du 1er avril 1952.

Par arrêté du 8 décembre 1952, M. Andry (André), sous-chef de service du Trésor de classe spéciale, en service détaché auprès du ministère des affaires étrangères (services des affaires allemandes et autrichiennes), est maintenu dans cette position pour une période maximum de cinq ans, à compter du 1er août 1952.

Par arrêté du 8 décembre 1952, M. Bonoron (Marcel), chef de service du Trésor de 1re classe (1er échelon), en service détaché à l'agence comptable du budget annexe des services industriels de l'armement, est maintenu dans cette position pour la période du 1er mars 1952 au 31 mars 1952 (régularisation).

Par arrêté du 8 décembre 1952, M. Collin (Roger), chef de service du Trésor de 2e classe (1er échelon), est placé en service détaché en vue d'exercer les fonctions de fondé de pouvoir de l'agent comptable de l'office national d'études et de recherches aéronautiques pour une période maximum de cinq ans, à compter du 1er avril 1952.

Par arrêté du 8 décembre 1952, M. Dayen (Roger), chef de service du Trésor de 2e classe (1er échelon), en service détaché auprès du ministère des affaires étrangères (services des affaires allemandes et autrichiennes), est maintenu dans cette position pour une période maximum de cinq ans, à compter du 1er août 1952.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Architecture.

Par arrêté du 8 décembre 1952, la mise en service détaché de M. Fauth (Charles), architecte des bâtiments de France, dans les fonctions d'attaché de 1re classe au commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes, est prolongée d'une durée d'un an à compter du 1er janvier 1951.

Enseignement supérieur.

Par arrêté du 8 décembre 1952, M. Bayet (Jean), professeur titulaire de la chaire de littérature et civilisation latines de la faculté des lettres de l'université de Paris, est placé d'office en position de détachement pour une période de cinq ans, à compter du 5 octobre 1952, en vue d'exercer les fonctions de directeur de l'école française de Rome.

Par arrêté du 8 décembre 1952, Mlle Alimen (Marie-Henriette-Raymonde), professeur adjoint à l'école normale supérieure de Fontenay-aux-Roses, est à nouveau détachée auprès du centre national de la recherche scientifique pour une durée d'un an à compter du 1er octobre 1952.

Par arrêté du 8 décembre 1952, M. Laine, professeur à la faculté des sciences de l'université de Lille, est maintenu, à compter du 1er octobre 1952 et pour l'année scolaire 1952-1953, en position de détachement au centre national de la recherche scientifique en qualité de directeur de recherches assurant les fonctions de directeur de la station expérimentale du froid.

Par arrêté du 8 décembre 1952, M. Challande, assistant à la faculté des sciences de l'université de Rennes, est maintenu, à compter du 1er octobre 1952 et pour l'année scolaire 1952-1953, en position de détachement auprès du centre national de la recherche scientifique pour exercer les fonctions de chargé de recherches.

Par arrêté du 8 décembre 1952, Mlle Estève (Rolande), assistante au Muséum national d'histoire naturelle, est détachée pour la période du 1er juillet 1952 au 31 décembre 1954 inclus, auprès du ministère de la France d'outre-mer, pour exercer ses fonctions d'assistante à l'office de la recherche scientifique outre-mer (station océanographique de Pointe-Noire).

Par arrêté du 8 décembre 1952, M. Pesteil, assistant à la faculté des sciences de l'université d'Alger, est maintenu, à compter du 1er octobre 1952 et pour l'année scolaire 1952-1953, en position de détachement auprès du centre national de la recherche scientifique pour exercer les fonctions de chargé de recherches.

Par arrêté du 8 décembre 1952, M. Legrand, assistant des facultés des sciences des universités des départements, est maintenu, à compter du 1er octobre 1952 et pour l'année scolaire 1952-1953, en position de détachement auprès du centre national de la recherche scientifique pour assurer les fonctions de sous-directeur du laboratoire des rayons X.

Par arrêté du 8 décembre 1952, M. Tcherniakowski (Paul), assistant à la faculté des sciences de l'université de Montpellier, est maintenu en position de détachement auprès du laboratoire de biochimie neuropathologique de l'école pratique des hautes études, pour une période de deux ans à compter du 1er juillet 1950.

Par arrêté du 8 décembre 1952, M. Tchernlakowsky (Paul), assistant à la faculté des sciences de l'université de Montpellier, est placé en position de détachement auprès du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, en qualité de chef de laboratoire à l'office scientifique et technique des pêches maritimes, pour une période de cinq ans à compter du 1er juillet 1942.

Enseignement du second degré.

Par arrêté du 8 décembre 1952, Mlle Fraudet (Gabrielle), professeur agrégé de sciences physiques, est maintenue en position de détachement auprès du garde des sceaux, ministre de la justice, pour une période allant du 1er janvier 1951 au 30 septembre 1955, en vue d'exercer des fonctions d'enseignement dans les maisons d'éducation de la Légion d'honneur.

Par arrêté du 8 décembre 1952, M. Nahon (Fernand), professeur agrégé de mathématiques, est maintenu en position de détachement auprès du directeur du centre national de la recherche scientifique, pour une période d'un an, à compter du 1er octobre 1951, en vue d'exercer les fonctions d'attaché de recherches.

Par arrêté du 8 décembre 1952, M. Lonchamp (Jean-Pierre), professeur agrégé de philosophie, est maintenu en position de détachement auprès du directeur du centre national de la recherche scientifique, pour une période d'un an, à compter du 1er octobre 1951, en vue d'exercer les fonctions d'attaché de recherches.

Par arrêté du 8 décembre 1952, M. Lefevre (Yves), professeur agrégé des lettres, est maintenu en position de détachement auprès du directeur du centre national de la recherche scientifique, pour une période d'une année, à compter du 1er octobre 1951, en vue d'exercer les fonctions d'attaché de recherches.

Par arrêté du 8 décembre 1952, M. Leyaouanc (Moïse), professeur agrégé de lettres, est maintenu en position de détachement auprès du directeur du centre national de la recherche scientifique, pour une période d'un an, à compter du 1er octobre 1951, en vue d'exercer les fonctions d'attaché de recherches.

Par arrêté du 8 décembre 1952, Mlle Aujac (Germaine), professeur agrégé de lettres au lycée de jeunes filles de Montauban, est placée en position de détachement auprès du directeur du centre national de la recherche scientifique, pour une période d'une année, à compter du 1er octobre 1951, en vue d'effectuer des travaux de recherches à ce centre.

Par arrêté du 8 décembre 1952, M. Crouzet (Pierre), professeur agrégé de mathématiques, est maintenu en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères (services des affaires allemandes et autrichiennes) pour une période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1950, en vue d'exercer des fonctions d'enseignement en zone française d'occupation en Allemagne.

Par arrêté du 8 décembre 1952, Mme Mosse, née Rastkie (Rose-Marie), professeur agrégé de philosophie au lycée Victor-Hugo, à Paris, est placée en position de détachement auprès du directeur du centre national de la recherche scientifique, pour une période d'une année, à compter du 1er octobre 1951, en vue d'exercer les fonctions d'attaché de recherches.

Par arrêté du 8 décembre 1952, M. Kahn (Gilbert), licencié de philosophie, intégré dans le cadre métropolitain des adjoints d'enseignement, à compter du 1er octobre 1948, puis des professeurs licenciés, à compter du 1er octobre 1951, est placé en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères (services des affaires allemandes et autrichiennes), pour une période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1948, en vue d'exercer les fonctions de lecteur à Fribourg-en-Brisgau.

Par arrêté du 8 décembre 1952, Mme Laine, née Jammes (Madeleine), ex-institutrice nommée professeur licenciée d'histoire, à compter du 1er octobre 1918, est maintenue en position de détachement auprès du ministre de la France d'outre-mer pour une période d'un an, à compter du 1er octobre 1918, en vue d'exercer des fonctions d'enseignement à Conakry, Guinée française (Afrique occidentale française).

Par arrêté du 8 décembre 1952, M. Poussin (Roger), licencié ès lettres, certifié des lettres (1950), intégré dans le cadre métropolitain des adjoints d'enseignement à compter du 1er octobre 1948, puis des professeurs certifiés, à compter du 1er octobre 1950, est rétroactivement placé en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères pour une période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1918 en vue d'exercer des fonctions d'enseignement en Tunisie.

Par arrêté du 8 décembre 1952, Mlle Delale (Jeanne), licenciée d'anglais (1940), intégrée à titre de régularisation dans les cadres métropolitains de l'enseignement du second degré en qualité de professeur adjoint (adjointe d'enseignement) avec effet au 1er octobre 1945, est placée en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères pour une période d'un an, à compter du 1er octobre 1945, en vue d'exercer les fonctions d'assistante en Grande-Bretagne.

Par arrêté du 8 décembre 1952, Mlle Deschamps (Suzanne), professeur licencié d'allemand, est placée en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères pour une période d'un an, à compter du 1er octobre 1951, en vue d'exercer les fonctions de lectrice professeur à l'école normale de Blics Kastel (Sarre).

Par arrêté du 8 décembre 1952, Mme Levy, née Vrolyk (Lucie), professeur licencié, est maintenue en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères pour une période de trois ans, à compter du 1er octobre 1951, en vue d'exercer des fonctions de sous-directrice du lycée français de jeunes filles de Beyrouth (Liban).

Par arrêté du 8 décembre 1952, M. Fogacci (Pierre), professeur licencié, est maintenu en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères pour une période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1951, en vue d'exercer des fonctions d'enseignement au Maroc.

Par arrêté du 8 décembre 1952, M. Mougel (Henri), professeur licencié de sciences naturelles, est maintenu en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères pour une période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1949, en vue d'exercer des fonctions d'enseignement au Maroc.

Par arrêté du 8 décembre 1952, Mme Schneider, née Pistel (Jeanne), professeur certifié de sciences au lycée de jeunes filles de Thionville, est placée en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères (services des affaires allemandes et autrichiennes) pour une période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1950, en vue d'exercer des fonctions d'enseignement au lycée de Mayence (zone française d'occupation).

Par arrêté du 8 décembre 1952, M. Carpentier (Aimé), certifié d'allemand (session 1948), intégré dans les cadres métropolitains des professeurs certifiés à compter du 1er octobre 1950, est placé en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères (services des affaires allemandes et autrichiennes) pour une période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1950, en vue d'exercer des fonctions de lecteur à Mayence.

Par arrêté du 8 décembre 1952, Mme Picot, née Martin (Yvonne), adjointe d'enseignement, est maintenue en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères pour une période de trois ans, à compter du 1er octobre 1952, en vue d'exercer des fonctions d'enseignement au lycée français de Salonique (Grèce).

Par arrêté du 8 décembre 1952, M. Horovitz (Mendel), chargé d'enseignement, est maintenu en position de détachement auprès du directeur de l'école nationale des langues orientales (2, rue de Lille) pour une période de trois ans, à compter du 1er octobre 1951, en vue d'exercer les fonctions de chargé de cours d'hébreu moderne.

Par arrêté du 8 décembre 1952, M. Dumas (Arsène), professeur de dessin, est maintenu en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères pour deux périodes successives: la première d'une durée de cinq ans, à compter du 1er octobre 1946; la deuxième d'une durée d'un an, à compter du 1er octobre 1951, en vue d'exercer des fonctions d'enseignement en Tunisie.

Enseignement du premier degré.

Par arrêté du 8 décembre 1952, M. Martin (Auguste), instituteur de 5e classe du département de la Moselle, est maintenu pour une durée de trois ans, à compter du 1er janvier 1952, à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer ses fonctions en Sarre.

Par arrêté du 8 décembre 1952, Mme Soumet, née Manauté, institutrice de 3e classe du département des Basses-Pyrénées, est maintenue du 1er novembre 1951 au 30 septembre 1954 à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer ses fonctions d'institutrice au lycée français de Madrid.

Par arrêté du 8 décembre 1952, M. Fort (Georges), instituteur de 2e classe du département des Hautes-Pyrénées, est maintenu pour une durée de cinq ans, à compter du 16 octobre 1952, à la disposition du secrétaire d'Etat à la guerre pour exercer ses fonctions d'instituteur à l'école de formation professionnelle normale de l'atelier de construction de Tarbes.

Par arrêté du 8 décembre 1952, Mme Lewitus, née Rémy (Jeanne), institutrice de 3e classe du département de l'Aisne, est maintenue pour une durée de trois ans, à compter du 1er janvier 1951, à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer ses fonctions au Pérou.

Par arrêté du 8 décembre 1952, Mme Le Gall, née Flamant, institutrice stagiaire du département de la Seine-Inférieure, est mise, pour une durée allant du 1er octobre 1946 au 31 décembre 1949, à la disposition du secrétaire d'Etat à l'enseignement technique à la jeunesse et aux sports pour exercer ses fonctions de professeur d'enseignement général au centre d'apprentissage annexé au collège technique du Havre

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Jeunesse et sports.

Par arrêté du 8 décembre 1952, sont mis en position de détachement, pour une période de cinq ans, à compter du 1er janvier 1951, les inspecteurs de la jeunesse et des sports désignés ci-après, détachés auprès des C. R. E. P. S. pour exercer les fonctions de directeur et directeur adjoint :

MM. Leveugle (Jean), C. R. E. P. S. de Marly-le-Roi.
Platel (Théophile), C. R. E. P. S. de Phalempin.
Ricordeau (Roland), C. R. E. P. S. d'Houlgate.
Delon (Louis), C. R. E. P. S. d'Aix.

Par arrêté du 8 décembre 1952, M. Richez (Jean), professeur d'éducation physique et sportive, 5e échelon, est maintenu en position de détachement pour compter du 1er janvier 1951, et pour une période de 4 ans 9 mois, auprès du ministre des affaires étrangères, en vue d'exercer ses fonctions à Rabat.

Par arrêté du 8 décembre 1952, M. Drouet (Marcel), professeur d'éducation physique et sportive (C. U. 2e échelon) au lycée de Briançon, est placé en position de détachement, pour compter du 1er octobre 1951 et pour une période de cinq ans, auprès du ministre des affaires étrangères, en vue d'exercer ses fonctions en Tunisie.

Par arrêté du 8 décembre 1952, Mme Bachet, née Beauregard (Dilecta), maîtresse d'éducation physique et sportive (1er échelon, cadre normal) est maintenue en position de détachement, pour compter du 1er mars 1951 et pour une période de trois ans sept mois, auprès du ministre chargé des relations avec les Etats associés, en vue d'exercer ses fonctions en Indochine.

Par arrêté du 8 décembre 1952, Mme Albarrazin, née Montserrat (Isabelle), maîtresse d'éducation physique et sportive (cadre normal, 2e échelon), est maintenue en position de détachement, pour compter du 1er octobre 1950 et pour une période de cinq ans, auprès du ministre des affaires étrangères, en vue d'exercer ses fonctions au C. F. P. « Bad Djedid » de Tunis.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Administration centrale.

Par arrêté du 8 décembre 1952, M. Pierre Bertin, administrateur civil de 3e classe, 4e échelon, à l'administration centrale du ministère de l'agriculture, est maintenu dans la position de service détaché auprès du ministère des affaires étrangères (services des affaires allemandes et autrichiennes) pour une période limitée à cinq ans, à compter du 1er avril 1952, pour occuper un emploi d'attaché de 1re classe, 3e échelon.

Eaux et forêts.

Par arrêté du 8 décembre 1952, sont autorisés, pour une période de cinq ans, les renouvellements de détachement auprès de la préfecture de la Seine (service des parcs, jardins et espaces verts de la ville de Paris et du département de la Seine) du chef de district et des agents techniques des eaux et forêts dont les noms suivent :

M. Raffoux (Edmond), chef de district des eaux et forêts, à compter du 1er décembre 1952.

M. Gautier (Julien), agent technique des eaux et forêts, à compter du 1er septembre 1952.

M. Jafoux (Lucien), agent technique des eaux et forêts, à compter du 1er février 1953.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Fonds de concours.

Par arrêté interministériel du 30 novembre 1952, un crédit de 57.690.345 F a été ouvert, au titre de fonds de concours pour dépenses d'intérêt public, au budget des travaux publics, des transports et du tourisme (II: Aviation civile et commerciale).

Ce crédit se décompose comme suit :

4e partie. — Personnel.

Chap. 1030. — Services extérieurs. — Personnels communs. — Rémunérations principales	750.000 F.
Chap. 1040. — Services extérieurs. — Salaires et accessoires de salaires du personnel ouvrier	12.121.000
Chap. 1050. — Services extérieurs. — Personnels communs. — Indemnités et allocations diverses	20.000
Chap. 1060. — Direction de la navigation et des transports aériens. — Rémunérations principales	1.709.000
Chap. 1070. — Direction de la navigation et des transports aériens. — Indemnités et allocations diverses	193.000
Chap. 1100. — Direction des bases aériennes. — Rémunérations principales	10.947.000
Chap. 1190. — Indemnités résidentielles	3.413.416
Total pour la 4e partie	29.153.916 F.

5e partie. — Matériel.

Fonctionnement des services et travaux d'entretien.

Chap. 3020. — Groupement aérien du ministère. — Matériel et frais de fonctionnement	6.762.225 F.
Chap. 3030. — Direction de la navigation et des transports aériens. — Remboursement de frais	3.750
Chap. 3130. — Service de l'aviation légère et sportive. — Matériel et frais de fonctionnement	3.057.581
Total pour la 5e partie	9.823.556 F.

6e partie. — Charges sociales.

Chap. 4060. — Prestations et versements obligatoires	5.716.204 F.
Total pour les dépenses de fonctionnement	44.693.806 F.

Equipement.

Chap. 9179. — Travaux et installations de l'aéronautique (travaux, fournitures, main-d'œuvre et surveillance)	12.996.539 F.
Total général	57.690.345 F.

Aviation civile et commerciale.

Par arrêté du 4 décembre 1952, l'article 1er de l'arrêté du 23 octobre 1952 acceptant, à compter du 1er novembre 1952, la démission de M. Jean Ballaire, agent de la navigation aérienne, est modifié comme suit :

« La démission de M. Ballaire est acceptée à compter du 11 novembre 1952. »

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Décret du 6 décembre 1952 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 6 décembre 1952, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de l'industrie et du commerce, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 25 novembre 1952 portant que la promotion du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur :

Au grade de commandeur,

M. Gaspard (Roger-Germain-Charles), directeur général d'Electricité de France. Officier du 16 octobre 1946.

Décrets du 6 décembre 1952 portant promotions dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décrets du Président de la République en date du 6 décembre 1952, rendus sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de l'industrie et du commerce, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 24 juin 1952 portant que les promotions des présents décrets sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, le conseil des ministres entendu, sont promus dans l'ordre national de la Légion d'honneur, à titre exceptionnel:

Au grade d'officier.

MM.

Cadel (Roger-Hippolyte-Léon-Jules), directeur général honoraire des Charbonnages de France. Chevalier du 21 janvier 1948. Titres exceptionnels.

Picard (André-René-Jean), président de l'Association technique de l'importation charbonnière. Chevalier du 17 octobre 1946. Titres exceptionnels.

Décret du 6 décembre 1952 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 6 décembre 1952, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de l'industrie et du commerce, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 25 novembre 1952, portant que les nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de chevalier.

MM.

Deleage (Jean-Paul-Maurice), vice-président de la chambre syndicale des tissus d'ameublement; 42 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Guyon (Lucien), vice-président de la fédération des syndicats de produits chimiques; 43 ans 6 mois de pratique professionnelle et de services militaires.

Imbert, dit Chelo (Jean-Edouard), décorateur antiquaire; 29 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret accordant au bureau minier de la France d'outre-mer un permis général de recherches minières en Afrique occidentale française (Sénégal).

Rectificatif au *Journal officiel* du 8 juillet 1952: page 6823, 1re colonne, 17e ligne, au lieu de: « D'Diagne », lire: « N'Diagne; 21e ligne, au lieu de: « Sud-Ouest », lire: « Sud-Est ».

Décret accordant un permis général de recherches minières en Afrique occidentale française.

Rectificatif au *Journal officiel* du 9 novembre 1952, page 10555, 1re colonne:

Au lieu de:

« Art. 3. — La validité du permis général est de trois années. Elle pourra être prorogée trois fois pour une année chaque fois suivant les dispositions prévues à la convention annexée au présent décret ».

Lire:

« Art. 3. — La validité du permis général est de trois années. Elle pourra être prorogée deux fois pour une année chaque fois suivant les dispositions prévues à la convention annexée au présent décret ».

Décret rejetant une délibération de la commission permanente du grand conseil de l'Afrique occidentale française, en date du 25 février 1952, tendant à étendre le bénéfice du régime de l'admission temporaire aux papiers kraft utilisés pour l'emballage des régimes de bananes destinés à l'exportation.

Rectificatif au *Journal officiel* du 25 novembre 1952: page 10299, 1re colonne, dans les visas, au lieu de: « Vu l'article 6 de la loi du 13 avril 1928 sur le régime douanier des territoires d'outre-mer et l'article 7 du décret du 2 juillet 1925... », lire: « Vu l'article 6 de la loi du 13 avril 1928 sur le régime douanier des territoires d'outre-mer et l'article 7 du décret du 2 juillet 1928... ».

Cabinet du ministre.

Le ministre de la France d'outre-mer,

Vu le décret du 8 mars 1952 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels et le décret du 21 août 1951 le modifiant;

Vu les arrêtés des 12 mars, 4 avril, 9 mai, 1er juillet et 1er octobre 1952 portant nomination des membres du cabinet du ministre de la France d'outre-mer,

Arrête:

Art. 1er. — M. Robert Trimbach, ingénieur des arts et manufactures, est nommé chargé de mission, en remplacement de M. Jacques Ferrandi, déchargé de ses fonctions sur sa demande.

Art. 2. — Le présent arrêté, qui aura effet à partir du 1er décembre 1952, sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 décembre 1952.

PIERRE PFLIMLIN.

Attachés au parquet.

Par arrêté du 3 décembre 1952:

M. Baudot (Oswald-Emile) est nommé attaché au parquet du procureur général près la cour d'appel de l'Afrique occidentale française.

M. Jeanjean (Serge) est nommé attaché au parquet du procureur général près la cour d'appel de Yaoundé.

Transmissions.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 3 décembre 1952, il a été attribué à M. Coste de Bagneaux (Joseph), ingénieur principal de 4e classe du cadre général des transmissions de la France d'outre-mer, un rappel d'ancienneté pour services militaires d'un an.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 3 décembre 1952:

I. — Les inspecteurs élèves du cadre général des transmissions de la France d'outre-mer dont les noms suivent ont été titularisés à la 4e classe du grade d'inspecteur adjoint, pour compter des dates ci-après indiquées:

(Pour compter du 16 novembre 1951.)

MM. Audibert (François), Farre (Louis), Glenat (André), Piloyan (Jean).

(Pour compter du 21 décembre 1951.)

MM. Laeng (Paul), Til (Louis).

II. — Sont attribués aux intéressés les rappels d'ancienneté pour services militaires indiqués ci-après:

M. Farre (Louis), un an.

M. Glenat (André), deux ans.

M. Piloyan (Jean), un an un mois.

M. Laeng (Paul), trois ans quatre mois quatorze jours.

M. Til (Louis), sept mois onze jours.

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Administration centrale.

Par arrêté du 10 décembre 1952, M. Clavel, déclaré admissible à l'emploi de secrétaire rédacteur stagiaire à la suite des épreuves du concours ouvert les 17 et 18 avril 1952, a été nommé secrétaire rédacteur stagiaire à compter du 22 septembre 1952.

Contrôle général de la sécurité sociale.

Par arrêté en date du 20 novembre 1952, M. Cousin (Gérard), contrôleur général de la sécurité sociale de 2e classe, 3e échelon, inscrit avec le numéro 3 sur le tableau d'avancement de 1952, a été nommé contrôleur général de la sécurité sociale de 1re classe, 1er échelon, à compter du 15 novembre 1952.

Services extérieurs du travail et de la main-d'œuvre.

Par arrêté du 8 décembre 1952, M. Virgitti (Edouard), contrôleur principal hors classe, 1er échelon, des services extérieurs du travail et de la main-d'œuvre à Marseille, est placé en position de service détaché pour une période d'un an, à compter du 1er octobre 1951, à Electricité de France et Gaz de France, pour être mis à la disposition du délégué provisoire aux œuvres sociales d'Electricité de France et de Gaz de France, en vue d'exercer les fonctions de directeur d'une maison familiale à l'Haye-Bérou (Eure).

Tableau complémentaire d'avancement de classe des administrateurs civils de la caisse nationale de sécurité sociale pour l'année 1949.

Classe exceptionnelle.

M. Guyot.

PROMOTION

Par arrêté du 10 décembre 1952:

M. Guyot, administrateur civil de 1re classe à la caisse nationale de sécurité sociale, a été nommé administrateur civil de classe exceptionnelle à compter du 1er janvier 1949;

Mme Morand, administrateur civil de 2e classe à la caisse nationale de sécurité sociale, a été nommée administrateur civil de 1re classe (1er échelon) à compter du 1er janvier 1949.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Décret du 8 décembre 1952 autorisant la commission administrative du centre hospitalier de Quimper à réduire les charges des fondations provenant de libéralités.

Par décret en date du 8 décembre 1952, est autorisée, dans les conditions fixées ci-après, pour le centre hospitalier de Quimper, la réduction des charges des fondations faites par la demoiselle Hyacinthe-Jeanne-Vincente-Marie Pic de La Mirandole et le sieur Charles-Olivier-Marie de Kerret.

Les charges desdites fondations sont ramenées au montant des revenus de chacune d'elles. La part de revenus attribuée annuellement aux communes bénéficiaires de ces fondations reste fixée dans la même proportion qu'initialement, à savoir: deux tiers des revenus du legs Pic de La Mirandole à la commune d'Ergué-Armel, un tiers des revenus du legs Kerret à la commune de Gouesnach. Le nombre des journées réservées à ces communes sera déterminé en tenant compte à la fois de ce revenu et du prix de journée en vigueur (calculé sur la base du tarif de l'assistance médicale gratuite).

Administration centrale.

Par arrêté du 28 novembre 1952, les administrateurs civils dont les noms suivent sont promus à la classe exceptionnelle:

Mlle Picquenard (Suzanne), à compter du 15 janvier 1952.
Mlle Cherechwski (Simone), à compter du 1er janvier 1952.
Mme Frezouls (Marthe), à compter du 1er janvier 1952.

En surnombre:

M. Bontz (Robert), directeur adjoint, à compter du 1er janvier 1952.
M. Tissot (Jean), sous-directeur, à compter du 1er janvier 1952.

Les administrateurs civils de 2e classe dont les noms suivent sont promus à la 1re classe, 1er échelon:

Mlle Kahn (Margot), à compter du 1er juin 1952.
M. Pere Lahaille Darre (Louis), à compter du 16 avril 1952.
M. Fournier (Jean), à compter du 17 mai 1952.

Les administrateurs civils de 3e classe dont les noms suivent sont promus à la 2e classe, 1er échelon:

Mlle Leveau (Germaine), à compter du 16 avril 1952.
Mme Alesandrini (Gilberte), à compter du 17 mai 1952.
Mlle Pretrel (Emilienne), à compter du 1er juin 1952.

Par arrêté du 28 novembre 1952, M. Lameignère (Marcel), agent supérieur de 1re classe (1er échelon) à l'administration centrale du ministère de la santé publique et de la population, est nommé à l'emploi d'administrateur civil de 2e classe (3e échelon) à l'administration centrale du ministère de la santé publique et de la population et titularisé dans le grade correspondant à compter du 1er juillet 1951.

Inspection de la population et de l'entr'aide sociale.

Par arrêté en date du 3 décembre 1952, les candidats ci-après désignés, admis au concours du 20 octobre 1952:

M. Mousnier-Lompré (Pierre) avec le n° 1;
Mlle Geli (Marie) avec le n° 2;
Mlle Garderes (Marie-Thérèse) avec le n° 3;
M. Macari (Georges) avec le n° 4,

sont nommés inspecteurs stagiaires de la population et de l'entr'aide sociale, à compter du 1er décembre 1952.

Ils effectueront, à compter de la même date, un stage de trois mois à l'école nationale de la santé publique et recevront une affectation à la fin de ce stage.

Les intéressés sont placés, à compter du 1er décembre 1952, à l'échelon prévu pour les inspecteurs stagiaires (indice 225).

Inspection de la santé.

Par arrêté du 1er décembre 1952, M. le docteur Fournier, médecin inspecteur de la santé du Calvados, est admis à faire valoir ses droits à la retraite à dater du 1er janvier 1953.

Tableau d'avancement des secrétaires d'administration pour l'année 1952.

Par arrêté du 22 octobre 1952, les secrétaires d'administration dont les noms suivent sont inscrits au tableau d'avancement pour l'année 1952 en vue d'une promotion de grade:

Pour une promotion à la classe principale.

Mlle Bouygues (Georgette), conditions remplies le 1er octobre 1952.

Pour une promotion à la 1re classe.

1 M. Carbonatto (Gilbert) (détaché), conditions remplies le 1er septembre 1952.
2 Mme Lestrade (Claudine), conditions remplies le 16 mars 1952.
3 Mme Martin (Yvonne), conditions remplies le 1er janvier 1952.
4 Mme Dasse (Marcelle), conditions remplies le 1er janvier 1952.
5 Mlle Trezenem (Madeleine), conditions remplies le 1er janvier 1952.
6 Mlle Marzin (Geneviève), conditions remplies le 1er janvier 1952.
7 Mme Brunet (Odile), conditions remplies le 1er janvier 1952.
8 Mme Mamet (Adrienne), conditions remplies le 1er janvier 1952.
9 Mme Fenot (Marcelle), conditions remplies le 1er janvier 1952.
10 Mlle Nemorin (Anne-Marie), conditions remplies le 1er janvier 1952.
11 Mme Delord (Lucienne) (détachée), conditions remplies le 16 mars 1952.
12 Mme Hubert (Odette), conditions remplies le 1er janvier 1952.

PROMOTIONS

Par arrêté du 28 novembre 1952:

Est promue à la classe principale, 1er échelon, à compter du 1er octobre 1952, Mlle Bouygues (Georgette), secrétaire d'administration de 1re classe à l'administration centrale.

Les secrétaires d'administration de 2e classe dont les noms suivent sont promus à la 1re classe, 1er échelon:

M. Carbonatto (Gilbert) (détaché), à compter du 1er septembre 1952.
Mme Lestrade (Claudine), à compter du 16 mars 1952.
Mme Martin (Yvonne), à compter du 1er janvier 1952.
Mlle Trezenem (Madeleine), à compter du 1er janvier 1952.
Mme Dasse (Marcelle), à compter du 1er janvier 1952.
Mlle Marzin (Geneviève), à compter du 1er janvier 1952.
Mme Brunet (Odile), à compter du 1er janvier 1952.
Mme Mamet (Adrienne), à compter du 1er janvier 1952.
Mme Fenot (Marcelle), à compter du 1er janvier 1952.
Mlle Nemorin (Anne-Marie), à compter du 1er janvier 1952.
Mme Delord (Lucienne) (détachée), à compter du 16 mars 1952.
Mme Hubert (Odette), à compter du 1er janvier 1952.

Ministère des finances et des affaires économiques et ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

CAISSE AUTONOME DE LA RECONSTRUCTION

RAPPORT ANNUEL POUR L'EXERCICE 1951

En application de l'article 7 de la loi du 21 mars 1948 nous avons l'honneur de vous présenter le rapport sur les opérations effectuées par la caisse autonome de la reconstruction au cours de l'année 1951.

Le rôle de la caisse autonome de la reconstruction étant notamment, d'après l'article 2 de la loi constitutive, de faire face aux dépenses de toute nature incombant à l'Etat en vertu de la législation sur les dommages de guerre et la reconstruction, son activité est en grande partie d'ordre financier. Elle est résumée pour l'exercice 1951 dans le compte ci-après:

Compte de gestion 1951,

Opérations ordinaires.

Ressources:	
Produit de l'emprunt libératoire	1.382.125.000 F.
Produit des émissions de titres remis en payement de D. G.	33.371.208.000
Prestations des pays ex-ennemis	3.615.632.313
Contribution de solidarité des territoires d'outre-mer	425.000.000
Droit de renouvellement de récépissés de déclarations d'automobiles utilitaires	857.166.732
Contrevaleur de l'aide américaine	51.255.000.000
Dons manuels	12.092
Recettes accidentelles	5.359.435
Recettes des comptables du Trésor	3.975.119.497
Versements complémentaires du Trésor:	
Pour payements en espèces	187.913.068.392
Pour payements aux adhérents des groupements (part non disponible)	8.460.095.135
	291.290.086.596 F.
Versements au Crédit national:	
Pour règlements d'allocations de reconstruction	205.524.413.528 F.
Pour règlements en titres	33.371.208.000
Pour règlements aux adhérents des groupements (part non disponible)	8.460.095.135
Dépenses de reconstruction réglées directement par l'Etat	43.931.369.933
Disponible:	
Pour payements d'allocations de reconstruction	»
	291.290.086.596 F.

Opérations concernant les groupements de sinistrés (part disponible).

Ressources:	
Solde disponible de l'exercice 1950	18.568.054.870 F.
Encaissements de l'exercice 1951	8.979.584.516
	27.547.639.386 F.
Versements au Crédit national:	
Pour payements aux adhérents des groupements de sinistrés	13.669.653.300 F.
Disponible:	
Pour payements aux adhérents des groupements de sinistrés	13.877.986.086
	27.547.639.386 F.

Les principaux chapitres de ce compte appellent les commentaires suivants:

A. — Opérations ordinaires.

Parmi les ressources ordinaires spécialement affectées à la caisse les emprunts ne figurent que pour 1.382.125.000 F, solde du produit de l'emprunt libératoire du prélèvement exceptionnel de lutte contre l'inflation.

Au cours de l'année 1951, le règlement de certaines catégories de dommages de guerre a continué d'être fait en titres émis par la caisse autonome de la reconstruction dans les mêmes conditions qu'en 1950.

Pour 1951, le montant total des émissions de la caisse autonome s'élève à 33.371.208.000 F.

Les sommes encaissées en 1951 au titre de prestations des pays ex-ennemis s'élèvent à 3.615.632.313 F, se décomposant de la manière suivante:

1° Remboursement en zone française d'occupation en Allemagne de payements imputés aux prestations acquises à la reconstruction	1.123.983.461 F.
2° Règlement de fournitures effectué par la zone française d'occupation en Allemagne au titre de réparations	412.045.812
3° Contre-valeur du produit de la vente de biens allemands en Espagne	224.110.673
4° Contre-valeur de devises italiennes cédées par la Banque de France à des services et importateurs français	136.632.903
5° Produit de la réalisation de biens allemands en France	1.718.859.464

La contribution de solidarité des territoires d'outre-mer qui s'élève à 425 millions de francs se décompose ainsi:

Cameroun	15.000.000 F.
Madagascar	50.000.000
Afrique équatoriale française	60.000.000
Algérie	100.000.000
Afrique occidentale française	200.000.000

Le montant du produit du droit de timbre exceptionnel à l'occasion du renouvellement des récépissés de déclaration de véhicules automobiles, prévu par l'article 3 de la loi 50-401 du 3 avril 1950, s'est élevé pour 1951 à 857.166.732 F.

La contre-valeur de l'aide américaine dont l'affectation à la reconstruction a été autorisée en 1951 s'élève à 51.255 millions de francs.

La caisse autonome a reçu en 1951 trois dons: 2.000 F, 10.000 F, 92 F, soit au total 12.092 F.

Les recettes accidentelles correspondent principalement au reversement par le Crédit national du montant des réquisitions atteintes par la déchéance quadriennale.

Enfin, pour compléter le produit de l'ensemble de ces ressources particulières le Trésor a versé une somme de 196.962.162.567 F, à valoir sur les ressources affectées globalement par les lois budgétaires à la reconstruction et à l'équipement.

Les dépenses incombant à la caisse autonome de la reconstruction sont effectuées par l'intermédiaire soit du Crédit national, soit du Trésor.

Les versements suivants destinés à faire face au payement des dépenses engagées ont été faits:

Au Crédit national d'une part:	
Règlement en espèces	243.984.508.602 F.
Règlement en titres	33.371.208.000
et d'autre part au Trésor	43.931.369.933

dans la limite des autorisations de payement ouvertes par les lois de finances au ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Comme il a été signalé plus haut, des règlements ont été faits au moyen de titres de la caisse autonome de la reconstruction, le Crédit national étant chargé par le ministre des finances de l'ensemble des opérations d'émission de service financier, de mobilisation et de remboursement de ces titres.

Les règlements effectués en 1951 se répartissent ainsi:

Titres émis en application de l'article 10 de la loi du 31 décembre 1948	6.195.180.000 F.
Titres émis en application de l'article 11 de la loi du 31 janvier 1950	17.300.808.000
Titres émis en application de l'article 12 de la loi du 31 janvier 1950	9.738.609.000
Titres émis en application de l'article 6 de la loi du 24 mai 1951	139.071.000
Titres émis en application de l'article 9 de la loi du 31 décembre 1948. — Annulations pour	— 2.529.000

Au 31 décembre 1951, la caisse autonome de la reconstruction n'avait, au titre de ses opérations ordinaires, aucun disponible, le total des recettes de l'exercice 1951 étant égal au total des dépenses.

B. — Opérations concernant les groupements de sinistrés.

La caisse autonome de la reconstruction est, aux termes de l'article 4 de la loi du 21 mars 1948, dépositaire du produit des emprunts de groupements de sinistrés émis en application des articles 11 à 19 de la loi du 30 mars 1947. Elle verse au Crédit national les sommes nécessaires au règlement des avances qui sont consenties aux sinistrés sur le produit de ces emprunts.

Le résultat des opérations pour l'année 1951 est le suivant:

Au solde au 31 décembre 1950 s'élevant à	18.568.054.870 F.
sont venus s'ajouter les encaissements de l'année 1951	8.979.584.516
Total	27.547.639.386
Les dépenses se sont élevées à	13.669.653.300
Le solde disponible au 31 décembre 1951 s'élève donc à	13.877.986.086

EXERCICE 1952

SITUATION AU 30 JUIN 1952

Opérations ordinaires.

Ressources:	
Prestations des pays ex-ennemis	58.040.215 F.
Dons manuels et legs	25.000
Recettes des comptables du Trésor	477.577.086
Versements du Trésor:	
Pour payements en espèces et par traites	76.279.170.886
Pour payements en titres	16.157.614.000
Pour payements aux adhérents des groupements (part non disponible)	2.856.323.420
	96.128.760.607 F.
Versements au crédit national:	
Pour règlements en espèces d'allocations de reconstruction	76.814.813.187 F.
Pour règlements en titres	16.457.614.000
Pour règlements aux adhérents des groupements (part non disponible)	2.856.323.420
Disponible:	
Pour payements d'allocations de reconstruction.	»
	96.128.760.607 F.

Opérations concernant les groupements de sinistrés (part disponible).

Ressources:	
Solde disponible de l'exercice 1951	13.877.986.086 F.
Encaissements de l'exercice 1952	2.882.005.070
	16.759.991.156 F.
Versements au crédit national:	
Pour payements aux adhérents des groupements de sinistrés	4.154.462.871 F.
Disponible	12.605.528.285
	16.759.991.156 F.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1952

Ordre du jour du jeudi 11 décembre 1952.

A quinze heures. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

1. — Vote du projet de loi (n° 1414) tendant à modifier et à compléter l'ordonnance n° 45-609 du 10 avril 1945 relative aux travaux préliminaires à la reconstruction. (N° 4551. — M. Triboulet, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

2. — Suite de la discussion du projet de loi (n° 4794) et de la lettre rectificative (n° 4981) au projet de loi de finances pour l'exercice 1953. (Nos 4888-4930-4983. — M. Charles Barangé, rapporteur général.)

A vingt et une heures. — 2e SÉANCE PUBLIQUE

Suite de la discussion du projet de loi (n° 4794) et de la lettre rectificative (n° 4981) au projet de loi de finances pour l'exercice 1953. (Nos 4888-4930-4983. — M. Charles Barangé, rapporteur général.)

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le jeudi 11 décembre 1952.

N° 4825. — Rapport de M. Bignon fait au nom de la commission des pensions, sur la proposition de loi ayant pour but d'étendre aux membres de la police auxiliaire de sécurité instituée lors des événements de la libération dans divers départements le bénéfice des pensions militaires de la loi du 31 mars 1919.

N° 4845. — Rapport de M. Rabier fait au nom de la commission de l'intérieur, sur l'avis donné par le Conseil de la République, sur le projet de loi édictant les mesures de contrôle, les règles de contentieux et les pénalités des régimes de sécurité sociale, de mutualité sociale agricole et des accidents du travail en Algérie.

N° 4887. — Rapport de M. Thiriet fait au nom de la commission de la reconstruction, sur la proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à indemniser les commerçants dont les établissements ont été fermés sur ordre des autorités occupantes et pour des raisons politiques pendant la période d'annexion de fait des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle.

N° 4890. — Proposition de loi de M. Ramarony tendant à abroger la loi du 5 juillet 1941 relative aux attributions de l'office national interprofessionnel des céréales (renvoyée à la commission de l'agriculture).

N° 4902. — Proposition de loi de M. Crouzier tendant à modifier l'article 1s de la loi du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre en vue d'une répartition équitable des risques de guerre (renvoyée à la commission de la reconstruction).

N° 4903. — Proposition de résolution de M. Lefranc tendant à inviter le Gouvernement à réduire par décret le taux de cotisation de sécurité sociale payé par les bénéficiaires éventuels des prestations en application des dispositions de la loi du 29 juillet 1950 étendant le bénéfice de la sécurité sociale aux grands invalides de guerre et orphelins de guerre et en application du décret du 28 février 1951 portant règlement d'administration publique et pris pour l'application de ladite loi (renvoyée à la commission des pensions).

N° 4904. — Proposition de loi de M. Frédéric-Dupont tendant à proroger les baux commerciaux jusqu'au 31 décembre 1953 (renvoyée à la commission de la justice).

N° 4914. — Proposition de loi de M. Lefranc tendant à modifier l'article 5 *bis* de l'ordonnance du 17 octobre 1945, modifiée par la loi du 13 avril 1946, sur le statut du fermage (renvoyée à la commission de l'agriculture).

N° 4915. — Proposition de loi de M. Lefranc tendant à modifier l'article 23 de l'ordonnance du 4 décembre 1944 relative aux tribunaux paritaires compétents pour statuer sur les contestations entre bailleurs et preneurs de baux à ferme (renvoyée à la commission de l'agriculture).

N° 4960 (1). — Proposition de résolution de Mme Galicier tendant à inviter le Gouvernement: 1° à régler immédiatement et totalement les indemnités d'éviction pour les paysans expropriés lors de la construction des terrains d'aviation militaire de Niergnies et d'Epinoy; 2° à prendre l'engagement de ne plus procéder à ces expropriations de terrains, même sous le régime de l'occupation temporaire; 3° à régler aux cultivateurs locataires de leurs champs une indemnité compensatrice basée sur la propriété culturale; 4° à s'orienter vers une politique de paix et d'entente mutuelle permettant ainsi de restituer les terres aux paysans expropriés et d'éviter les dangers qui pèsent sur la vie et les biens des habitants de Cambrai et des environs (renvoyée à la commission de l'agriculture).

N° 4961. — Proposition de résolution de M. Serafini tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour assimiler tous les enfants mineurs d'invalides de guerre à des orphelins, sans condition de date de naissance, permettant ainsi leur adoption par la nation (renvoyée à la commission des pensions).

N° 5031. — Rapport de Mme Sportisse, au nom de la commission de l'intérieur, sur l'avis donné par le Conseil de la République sur la proposition de loi tendant à fixer les conditions d'application à l'Algérie de la loi du 11 mai 1946 portant transfert et dévolution de biens et d'éléments d'actif d'entreprises de presse et d'information.

(1) Tirage restreint.

Commission des affaires économiques.

Séance du mercredi 10 décembre 1952.

Présents. — MM. Babet, Bergasse, Billiemaz, Blachette, Callot (Olivier), Catrice, Chatenay, Mme Degrond, MM. Denis (Alphonse) (Haute-Vienne), Desson, Mme Estachy, MM. Gaumont, Gazier, Guitton (Antoine) (Vendée), Hugues (Joseph-André) (Seine), Jarrosson, Lebon, Liauley, Mabrut, Maurice-Bokanowski (Michel), Montgolfier (de), Mme Poinso-Chapuis, MM. Quénard (André) (Indre-et-Loire), Ramonet, Sauer, Vals (Francis).

Excusés. — MM. Alfred Costes, Evrard, Maurice Georges, Klock, Pierre-Olivier Lapie, Morève, Penoy.

Commission des affaires étrangères.

Séance du mercredi 10 décembre 1952.

Présents. — MM. Bardoux (Jacques), Bouhey, Coste-Floret (Alfred) (Haute-Garonne), Denis (André) (Dordogne), Faure (Maurice) (Lot), Fouchet, Gaborit, Heitier de Boislambert, Jaquet (Gérard) (Seine), Kuehn (René), Lecanuet, Mayer (René) (Constantine), Mondon, Moustier (de), Mutter (André), Noël (Léon) (Yonne), Palewski (Gaston) (Seine), Pupat, Raymond-Laurent, Rosenblatt, Vendroux (Jacques).

Excusés. — MM. de Menthon, Naegelen.

Suppléants. — MM. Jarrosson (de M. Chastellain), Lapie (de M. Le Bail), Savary (de M. Verdier).

Commission de l'agriculture.

Séance du mercredi 10 décembre 1952.

Présents. — MM. Aubin (Jean), Baurens, Becquet, Billat, Boscary-Monsservin, Bricout, Briot, Castera, Charpentier, Florand, Garavel, Ihuel, Kauffmann, Laborbe, Mme Laissac, MM. Lalle, Lamarque-Cando, Lambert, Laurens (Robert) (Aveyron), Loustau, Lucas, Méhaignerie, Noe (de La), Palernot, Pinvidic, Rincent, Rochet (Waldeck), Saint-Cyr, Thomas (Alexandre) (Côtes-du-Nord), Tremouilhe, Verneuil.

Excusé. — M. de Sesmaisons.

Suppléants. — MM. Roucaute (de M. Fourvel), Samson (de M. Pelleray), Manceau (de M. Tourtaud), Mme Grappe (de M. Tricart).

Commission des boissons.

Séance du mercredi 10 décembre 1952.

Présents. — MM. Aubin (Jean), Bapst, Baurens, Benoit (Alcide) (Marne), Castera, Commentry, Conte, Coste-Floret (Paul) (Hérault), Delbez, Delcos, Fabre, Gau, Gourdon, Guille, Hénault, Jean (Léon) (Hérault), Laborbe, Mme Laissac, MM. Lalle, Méhaignerie, Meunier (Pierre) (Côte-d'Or), Philippe Monin, Paternot, Souquès (Pierre), Thibault, Toublanc, Tourné, Tremouilhe, Verneuil.

Suppléants. — MM. Deliaune (de M. Seynat), Sourbet (de M. de Saivre).

Commission de la défense nationale.

Séance du mercredi 10 décembre 1952.

Présents. — MM. André (Pierre) (Meurthe-et-Moselle), Bouret, Bruyneel, Capdeville, Commentry, Deboudt (Lucien), Ducos (Hippolyte), Frédet (Maurice), Gilliot, Joinville (Alfred Malleret), Koenig, Loustaunau-Lacau, Manceau (Robert) (Sarthe), Maurellet, Métayer, Monsabert (de), Montalat, Taillade, Triboulet, Villeneuve (de).

Excusés. — MM. Arnal, Bouvier O'Cottereau, Cadi (Abd-el-Kader), Christiaens, André-François Mercier, André Monteil.

Commission de l'éducation nationale.

Séance du mercredi 10 décembre 1952.

Présents. — MM. Baudry d'Asson (de), Bêche (Emile), Billières, Bourgeois, Delachenal, Mlle Dienesch, MM. Ducos, Flandin (Jean-Michel), Gau, Gilliot, Guérard, Kir, Lacombe, Mme Lempereur, MM. Léotard (de), Montgolfier (de), Prélot, Schmittlein, Thibault, Viatle.

Suppléants. — M. Billat (de M. Cogniot), Mme Grappe (de M. Giovoni), M. Cochart (de M. Halleguen), M. Couinaud (de M. Priou), M. Samson (de M. Raingeard), M. Paul (de M. Signor).

Commission de la famille, de la population et de la santé publique.

Séance du mercredi 10 décembre 1952.

Présents. — MM. Barbier, Barrot, Béné (Maurice), Billiemaz, Cayeux, Charret, Chassaing, Christiaens, Cochart, Durroux, Mme François, MM. Frédet (Maurice), Frugier, Mmes Lempereur, de Lipkowski, MM. Mazuez (Pierre-Fernand), Montalat, Mora, Noël (Marcel) (Aube), Olmi, Pinvidic, Mme Poinso-Chapuis, M. Segelle.

Excusés. — MM. Arbellier, Lacaze, Raingeard, Mme Rabaté.

Suppléants. — M. Montgolfier (de M. Grousseaud), M. Gaumont (de M. Tracol).

Commission des finances.

Séance du mercredi 10 décembre 1952.

Présents. — MM. Barangé (Charles), Bénard, Boisdé, Burlot, Courant, Cristofol, Dagain, Darou, David (Marcel), Denais (Joseph), Diethelm, Dorey, Faggianelli, Frédéric-Dupont, Gabelle, Gardey (Abel), Gozard (Gilles), Jacquet (Marc), Jules-Julien, Lamps, Leenhardt (Francis), Le Roy Ladurie, Massot, Mazier, Meunier (Pierre), Palewski (Jean-Paul), Pineau, Raffarin, Ramarony, Reynaud (Paul), Simonnet, de Tinguy.

Suppléants. — M. Lebon (de M. Vallon [Louis]), M. Delcos (de M. Mendès-France).

Commission de l'intérieur.

Séance du mercredi 10 décembre 1952.

Présents. — MM. Ballanger (Robert) (Seine-et-Oise), Bendjelloul, Cartier (Gilbert) (Seine-et-Oise), Dejean, Demusois, Durroux, Fonlupt-Esperaber, Genton, Mme Grappe, MM. Guthmuller, Jacquet (Michel), Pantaloni, Quilici (Oran), Quinson (Antoine) (Seine), Rabier, Ribère (Marcel) (Alger), Sauvajon, Serafini, Solinhac, Mme Spénale, MM. Valle (Jules), Véry (Emmanuel), Wagner (Jean).

Suppléants. — M. Coutant (de M. Brahimi), M. Ségelle (de M. Nenon), M. Jacques Chevallier (de M. Blachette), M. Deliaune (de M. Haumesser), M. Barrès (de M. Tirolien), M. Fayet (de M. d'Astier de La Vigerie), M. Dupuy (de M. Cristofol), M. Mora (de M. Marty), M. Babet (de M. Cadi), M. Nocher (de M. Carlini), M. Verneuil (de M. Small), M. André Denis (de M. Schaff).

Assistait en outre à la séance. — M. Berthet, rapporteur pour avis de la commission de la presse.

Commission de la justice et de législation.

Séance du mercredi 10 décembre 1953.

Présents. — MM. Bendjelloul, Chamant, Coudert, Crouzier, Defos du Rau, Denis (Alphonse) (Haute-Vienne), Depreux (Edouard), Gaultier, Girard, Grimaud (Henri) (Isère), Grimaud (Maurice) (Loire-Inférieure), Grousseaud, Halbout, Isorni, Lacaze (Henri), Lefranc, Legaret, Maton, Minjoz, Montillot, Moro Giafferri (de), Salliard du Rivault, Wasmer (Joseph).

Excusé. — M. de Félice.

Suppléants. — M. Bêche (de M. Benbahmed), M. Quénard (de M. Briffod), M. Wolff (de M. Carlini), M. Goudoux (de M. Cherrier), M. Fonlupt-Esperaber (de M. Guissou), Mme Duvernois (de M. Kriegel-Valrimont), M. Kauffmann (de M. Moatti), Mme Grappe (de M. Muller), M. Kuehn (de M. Puy), M. Roucaute (de Mme Rabaté), M. Coutant (de M. Silvandre), M. Montalat (de M. Sissoko).

Commission de la marine marchande et des pêches.

Séance du mercredi 10 décembre 1952.

Présents. — MM. Becquet, Bergasse, Bignon, Bouret, Capdeville, Dupuy (Marc), Fayet, Febvay, Gaborit, Gravoille, Guitton (Jean) (Loire-Inférieure), Henneguelle, Michaud (Louis) (Vendée), Mora, Pantaloni, Ribère (Marcel) (Alger), Savary, Schmitt (René) (Manche), Siefridt.

Suppléant. — M. Coudray (de M. Aubame).

Commission des moyens de communication et du tourisme.

Séance du mercredi 10 décembre 1952.

Présents. — MM. Arnal, Barbier, Barrier, Benoit (Alcide) (Marne), Bichet, Dufour, Febvay, Golvan, Henneguelle, Le Cozannet, Lemaire, Médecin, Midol, Nigay, Noël (Marcel) (Aube), Schaff, Sérafini, Sibué, Vassor.

Excusés. — MM. Albert Schmitt (Bas-Rhin), Regaudie, Mariel (Louis) (Haute-Savoie), Penoy, Anthonioz.

Commission des pensions.

Séance du mercredi 10 décembre 1952.

Présents. — MM. Badie, Bégouin, Bignon, Devemy, Dixmier, Dreveny, Dufour, Mme Gabriel-Péri, M. Garnier, Mme Guérin (Rose), MM. Guislain, Jean (Léon) (Hérault), Le Coutaller, Lefèvre (Raymond) (Ardennes), Liautey (André), Mme de Lipkowski, MM. Mamba Sano, Mekki, Mouton, Peitre, Pradeau, Tourné.

Commission de la production industrielle.

Séance du mercredi 10 décembre 1952.

Présents. — MM. Bessac, Bichet, Caioire, Chabenat, Cousion (Paul), Desgranges, Mme Duvernois, MM. Furaud, Goudoux, Lacombe, Le Sciellour, Mallez, Manceau (Bernard) (Maine-et-Loire), Mancey (André) (Pas-de-Calais), Roucaute (Gabriel), Salliard du Rivault, Sion, Titeux, Védrines.

Excusé. — M. Bénard.

Commission des territoires d'outre-mer.

Séance du mercredi 10 décembre 1952.

Présents. — MM. Béchard (Paul), Bechir Sow, Bettencourt, Brusset (Max), Caillavet, Coffin, Devinat, Dronne, Dumas (Joseph), Fabre, Fourcade (Jacques), Juglas, Liurette, Manceau (Robert) (Sarthe), Mitterrand, Molinatti, Monin, Mouton, Said Mohamed Cheikh, Savary, Villeneuve (de).

Excusé. — M. Estèbe.

Suppléants. — M. Caillet (de M. Malbrant), M. Fouyet (de M. Maurice Lenormand), M. Gaillemin (de M. Magendie), Mme Rose Guérin (de M. Charles Benoist), M. Le Sciellour (de M. Douala), M. Mamba Sano (de M. Aubame), Mme Mathilde Péri (de M. Césaire), M. Sanogo Sékou (de M. Sidi El Mokhtar), M. Tourné (de M. Cermolacce).

Commission du travail et de la sécurité sociale.

Séance du mercredi 10 décembre 1952.

Présents. — MM. Arbeltier, Bernard, Besset, Boutbien, Bouxom, Caillet (Francis), Cochart, Colin (Yves) (Aisne), Couinaud, Coutant (Robert), Deboudt (Lucien), Degoutte, Dubois, Duquesne, Durbet, Fayet, Fouyet, Gazier, Joubert, Mme Lefebvre (Francine) (Seine), MM. Legaret, Le Sciellour, Mailhe, Meck (Henri), Musmeaux, Paul (Gabriel), Samson, Segelle, Sion, Titeux, Viatte.

Excusé. — M. Paquet.

Suppléants. — M. Marc Dupuy (de M. Livet), M. Rosan Girard (de M. Camphin), Mme Grappe (de M. Renard), M. Gravoille (de M. Patinaud), M. Rousselot (de M. Pluchet).

Convocations de commissions.

La commission des finances se réunira le jeudi 11 décembre 1952, à neuf heures, quinze heures et, éventuellement, à vingt et une heures (local de la commission des finances) :

Projet de loi n° 4785 relatif au développement des dépenses d'investissements pour l'exercice 1953 (Equipement des services civils. Investissements économiques et sociaux. Réparation des dommages de guerre). — M. Charles Barangé, rapporteur général.

A dix-sept heures.

Projet de loi n° 4879 relatif aux comptes spéciaux du Trésor. — M. Diethelm, rapporteur.

Audition des commissaires du Gouvernement sur les articles réservés au projet de loi (n° 4879) (Fonds forestier national et groupements professionnels coloniaux).

La commission de la production industrielle se réunira le jeudi 11 décembre 1952, à dix heures trente (local de la commission n° 26) :

Audition de M. Louvel, ministre de l'industrie et du commerce, sur le problème des investissements.

La réunion de la commission de la reconstruction et des dommages de guerre, suspendue le mercredi 10 décembre 1952, sera reprise le jeudi 11 décembre 1952, à dix heures trente (local de la commission n° 208) :

Examen du projet de loi relatif aux dépenses d'investissement.

Convocation rectifiée.

La sous-commission chargée de suivre et de contrôler d'une façon permanente l'emploi des crédits affectés à la défense nationale (art. 71 de la loi n° 47-520 du 21 mars 1947) se réunira le jeudi 11 décembre 1952, à neuf heures trente (local du 6e bureau) :

Budget de la guerre. — M. Pierre Ferri, rapporteur.

Budget de la marine. — M. Joannès Dupraz, rapporteur.

A quinze heures trente (local du 6e bureau).

Audition de M. René Pleven, ministre de la défense nationale.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1952

Commission des affaires étrangères.

Séance du mercredi 10 décembre 1952.

Présents. — MM. Benhabyles (Chérif), Biatarana, Mme Brossolette (Gilberte Pierre-), MM. Coty (René), Michel Debré, Damon (Léo), Lelant, Léonetti, Moulet (Marius), Pernot (Georges), Ernest Pezet, Marcel Plaisant, Poher (Alain), Puaux, Saller, Mme Thome-Patenôtre (Jacqueline), M. Yver (Michel).

Excusés. — MM. Pinton, Réveillaud.

Commission de l'agriculture.

Séance du mercredi 10 décembre 1952.

Présents. — MM. Bataille, Bels, Brettes, Brousse (Martial), Capelle, Claparède, Darmanthé, Doussot (Jean), Driant, Dulin, Durand (Jean), Durieux, Fournier (Bénigne), Hoeffel, Koessler, Le Léannec, Lemaire (Marcel), Monsarrat, Restat.

Excusé. — M. Boulanger (Georges).

Suppléants. — MM. Delrieu (de M. André [Louis]), Gravier (Robert) (de M. Delorme [Claudius]).

Commission des finances.

Séance du mercredi 10 décembre 1952.

Présents. — MM. Armengaud, Berthoin (Jean), Boudet (Pierre), Chapalain, Clavier, Coudé du Foresto, Laffargue (Georges), Marrane (Georges), Minvielle, de Montalembert, Peschaud, Roubert (Alex), Saller, Sclafer, Walker (Maurice).

Excusés. — MM. Courrière, Masteau.

Suppléants. — MM. Primet (de M. Ramette), Tinaud (de M. Maroger).

Assistait, en outre, à la séance. — M. Dubois (au titre de la commission des moyens de communications).

Commission de la France d'outre-mer.

Séance du mercredi 10 décembre 1952.

Présents. — MM. Aubé (Robert), Castellani, Coupigny, Durand-Réville, Franceschi, Lafleur (Henri), Le Sassier-Boisauné, Longuet, Rivérez, Romani, Zèle.

Excusés. — MM. Boisrond, Claireaux, Cozzano, Lagarrosse, Razac, Rucart (Marc), Zafimahova.

Commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale.

Séance du mercredi 10 décembre 1952.

Présents. — MM. Bardon-Damarzid, Benhabyles (Chérif), Biatarana, Carcassonne, Charlet (Gaston), Chevalier (Robert), Delalande, Geoffroy (Jean), Giacomoni, Gilbert-Jules, Haurion, Ignace-Pinto (Louis), Mahdi (Abdallah), Maire (Georges), Marcilhacy, Molle (Marcel), Motais de Narbonne, Namy, Péridier, Pernot (Georges), Rabouin, Reynouard, Vauthier.

Excusés. — MM. Boivin-Champeaux, Jozeau-Marigné.

Suppléants. — MM. Coupigny (de M. Kalb), Durand-Réville (de M. de La Gontrie).

Délégué. — M. Geoffroy (par M. Tailhades).

Commission de comptabilité.

Séance du mercredi 10 décembre 1952.

Présents. — MM. Brizard, Clavier, Courrière, Estève, Jacques Gadoin, Liot.

Excusé. — M. Ruin.

Convocation de commission.

La commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale se réunira le jeudi 11 décembre 1952, à onze heures (local n° 201) :

I. — Suite de l'examen du rapport de M. Boivin-Champeaux sur la proposition de loi (n° 472, année 1952) tendant à instituer un droit de retrait au profit des locataires ou occupants en cas de vente d'immeubles par appartements et à modifier la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel.

II. — Premier examen pour avis du projet de loi (n° 436, année 1952) organisant le contrôle des ententes économiques et assurant la liberté de la production et du commerce, dont la commission des affaires économiques est saisie au fond. — M. Marcilhacy, rapporteur pour avis.

Réunions de commissions du jeudi 11 décembre 1952.

Commission de contrôle « pool charbon-acier », à quatorze heures trente. — Local n° 201.

Commission de la défense nationale, à seize heures. — Local n° 217.

Commission de la justice, à onze heures. — Local n° 201.

Commission des moyens de communication, des transports et du tourisme, à neuf heures quarante-cinq. — Local n° 202.

INFORMATIONS
RELATIVES
A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du jeudi 11 décembre 1952.

A quinze heures. — SEANCE PUBLIQUE

1. — Suite de la discussion des conclusions de la commission d'instruction sur l'élection de M. Durand-Teyssier par l'Assemblée nationale. (Nos 414 et 439, année 1952. — M. Troisgros, rapporteur.)

2. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, rendant obligatoire la publication au *Journal officiel* des Etablissements français de l'Océanie des déclarations devant être effectuées au registre du commerce. (Nos 332 et 429, année 1952. — M. Plaloux, rapporteur.)

3. — Discussion de la proposition de M. Jean Scelles tendant à inviter le Gouvernement à déposer un projet de loi complétant l'article 60 de la loi de finances pour l'exercice 1952. (Nos 284 et 431, année 1952. — M. Fontanet, rapporteur.)

4. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi approuvant les comptes définitifs du budget général de Madagascar et dépendances et du budget annexe des chemins de fer, pour les exercices 1946, 1947 et 1948. (Nos 374 et 430, année 1952. — M. Nguyen Trung Vinh, rapporteur.)

5. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, portant: 1° abrogation du décret du 2 septembre 1931 portant création d'une caisse de prévoyance à Madagascar et dépendances; 2° extension du champ des opérations de la caisse centrale de crédit agricole de Madagascar. (Nos 44 et 433, année 1952. — M. Racine Mademba, rapporteur. — Avis de la commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts. — M. Boiteau, rapporteur.)

6. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, modifiant les articles 5, 9 et 28 du décret portant organisation du crédit agricole mutuel à Madagascar et dépendances. (Nos 333 et 434, année 1952. — M. Racine Mademba, rapporteur. — Avis de la commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts. — M. Georges Monnet, rapporteur.)

7. — Discussion de la proposition de MM. Bégarra, Belabed, Chekkal Daho, Lechani, Piéri et des membres du groupe socialiste S. F. I. O. et apparentés tendant à inviter le Gouvernement à rétablir, en matière de congé administratif, le régime en vigueur antérieurement au 25 août 1949, en faveur des ouvriers civils et des établissements militaires d'Algérie. (Nos 320 et 435, année 1952. — Mme Emilienne Moreau, rapporteur.)

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le jeudi 11 décembre 1952.

N° 433 (1). — Rapport par M. Racine Mademba, au nom de la commission des affaires financières, sur la demande d'avis (n° 44, année 1952), transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, portant: 1° abrogation du décret du 2 septembre 1931 portant création d'une caisse de prévoyance à Madagascar et dépendances; 2° extension du champ des opérations de la caisse centrale de crédit agricole de Madagascar.

N° 434 (1). — Rapport par M. Racine Mademba, au nom de la commission des affaires financières, sur la demande d'avis (n° 333, année 1952), transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, modifiant les articles 5, 9 et 28 du décret portant organisation du crédit agricole mutuel à Madagascar et dépendances.

N° 435 (1). — Rapport par Mme Emilienne Moreau, au nom de la commission des affaires sociales, sur la proposition (n° 320, année 1952) de M. Bégarra tendant à inviter le Gouvernement à rétablir, en matière de congé administratif, le régime en vigueur antérieurement au 25 août 1949, en faveur des ouvriers civils des établissements militaires d'Algérie.

N° 439 (2). — Avis supplémentaire par M. Troisgros, au nom de la commission d'instruction, sur le dossier d'élection de M. Durand-Teyssier, élu par l'Assemblée nationale.

NOTA. — (1) Ces documents ont été mis à la disposition de Mmes et MM. les conseillers de l'Union française le 9 décembre 1952.

(2) Ce document a été mis à la disposition de Mmes et MM. les conseillers de l'Union française le 10 décembre 1952. Le tirage en a été limité aux besoins de Mmes et MM. les conseillers et des services de l'Assemblée de l'Union française.

Commission des affaires culturelles et civilisations d'outre-mer.

Séance du mardi 9 décembre 1952.

Présents. — MM. Bégarra, Bui The Phuc, Cao Van Chieu, Chastenet, Dardelle, Giard, Kémajou, Mme Malroux, MM. Marzorati, Marquet, Phung Ba Nghia, Raphaël-Leygues, Thévenin, Voca.

Excusés. — Mme la princesse Yukanthor, MM. Berthaud, Hazoumé.

Suppléants. — M. Bégarra (de M. Ahmed Kotoko), M. Dardelle (de M. Boukheloua), M. Voca (de M. Cianfarani), M. Chastenet (de M. Griaule), M. Kémajou (de M. Héline), Mme Malroux (de M. Detraves).

Assistait en outre à la séance. — M. C.-A. Julien.

Commission des affaires financières.

Séance du mardi 9 décembre 1952.

Présents. — MM. Antonini, Avinin, Cazelles, Fontanet, Gallimard, Nguyen Trung Vinh, Peretti, Rencurel, Ribéra, Reverbori, Schiller, Schmitt.

Excusés. — MM. Léger, Le Van Dinh, Pann Yung.

Suppléants. — MM. Antonini (de M. Bême), Arthaud (de M. Barbé), Cazelles (de M. Mademba Racine), Gallimand (de M. Roy), Nguyen Trung Vinh (de M. Do Huu Thinh), Peretti (de M. Dusseaulx), Reverbori (de M. Ebédé), Schmitt (de M. Montrat).

Commission d'instruction.

Séance du mardi 9 décembre 1952.

Présents. — MM. Abdesselam, André (Max), Bougenot, Cao Van Chieu, Charles-Cros, Daber, Gallimand, Guyard, Margueritte, Oiru, Rencurel, Ribéra, Rosenfeld, Troisgros.

Suppléants. — MM. Rosenfeld (de M. Bocher), M. Troisgros (de M. Frey), M. Daber (de M. Tran Van Tung).

Commission des affaires sociales.

Séance du mercredi 10 décembre 1952.

Présents. — MM. Albrand, Bégarra, Coulibaly, Dupuy (Marceau), La Gravière, Mme Mairoux, MM. Michalet, Milhe-Poutingon, Ton That Can, Mme Tran Van Chuong.

Excusés. — MM. Borrey, Guyard, Lapart, Mlle Le Ber, Mme Emilienne Moreau, MM. Soppo Priso, Theetten, Thomas, Zinsou.

Suppléants. — M. Albrand (de M. le général Sicé), M. Bégarra (de M. Chekkat Daho), M. Dupuy (de M. Ramus), M. La Gravière (de M. Gervain), Mme Mairoux (de M. Sar Diawar).

Commission de défense de l'Union française.

Séance du mercredi 10 décembre 1952.

Présents. — MM. André (Max), Castex, Charles-Cros, Do Huu Thinh, Fontanet, Gaudart, Georget, de Gouyon, Guiter, Laurent-Eynac, Legentilhomme (général), Levy (Roger), Marguerittle, Mme Moreau (Emilienne), MM. Raphaël-Leygues, Schleiter, Schneider.

Excusés. — MM. le colonel Bichon, Borrey, Buu Kinh, Darlan, Lachenal, Milhe-Poulingon, Nguyen Huu Thuan, Pann Yung, Piot, Saidou Djermakoye, le contre-amiral Moullec.

Suppléants. — M. Jean Guiter (de M. Foccart), M. Schneider (de M. Baze).

Commission de législation, justice, affaires administratives et domaniales.

Séance du mercredi 10 décembre 1952.

Présents. — MM. Abdesselam, Bélabed, Boisdon, Cornet, Junillon, Pialoux, Polycarpe, Randreisa, Sylvestre, Touré, Tran Van Thi, Troisgros, Ya Doumbia.

Excusés. — MM. Albrand, Dorange, Mlle Lafon, MM. Mignot, Nguyen Huy Lai, Nignan, Pham Van Binh, Ribéra, Sarraut (Omer).

Suppléants. — MM. Sylvestre (de M. Antonini), Boisdon (de M. Alfred Bour), Junillon (de M. Bourgarel), Pialoux (de M. de Bruchard), Bélabed (de M. Chekkat Daho), Cornet (de M. Morel), Ya Doumbia (de M. Piéri), Troisgros (de M. Schneider).

Assistait, en outre, à la séance. — M. Dadet.

Convocations de commissions.

La commission des affaires financières se réunira le vendredi 12 décembre 1952, à quinze heures, 27, rue du Mont-Thabor, à Paris:

I. — Nominations de rapporteurs:

Pour la demande d'avis (n° 418, année 1952) tendant à ratifier le décret du 27 septembre 1949 approuvant une délibération prise le 2 juin 1949 par le grand conseil de l'Afrique occidentale française demandant la modification du décret du 1er juin 1932 réglementant le fonctionnement du service des douanes dans ce territoire;

Pour la demande d'avis (n° 419, année 1952) approuvant une délibération du 3 avril 1949 de Saint-Pierre et Miquelon en date du 1er décembre 1948 relative à la réduction des formalités douanières pour les marchandises ayant transbordé dans les ports étrangers admis pour le transfert en droiture;

Pour la demande d'avis (n° 420, année 1952) sur le projet de loi tendant à ratifier le décret du 19 avril 1949 approuvant une délibération prise par le grand conseil de l'Afrique occidentale française en date du 21 janvier 1949 demandant la prorogation pour une nouvelle période de six mois, à compter du 29 avril 1949, de la suspension des droits de douane;

Pour la demande d'avis (n° 421, année 1952) sur le projet de loi tendant à ratifier le décret du 1er août 1949 rejetant une délibération prise le 11 mars 1949 par l'assemblée représentative de Madagascar relative à la réglementation douanière des entrepôts spéciaux des huiles minérales et des dépôts d'avitaillement d'huiles minérales;

Pour la demande d'avis (n° 422, année 1952) sur le projet de loi tendant à ratifier le décret du 20 juillet 1949 approuvant une délibération de l'assemblée représentative de Madagascar et dépendances concernant la réglementation douanière dans ce territoire (forme et énonciation des déclarations de douane);

Pour la demande d'avis (n° 423, année 1952) sur le projet de loi tendant à ratifier le décret du 27 décembre 1949 approuvant une délibération prise le 28 septembre 1949 par le grand conseil de l'Afrique occidentale française demandant la modification du décret du 1er juin 1932 réglementant le régime des douanes dans le territoire;

Pour la demande d'avis (n° 424, année 1952) sur le projet de loi tendant à ratifier la délibération du 27 mai 1949 du grand conseil de l'Afrique occidentale française demandant la prorogation, pour une nouvelle période de six mois, pour compter du 20 octobre 1949, de la suspension des droits de douane dans ce territoire;

Pour la demande d'avis (n° 425, année 1952) sur le projet de loi tendant à ratifier la délibération du 19 juillet 1949 du conseil d'administration du Cameroun demandant la modification de l'article 90 du décret du 17 février 1921 portant réglementation du régime des douanes dans ce territoire;

Pour la demande d'avis (n° 426, année 1952) sur le projet de loi tendant à ratifier le décret du 27 juin 1951 rejetant une délibération prise le 17 octobre 1950 par le grand conseil de l'Afrique occidentale française modifiant la quotité des droits de douane sur les essences de pétrole;

Pour la demande d'avis (n° 427, année 1952) sur le projet de loi tendant à ratifier le décret du 5 novembre 1951 approuvant une délibération prise le 10 mai 1951 par le grand conseil de l'Afrique équatoriale française demandant la modification du code des douanes en vigueur dans ce territoire;

Pour la demande d'avis (n° 428, année 1952) sur le projet de loi tendant à ratifier le décret du 20 juin 1949 portant approbation de la délibération de l'assemblée représentative des Etablissements français de l'Océanie, en date du 28 janvier 1949, tendant à exonérer des droits de douane dans ce territoire toutes les marchandises importées pour le compte et aux frais de l'Etat, du territoire, des collectivités publiques et de l'institut de recherches médicales d'Océanie.

II. — Echange de vues sur la note préliminaire de M. Schmitt sur le projet de loi (n° 4795) portant développement des dépenses d'investissements pour l'exercice 1953.

III. — Questions diverses.

Additif à l'ordre du jour de la séance que tiendra la commission de politique générale le jeudi 11 décembre 1952, à dix heures (local n° 116):

Examen d'une demande de délai supplémentaire pour le dépôt d'un rapport sur la demande d'avis (n° 222, année 1952) concernant la proposition de loi tendant à ériger en une circonscription administrative autonome distincte des territoires limitrophes: gouvernement d'Algérie, Afrique équatoriale française, « l'Afrique saharienne française » placée sous l'autorité d'un haut commissaire de la République.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère des finances et des affaires économiques.

Avis relatif au tirage de la tranche spéciale des « 300 millionnaires » de la loterie nationale 1952.

Le tirage de la tranche spéciale des « 300 millionnaires » de la loterie nationale 1952 aura lieu samedi 13 décembre 1952, à vingt heures trente minutes, en présence du public.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN REYMOND

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Dernière cours cotés en Bourse	9 déc. — Cours relevés après Bourse	DEVISES	10 décembre 1952	
			Cours relevés avant Bourse	Cours cotés en Bourse.
349 95	.... ..	Etats-Unis (1 dollar)...	.... ..	349 95 .....
702 ..	.... ..	Belgique (100 francs)...	.... ..	702 50 .....
361 ..	.... ..	Canada (1 dollar).....	.... ..	362 .. ..
1212 50	.... ..	Portugal (100 escudos).	.... ..	1212 50 .....
8010 ..	.... ..	Suisse (100 francs).....	.... ..	8017 50 .....
464 20	.... ..	Côte Fse des Somalis (100 francs D.lb.).....	.... ..	....

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

Etablissements Economiques du Casino

COMMANDITE PAR ACTIONS AU CAPITAL DE 765.000.000 DE FRANCS
GUICHARD-PERRACHON ET Cie
SIÈGE SOCIAL : 24, RUE DE LA MONTAT, SAINT-ETIENNE
R. C. : Saint-Etienne n° 4234.

Obligations 6 0/0 1938 de 1.000 F.

LISTE NUMERIQUE

1° Des séries contenant les obligations amorties au tirage du 14 novembre 1952 et remboursables à partir du 1er avril 1953 à 996 F;

2° Des séries contenant les obligations amorties aux tirages antérieurs et non encore remboursées.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
11 à 20	52	2.791 à 2.740	51	5.201 à 5.210	50
81 à 90	53	2.811 à 2.823	52	5.211 à 5.220	52
161 à 170	53	2.851 à 2.860	53	5.221 à 5.230	53
211 à 220	51	2.901 à 2.910	51	5.251 à 5.260	51
331 à 340	50	2.971 à 2.980	53	5.271 à 5.280	53
351 à 360	50	2.981 à 2.990	53	5.291 à 5.300	49
411 à 420	53	3.031 à 3.040	52	5.301 à 5.310	49
501 à 510	52	3.061 à 3.070	53	5.321 à 5.330	52
511 à 550	51	3.161 à 3.170	53	5.381 à 5.390	53
781 à 790	52	3.201 à 3 210	53	5.421 à 5.430	52
791 à 800	53	3.221 à 3.230	52	5.461 à 5.470	53
871 à 880	49	3.241 à 3 250	52	5.491 à 5.500	50
1.031 à 1.040	51	3.321 à 3.330	49	5.511 à 5.520	52
1.061 à 1.070	53	3.401 à 3.410	45	5.521 à 5.530	51
1.091 à 1.100	52	3.471 à 3.480	52	5.561 à 5.570	51
1.161 à 1.170	53	3.521 à 3 530	50	5.571 à 5.580	53
1.181 à 1.190	52	3.551 à 3.560	51	5.611 à 5.650	50
1.221 à 1.230	53	3.561 à 3.570	52	5.661 à 5.670	53
1.231 à 1.240	53	3.571 à 3.580	53	5.671 à 5.680	53
1.241 à 1.250	51	3.591 à 3.600	51	5.701 à 5.710	52
1.271 à 1.280	50	3.741 à 3.750	50	5.781 à 5.790	50
1.331 à 1.340	51	3.771 à 3.780	53	5.871 à 5.880	49
1.341 à 1.350	52	3.871 à 3.880	53	5.901 à 5.910	53
1.401 à 1.410	52	3.881 à 3.890	53	5.921 à 5.930	49
1.481 à 1.490	51	3.911 à 3.920	53	5.941 à 5.950	52
1.601 à 1.610	53	4.041 à 4.050	53	5.961 à 5.970	49
1.671 à 1.680	53	4.081 à 4.090	51	6.131 à 6.140	53
1.741 à 1.750	52	4.091 à 4.100	53	6.151 à 6.160	52
1.941 à 1.950	53	4.261 à 4.270	52	6.251 à 6.260	53
1.981 à 1.990	51	4.311 à 4.320	53	6.301 à 6.310	49
1.991 à 2.000	52	4.341 à 4.350	51	6.371 à 6.380	53
2.011 à 2.020	53	4.381 à 4.390	47	6.381 à 6.390	52
2.111 à 2.120	50	4.651 à 4.660	52	6.421 à 6.430	52
2.151 à 2.160	50	4.711 à 4.720	53	6.481 à 6.490	53
2.171 à 2.180	52	4.721 à 4.730	53	6.531 à 6.540	53
2.261 à 2.270	53	4.741 à 4.750	52	6.691 à 6.700	51
2.331 à 2.340	50	4.781 à 4.790	47	6.731 à 6.740	53
2.361 à 2.370	53	4.841 à 4.850	50	6.751 à 6.760	52
2.421 à 2.430	48	4.871 à 4.880	52	6.811 à 6.820	50
2.431 à 2.440	51	4.881 à 4.890	52	6.891 à 6.900	52
2.441 à 2.450	49	4.921 à 4.930	53	6.901 à 6.910	49
2.461 à 2.470	53	4.931 à 4.940	51	6.921 à 6.930	53
2.501 à 2.510	51	4.981 à 4.990	52	6.931 à 6.940	48
2.521 à 2.530	53	5.001 à 5.010	53	6.961 à 6.970	53
2.621 à 2.630	51	5.021 à 5.030	53	7.011 à 7.020	47
2.631 à 2.640	53	5.031 à 5.040	47	7.281 à 7.290	52
2.641 à 2.650	51	5.061 à 5.070	53	7.321 à 7.330	50
2.701 à 2.710	51	5.091 à 5 100	46	7.341 à 7.350	50
7.351 à 7.360	51	8.091 à 8.100	51	9.031 à 9.040	52
7.381 à 7.390	50	8.101 à 8.110	48	9.041 à 9.050	51
7.411 à 7.420	49	8.121 à 8.130	53	9.061 à 9.070	52
7.451 à 7.460	51	8.151 à 8.160	51	9.121 à 9.130	52
7.461 à 7.470	51	8.181 à 8.190	51	9.161 à 9.170	50
7.521 à 7.530	47	8.341 à 8.350	52	9.191 à 9.200	49
7.571 à 7.580	52	8.361 à 8.370	52	9.231 à 9.240	51
7.581 à 7.590	49	8.401 à 8.410	51	9.241 à 9.250	51
7.591 à 7.600	51	8.481 à 8.490	46	9.261 à 9.270	52
7.611 à 7.620	52	8.521 à 8.530	53	9.281 à 9.290	53
7.641 à 7.650	53	8.531 à 8.540	50	9.331 à 9.340	53
7.651 à 7.660	51	8.541 à 8.550	53	9.581 à 9.590	53
7.671 à 7.680	53	8.551 à 8.560	52	9.631 à 9.640	53
7.711 à 7.720	50	8.571 à 8.580	46	9.641 à 9.650	53
7.741 à 7.750	52	8.581 à 8.590	53	9.661 à 9.670	53
7.751 à 7.760	49	8.591 à 8.600	53	9.691 à 9.700	48
7.761 à 7 770	52	8.661 à 8.670	51	9.711 à 9.720	50
7.811 à 7.820	53	8.771 à 8.780	52	9.751 à 9.760	49
7.831 à 7 840	53	8.781 à 8.790	52	9.791 à 9.800	53
7.841 à 7.850	51	8.891 à 8.900	53	9.821 à 9.830	53
7.921 à 7.930	53	8.901 à 8.910	51	9.841 à 9.850	53
7.941 à 7.950	51	8.911 à 8.920	53	9.851 à 9.860	52
7.961 à 7.970	53	8.941 à 8.950	52	9.981 à 9.990	53
8.031 à 8.090	51	9.011 à 9.020	53		

Obligations 4 0/0 1944 de 2.500 F.

LISTE NUMERIQUE

1° Des séries contenant les obligations amorties au tirage du 14 novembre 1952 et remboursables à partir du 1er avril 1953 à 2.495 F;

2° Des séries contenant les obligations amorties aux tirages antérieurs et non encore remboursées.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
361 à 370	53	4.781 à 4.790	52
711 à 720	53	4.821 à 4.830	52
1.041 à 1.050	52	4.881 à 4.890	53
1.151 à 1.160	53	4.951 à 4.960	53
1.461 à 1.470	51	5.011 à 5.020	53
1.491 à 1.500	53	5.071 à 5.080	53
1.831 à 1.840	53	5.141 à 5.150	53
1.841 à 1.850	52	5.221 à 5.230	53
1.881 à 1.890	53	5.271 à 5.280	52
1.891 à 1.900	53	5.581 à 5.590	50
1.931 à 1.940	52	5.671 à 5.680	53
2.011 à 2.020	53	5.681 à 5.690	53
2.341 à 2.350	51	5.771 à 5.780	53
2.571 à 2.580	53	5.861 à 5.870	52
2.931 à 2.940	51	5.991 à 6.000	54
3.041 à 3.050	51	6.141 à 6.150	53
3.371 à 3.380	50	6.261 à 6.270	51
3.471 à 3.440	51	6.331 à 6.340	51
3.491 à 3.500	53	6.811 à 6.820	51
3.641 à 3.650	51	6.901 à 6.910	51
3.931 à 3.940	52	7.121 à 7.130	53
4.001 à 4.010	53	7.301 à 7.310	53
4.091 à 4.100	53	7.491 à 7.500	50
4.411 à 4.420	52	7.581 à 7.590	49
4.531 à 4.540	53	7.741 à 7.750	53
4.581 à 4.590	49	7.791 à 7.800	51
4.591 à 4.600	53	7.891 à 7.900	53
4.671 à 4.680	50	7.931 à 7.940	53

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
8.201 à 8.210	50	11.931 à 11.940	51
8.221 à 8.230	52	11.971 à 11.980	52
8.251 à 8.260	53	12.341 à 12.350	53
8.561 à 8.570	53	12.471 à 12.480	53
8.701 à 8.710	53	12.781 à 12.790	52
8.731 à 8.740	53	12.991 à 13.000	53
8.741 à 8.750	52	13.231 à 13.240	53
8.981 à 8.990	52	13.621 à 13.630	53
9.071 à 9.080	51	13.651 à 13.660	51
9.111 à 9.120	53	13.681 à 13.690	52
9.191 à 9.200	53	13.991 à 14.000	53
9.201 à 9.210	51	14.061 à 14.070	53
9.211 à 9.220	53	14.191 à 14.200	51
9.291 à 9.300	51	14.621 à 14.630	53
9.351 à 9.360	53	14.731 à 14.740	49
9.361 à 9.370	50	14.851 à 14.860	52
10.081 à 10.090	52	14.871 à 14.880	52
10.351 à 10.360	53	14.961 à 14.970	51
10.371 à 10.380	52	15.211 à 15.220	52
10.381 à 10.390	52	15.331 à 15.340	51
10.471 à 10.480	53	15.431 à 15.440	51
10.531 à 10.540	51	15.481 à 15.490	52
10.581 à 10.590	53	16.171 à 16.180	49
10.751 à 10.760	50	16.191 à 16.200	53
10.791 à 10.800	51	16.361 à 16.370	52
10.801 à 10.810	52	16.601 à 16.610	51
10.891 à 10.900	53	16.711 à 16.720	53
10.921 à 10.930	52	16.841 à 16.850	52
10.981 à 10.990	50	16.861 à 16.870	53
11.141 à 11.150	52	17.061 à 17.070	49
11.151 à 11.160	51	17.421 à 17.430	53
11.311 à 11.320	53	17.821 à 17.830	53
11.341 à 11.350	52	18.321 à 18.330	51
11.351 à 11.360	53	18.671 à 18.680	53
11.471 à 11.480	52	18.941 à 18.950	53
11.601 à 11.610	53	19.301 à 19.310	53
11.771 à 11.780	53	19.341 à 19.350	53

Obligations 4 0/0 1945 *de* 5.000 *F.*

LISTE NUMERIQUE

1° Des séries contenant les obligations amorties au tirage du 14 novembre 1952 et remboursables à partir du 1er janvier 1953 à 4.990 F;

1° Des séries contenant les obligations amorties aux tirages antérieurs et non encore remboursées.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
1 à 10	52	3.501 à 3.510	53	6.841 à 6.850	52
561 à 570	53	3.531 à 3.540	51	6.891 à 6.900	52
641 à 650	52	3.621 à 3.630	52	7.001 à 7.010	52
1.241 à 1.250	53	3.741 à 3.750	53	7.631 à 7.640	53
1.261 à 1.270	53	4.241 à 4.250	51	8.061 à 8.070	53
1.291 à 1.300	52	4.651 à 4.660	53	8.201 à 8.210	52
1.681 à 1.690	53	4.671 à 4.680	52	8.231 à 8.240	51
1.741 à 1.750	52	4.721 à 4.730	53	8.361 à 8.370	52
1.811 à 1.820	52	4.861 à 4.870	53	9.031 à 9.040	51
2.011 à 2.020	52	4.881 à 4.890	53	9.211 à 9.220	53
2.101 à 2.110	53	5.111 à 5.120	51	9.301 à 9.310	52
2.241 à 2.250	53	5.371 à 5.380	53	9.471 à 9.480	53
2.331 à 2.340	52	6.741 à 6.750	53	9.601 à 9.610	52
2.421 à 2.430	53	6.821 à 6.830	51		

Etablissements BARBIER et DAUPHIN

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 78.125.000 F

SIÈGE SOCIAL:

4, PLACE JEANNE-D'ARC, AIX-EN-PROVENCE (BOUCHES-DU-RHÔNE)

R. C.: 11881 B.

Obligations de 5.000 *F* 5 1/2 0/0 1948.

Cinquième amortissement du 31 décembre 1952.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, la Société des établissements Barbier et Dauphin a procédé au rachat en Bourse des titres formant l'annuité à amortir au 31 décembre 1952.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

SOCIETE CHIMIQUE DE GERLAND

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 127.500.000 F

SIÈGE SOCIAL: 49, RUE DE LA RÉPUBLIQUE, LYON

R. C.: Lyon n° 1669 B.

Usant de la faculté qui lui a été réservée lors de l'émission de ses 10.000 obligations 6 0/0 1949 de 5.000 F, la Société chimique de Gerland a racheté en Bourse 151 obligations correspondant au chiffre prévu pour l'amortissement de l'emprunt au 15 janvier 1953.

En conséquence, il n'y a pas lieu d'effectuer de tirage au sort pour ledit amortissement.

Les précédents amortissements ont également été effectués par voie de rachats en Bourse.

L'AIR LIQUIDE

Société anonyme pour l'étude et l'exploitation des procédés Georges Claude

AU CAPITAL DE 2.319.132.000 F

SIÈGE SOCIAL: 75, QUAI D'ORSAY, PARIS (7e)

R. C.: Seine n° 53868.

La société L'Air liquide a procédé, par voie de rachats en Bourse:

1° A l'amortissement de 180 obligations 4 1/2 0/0 1913 de 5.000 F, qui devait être effectué pour le 15 janvier 1953, conformément au tableau d'amortissement imprimé au verso des titres et publié au *Journal officiel* du 9 février 1911.

Les amortissements antérieurs ont été effectués par voie de rachats en Bourse;

2° A l'amortissement de 960 obligations 5 1/4 0/0 1918 de 5.000 F, qui devait être effectué pour le 15 janvier 1953, conformément au tableau d'amortissement imprimé au verso des titres et publié au *Journal officiel* du 28 février 1948.

Les amortissements antérieurs ont été effectués par voie de rachats en Bourse.

LA VOSGIENNE AGRICOLE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 5 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: AVENUE DUTAC, A ÉPINAL

Emission d'obligations 5 0/0 1948.

Numéros des obligations sorties au tirage du 20 novembre 1952 et qui seront remboursées au pair à partir du 15 décembre 1952, coupon n° 6 attaché.

19	20	28	35	46	91	118	425	431	455	469	474	504	507
161	246	255	259	261	270	302	541	566	569	576	589	600	613
315	319	330	337	349	390	403	628	635	642				

soit 38 obligations.

Toutes les obligations sorties au précédent tirage ont été remboursées.

(*Le tableau d'amortissement des obligations a été publié au* Journal officiel *du 25 janvier 1952.*)

Le conseil d'administration.

BANQUE DE MANTES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 10 MILLIONS DE FRANCS

A MANTES-SUR-SEINE

Dix-neuvième tirage d'amortissement des obligations de la Banque de Mantes 5 0/0 1933.

Tirage du 28 novembre 1952.

Il a été procédé au tirage des trente-huit obligations suivantes:

9	26	28	31	55	56	59	294	296	338	342	348	349	350
60	70	72	89	103	109	121	363	366	373	379	383	405	416
139	151	164	211	214	251	277	424	426	471				

Ces obligations seront remboursables à compter du 1er juillet 1953.

Liste des obligations 5 0/0 1933, amorties antérieurement et non encore remboursées.

16	29	30	33	42	61	69	918	919	923	929	930	931	934
124	215	221	288	297	325	328	935	937	947	948			
336	341	370	906	912	913	914							

BANQUE D'ETAT DU MAROC

EMPRUNT MAROCAIN 4 0/0 1914

Soixante-dix-septième tirage d'amortissement.

Le 3 novembre 1952, il a été procédé au siège social de la Banque d'Etat du Maroc, à Tanger, au tirage des 719 obligations dont les numéros suivent qui seront remboursées à partir du 1er décembre 1952:

1.381 à 1.390 — 2.181 à 2.190 — 4.611 à 4.620 — 6.591 à 6.600 — 8.271 à 8.280 — 10.121 à 10.130 — 11.491 à 11.500 — 11.541 à 11.550 — 16.831 à 16.840 — 18.191 à 18.200 — 19.191 à 19.200 — 26.251 à 26.260 — 27.391 à 27.400 — 28.881 à 28.890 — 29.661 à 29.670 — 32.141 à 32.150 — 33.561 à 33.570 — 36.001 à 36.010 — 38.541 à 38.550 — 46.141 à 46.150 — 46.201 à 46.210 — 50.791 à 50.800 — 51.691 à 51.700 — 53.891 à 53.900 — 55.601 à 55.610 — 62.621 à 62.630 — 64.061 à 64.070 — 64.771 à 64.780 — 65.111 à 65.120 — 68.121 à 68.130 — 69.501 à 69.510 — 71.611 à 71.620 — 71.811 à 71.820 — 73.511 à 73.520 — 74.091 à 74.100 — 76.281 à 76.290 — 78.681 à 78.690 — 79.451 à 79.460 — 79.821 à 79.830 — 81.951 à 81.960 — 82.711 à 82.720 — 83.291 à 83.300 — 87.171 à 87.180 — 87.911 à 87.920 — 88.321 à 88.330 — 90.351 à 90.360 — 91.321 à 91.330 — 93.891 à 93.900 — 94.981 à 94.990 — 98.911 à 98.920 — 100.691 à 100.700 — 106.721 à 106.730 — 106.941 à 106.950 — 107.831 à 107.840 — 109.221 à 109.230 — 109.301 à 109.310 — 109.671 à 109.680 — 109.931 à 109.940 — 110.111 à 110.120 — 111.161 à 111.170 — 115.871 à 115.880 — 115.981 à 115.990 — 116.671 à 116.680 — 122.721 à 122.730 — 123.251 à 123.260 — 125.861 à 125.870 — 130.231 à 130.240 — 131.761 à 131.770 — 136.741 à 136.750 — 138.901 à 138.910 — 138.931 à 138.940 — 145.131 à 145.135 — 147.317 à 147.320.

Liste des obligations amorties aux tirages précédents et non remboursées par le siège social de la Banque d'Etat du Maroc, à Tanger, à la date du 31 octobre 1952.

1 à	10 =	10	10.391 à	10.400 =	10	21.928 à	21.930 =	3
111	=	1	11.401 et	11.402 =	2	22.881 à	22.890 =	10
115 et	116 =	2	11.406 à	11.410 =	5	23.080	=	1
521 à	530 =	10	11.881 à	11.890 =	10	23.391 à	23.400 =	10
1.478 et	1.479 =	2	12.361 à	12.370 =	10	24.321 à	24.330 =	10
1.631 à	1.640 =	10	12.591 à	12.593 =	3	24.524	=	1
1.682 à	1.688 =	7	12.495 à	12.500 =	5	24.691 à	24.706 =	16
1.904	=	1	13.498 à	13.500 =	3	24.793	=	1
1.907	=	1	14.221 à	14.230 =	10	25.063 à	25.065 =	3
2.125	=	1	14.349	=	1	25.107 et	25.108 =	2
2.129 et	2.130 =	2	14.366	=	1	25.141 à	25.148 =	8
2.171	=	1	14.481 à	14.490 =	10	25.615	=	1
2.861 et	2.862 =	2	14.766 à	14.770 =	5	25.852 à	25.854 =	3
2.865	=	1	15.452 et	15.453 =	2	26.461 et	26.462 =	2
4.571 à	4.577 =	7	15.456 à	15.460 =	5	26.464	=	1
4.579	=	1	15.511 à	15.513 =	3	26.551 à	26.560 =	10
5.356	=	1	15.517 et	15.518 =	2	26.651 à	26.660 =	10
5.358	=	1	15.681	=	1	26.851 à	26.860 =	10
5.411 à	5.420 =	10	15.684	=	1	26.959	=	1
5.461	=	1	15.686 et	15.687 =	2	27.053	=	1
5.465	=	1	15.690	=	1	27.055 à	27.060 =	6
5.467 à	5.470 =	4	15.721	=	1	27.148	=	1
5.575 à	5.580 =	6	15.781	=	1	27.247	=	1
5.749	=	1	15.783 à	15.786 =	4	27.441 à	27.450 =	10
5.771 à	5.780 =	10	15.831 à	15.837 =	7	27.511 à	27.515 =	5
6.001 à	6.009 =	9	15.840	=	1	27.517 à	27.520 =	4
6.132 à	6.135 =	4	16.757 et	16.758 =	2	28.001 à	28.010 =	10
6.359	=	1	16.761 à	16.763 =	3	28.511	=	1
6.681 et	6.682 =	2	16.765 à	16.770 =	6	28.513	=	1
6.690	=	1	18.210	=	1	29.732 à	29.740 =	9
6.913 à	6.915 =	3	18.311 à	18.321 =	11	29.801 à	29.803 =	3
6.918 à	6.920 =	3	18.994	=	1	29.806 et	29.807 =	2
7.111	=	1	18.996 à	18.998 =	3	29.809 et	29.810 =	2
7.154 et	7.155 =	2	19.041 à	19.044 =	4	30.301 à	30.310 =	10
7.261 à	7.264 =	4	19.049 et	19.050 =	2	30.361 à	30.370 =	10
7.402 à	7.407 =	6	19.321 à	19.324 =	4	30.947 à	30.949 =	3
7.880	=	1	19.326 à	19.329 =	4	30.923 à	30.930 =	8
8.071 à	8.080 =	10	19.459	=	1	31.261 à	31.269 =	9
8.254	=	1	19.463	=	1	31.422	=	1
8.254 et	8.255 =	2	19.469 et	19.470 =	2	32.061 à	32.068 =	8
8.258 à	8.260 =	3	19.531 à	19.540 =	10	32.261 à	32.270 =	10
8.497	=	1	19.791 à	19.795 =	5	33.051 à	33.056 =	6
8.901 à	8.910 =	10	19.798 à	19.800 =	3	33.090	=	1
9.099	=	1	19.806 et	19.807 =	2	33.470	=	1
9.211 à	9.220 =	10	20.251 à	20.260 =	10	34.221	=	1
9.404 à	9.408 =	8	20.362	=	1	34.225 à	34.230 =	6
9.619	=	1	20.364	=	1	34.271 à	34.280 =	10
9.631 à	9.637 =	7	20.373 à	20.380 =	8	34.493 à	34.500 =	8
9.640	=	1	20.491 à	20.500 =	10	34.521	=	1
9.761	=	1	20.941 à	20.950 =	10	34.523 et	34.524 =	2
9.766 à	9.770 =	5	21.031 à	21.039 =	9	34.531 à	34.538 =	8
9.807 et	9.808 =	2	21.261 à	21.270 =	10	34.540	=	1
9.900	=	1	21.762	=	1	34.701 à	34.706 =	6
10.111 à	10.150 =	10	21.874 à	21.873 =	3	34.710	=	1
10.287 à	10.289 =	3	21.922	=	1	34.932	=	1
35.082 à	35.084 =	3	57.681 à	57.686 =	6	74.621 à	74.624 =	4
35.088 et	35.089 =	2	57.689 et	57.690 =	2	74.694	=	1
35.261 à	35.270 =	10	57.744 à	57.754 =	11	74.700	=	1
35.498 à	35.500 =	3	57.754 à	57.760 =	7	75.061 à	75.062 =	2
35.871 à	35.880 =	10	57.848 à	57.850 =	3	75.081 à	75.084 =	4
36.021 à	36.030 =	10	58.133 et	58.134 =	2	75.086 à	75.090 =	5
36.095	=	1	58.392 à	58.396 =	5	76.001	=	1
36.099 et	36.100 =	2	58.721	=	1	76.100	=	1
36.765 et	36.766 =	2	58.726 à	58.738 =	13	76.841 à	76.850 =	10
37.632 à	37.640 =	9	58.740	=	1	76.921 à	76.930 =	10
38.231 à	38.240 =	10	58.811 à	58.816 =	6	77.221 à	77.223 =	3
38.395	=	1	59.061 à	59.070 =	10	77.419	=	1
38.401 à	38.419 =	19	59.180	=	1	77.461 à	77.470 =	10
38.518	=	1	59.881 à	59.888 =	8	77.945 à	77.947 =	3
38.941 à	38.945 =	5	59.890	=	1	77.991 à	78.000 =	10
38.949 et	38.950 =	2	59.981 à	59.990 =	10	78.034	=	1
39.071	=	1	59.998	=	1	78.121	=	1
39.076	=	1	60.000	=	1	78.241 à	78.250 =	10
39.521 à	39.530 =	10	60.231 à	60.240 =	10	78.291	=	1
39.550	=	1	60.631 à	60.640 =	10	78.293	=	1
39.853 à	39.860 =	8	60.881	=	1	78.584	=	1
39.991 à	39.993 =	3	60.991 à	60.996 =	6	79.071 et	79.072 =	2
40.012 à	40.016 =	5	60.999 et	61.000 =	2	79.201 à	79.210 =	10
40.331	=	1	61.101 et	61.102 =	2	79.213 à	79.215 =	3
40.340	=	1	61.104	=	1	79.252 et	79.253 =	2
40.464 à	40.466 =	3	61.318	=	1	79.256 et	79.257 =	2
41.431 à	41.440 =	10	61.431 à	61.437 =	7	79.260	=	1
41.811 à	41.820 =	10	61.439 et	61.440 =	2	79.516 à	79.530 =	5
41.861 à	41.870 =	10	62.171 à	62.174 =	4	79.542	=	1
43.001 à	43.003 =	3	62.180	=	1	79.544 à	79.550 =	7
43.008 à	43.010 =	3	62.701 à	72.703 =	3	79.654 et	79.655 =	2
43.041 à	43.050 =	10	62.705	=	1	79.801	=	1
43.346	=	1	62.707 à	72.710 =	4	79.911	=	1
43.551 à	43.558 =	8	62.893	=	1	80.011	=	1
43.721 à	43.725 =	5	62.911 à	62.914 =	4	80.013 à	80.020 =	8
43.727 à	43.730 =	4	62.917 à	62.920 =	4	80.254 à	80.260 =	7
44.043 à	44.048 =	6	63.315 à	63.320 =	6	80.591	=	1
44.411 et	44.412 =	2	63.353 à	63.360 =	8	80.596	=	1
44.441 à	44.450 =	7	63.541 à	63.550 =	10	80.904 à	80.910 =	10
44.671 à	44.677 =	7	63.738 et	63.739 =	2	80.961 et	80.962 =	2
44.679 et	44.680 =	2	64.071 à	64.080 =	20	80.964	=	1
44.726 à	44.730 =	5	64.192 et	64.193 =	2	80.967	=	1
44.806 à	44.810 =	5	64.511 à	64.520 =	10	80.970	=	1
45.151	=	1	64.631 et	64.632 =	2	80.994	=	1
45.136 à	45.138 =	3	64.634 à	64.640 =	7	81.045 et	81.046 =	2
45.851	=	1	65.311 à	65.320 =	16	81.321 à	81.330 =	10
46.317	=	1	65.411 à	65.420 =	10	81.351 à	81.355 =	5
46.587 et	46.588 =	2	65.547 à	65.550 =	4	81.392	=	1
46.602 à	46.604 =	3	65.702	=	1	81.399 et	81.400 =	2
46.611 à	46.620 =	10	65.712	=	1	81.681 à	81.687 =	7
46.662 à	46.667 =	6	65.774 à	65.780 =	7	81.689 et	81.690 =	2
46.831	=	1	65.911 à	65.920 =	10	81.990	=	1
46.834 à	46.840 =	7	66.071 à	66.074 =	4	82.111 à	82.114 =	4
47.291 à	47.296 =	6	66.080	=	1	82.119 et	82.120 =	2
47.298 à	47.300 =	3	66.164 à	66.170 =	7	82.165 à	82.168 =	4
47.350	=	1	66.213	=	1	82.497	=	1
47.470	=	1	66.216 à	66.220 =	5	82.736	=	1
47.641 à	47.643 =	3	66.841 à	66.850 =	10	82.740	=	1
47.647 à	47.650 =	4	67.351 à	67.360 =	10	82.761 à	82.764 =	4
48.032	=	1	67.813	=	1	82.766 à	82.768 =	3
48.091 à	48.100 =	10	67.856	=	1	82.921	=	1
48.811	=	1	67.819 et	67.850 =	2	82.929	=	1
49.520	=	1	67.961 et	67.962 =	2	82.961 à	82.964 =	4
49.881 à	49.890 =	10	67.992 à	68.000 =	9	84.526 et	84.527 =	2
49.952 à	49.954 =	3	68.380	=	1	84.822 à	84.825 =	4
49.959 et	49.960 =	2	68.985 et	68.986 =	2	85.011	=	1
50.017 à	50.020 =	4	69.511 à	69.516 =	6	85.071	=	1
50.581 à	50.587 =	7	69.518 à	69.520 =	3	85.075 à	85.077 =	3
50.901 à	50.910 =	10	70.191 à	70.200 =	10	85.100	=	1
51.052 à	51.054 =	3	70.361 à	70.370 =	10	85.243	=	1
51.065 à	51.070 =	6	70.641 à	70.650 =	10	85.264	=	1
51.441 à	51.443 =	3	70.923	=	1	85.425 et	85.426 =	2
51.448	=	1	70.973	=	1	85.440	=	1
51.879 et	51.880 =	2	71.021	=	1	85.591 à	85.595 =	5
52.621 à	52.627 =	7	71.026	=	1	85.598 à	85.600 =	3
52.629 et	52.630 =	2	71.079 et	71.080 =	2	86.083 à	86.088 =	6
52.753	=	1	71.101 à	71.109 =	9	86.111	=	1
52.757	=	1	72.118	=	1	86.121 à	86.140 =	10
53.151 à	53.158 =	8	72.120	=	1	86.151 et	86.152 =	2
53.876 à	58.880 =	5	72.131 à	72.134 =	4	86.158	=	1
54.231	=	1	72.136 à	72.140 =	5	86.343 à	86.349 =	7
54.233 et	54.234 =	2	72.430	=	1	86.371 à	86.380 =	10
54.236 à	54.238 =	3	72.575	=	1	86.674 à	86.680 =	7
54.290	=	1	72.577	=	1	86.691 à	86.695 =	5
54.501 à	54.509 =	9	73.102	=	1	87.391 et	87.392 =	2
55.174 à	55.180 =	7	73.553 à	73.555 =	3	87.394 à	87.400 =	7
55.235 à	55.240 =	6	73.591 et	73.592 =	2	87.841 et	87.842 =	2
55.472	=	1	73.594 à	73.600 =	7	87.844 à	87.860 =	17
55.475	=	1	73.721	=	1	88.230	=	1
55.501 à	55.510 =	10	73.723	=	1	88.261 et	88.262 =	2
55.851 à	55.860 =	10	73.726	=	1	88.265 à	88.270 =	6
56.087	=	1	73.784 à	73.785 =	5	88.281 à	88.290 =	10
56.089 et	56.090 =	2	73.789 à	73.800 =	12	88.671 à	88.680 =	10
56.499 et	56.500 =	2	74.273 à	74.280 =	8	88.781 à	88.787 =	7
56.831 à	56.836 =	6	74.362 à	74.365 =	4	88.790	=	1
56.838 à	56.840 =	3	74.370	=	1	88.876	=	1
57.271 à	57.279 =	9	74.411 à	74.420 =	10	88.898 et	88.899 =	2
57.491 à	57.500 =	10	74.521 à	74.530 =	10	88.947 et	88.948 =	2

89.505	=	1	108.521 et 108.522	=	2	130.722 à 130.730	= 9
89.509	=	1	109.241 à 109.250	=	10	130.851 à 130.860	= 10
89.561 à 89.570	=	10	109.371 à 109.374	=	4	131.291 à 131.300	= 10
89.805	=	1	109.731 à 109.740	=	10	131.332	= 1
89.865	=	1	109.794 et 109.795	=	2	131.422	= 1
90.051	=	5	109.825 et 109.826	=	2	131.425 et 131.426	= 2
90.056 à 90.060	=	1	109.917 et 109.918	=	2	131.428 à 131.430	= 3
90.210	=	1	111.106	=	1	131.491 à 131.500	= 10
90.289	=	1	111.131 à 111.134	=	4	131.841	= 1
90.577	=	1	111.136	=	1	132.155	= 1
90.851 à 90.860	=	10	111.138	=	1	132.611 à 132.615	= 5
91.129	=	1	112.023 à 112.027	=	5	132.617 à 132.620	= 4
91.160	=	1	112.030	=	1	132.633 à 132.640	= 8
91.629	=	1	112.281 à 112.290	=	10	132.682 à 132.687	= 6
92.879	=	1	112.453 et 112.454	=	2	132.781 à 132.790	= 10
93.151 à 93.160	=	10	112.658 à 112.660	=	3	132.831	= 1
93.226 à 93.230	=	5	112.931 à 112.937	=	7	132.835 à 132.838	= 4
93.406	=	1	112.939	=	1	133.021 à 133.030	= 10
94.011 à 94.020	=	10	113.295	=	1	133.051 à 133.057	= 7
94.201 à 94.210	=	10	113.313 à 113.318	=	6	133.121	= 1
94.508	=	1	113.320	=	1	133.451 à 133.456	= 3
95.015	=	1	113.713	=	1	133.460	= 1
95.642 à 95.647	=	6	113.715	=	1	133.854	= 1
95.650	=	1	113.717 à 113.720	=	4	133.995 et 133.996	= 2
95.811 à 95.820	=	10	113.791 à 113.800	=	10	134.601 à 134.611	= 11
95.841 à 95.850	=	10	113.921 et 113.922	=	2	134.618 et 134.619	= 2
96.058 à 96.070	=	13	114.113 et 114.114	=	2	134.984	= 1
96.084 à 96.086	=	3	114.171 à 114.180	=	10	135.344	= 1
96.419 et 96.420	=	2	114.651 à 114.660	=	10	135.681 et 135.682	= 2
97.232 à 97.240	=	9	114.951 à 114.960	=	10	135.685 à 135.690	= 6
97.255	=	1	115.076 et 115.077	=	2	135.752 à 135.770	= 19
97.741 à 97.750	=	10	115.294	=	1	135.801 à 135.810	= 10
98.966	=	1	115.744	=	1	136.361 à 136.380	= 20
98.991 et 98.992	=	2	115.806 et 115.807	=	2	136.691 à 136.700	= 10
98.998	=	1	115.861 à 115.864	=	4	136.761 à 136.767	= 7
99.131 à 99.133	=	3	115.866 et 115.867	=	2	137.151 à 137.153	= 3
99.994 et 99.995	=	2	115.869 et 115.870	=	2	137.157 à 137.160	= 4
99.997 à 99.999	=	3	116.091 et 116.092	=	2	137.191	= 1
100.409 et 100.410	=	2	116.095 à 116.100	=	6	137.199 à 137.209	= 11
101.866 et 101.867	=	2	116.531 et 116.532	=	2	137.345 à 137.349	= 5
102.191	=	1	116.537	=	1	137.381 à 137.390	= 10
102.291 et 102.300	=	10	118.221 à 118.230	=	10	138.531 et 138.532	= 2
102.492 à 102.495	=	4	118.411 à 118.420	=	10	138.535 et 138.536	= 2
102.497	=	1	118.581	=	1	138.775	= 1
102.500	=	1	118.583 à 118.585	=	3	138.863 et 138.864	= 2
102.701 à 102.710	=	10	118.587 à 118.590	=	4	138.869 et 138.870	= 2
102.771 à 102.779	=	9	118.631 à 118.633	=	3	139.011 à 139.020	= 10
102.822 et 102.823	=	2	118.838	=	1	139.241 à 139.250	= 10
103.349	=	1	119.254	=	1	139.701 à 139.703	= 3
103.681 à 103.690	=	10	119.381 à 119.396	=	16	139.706 à 139.708	= 3
103.765	=	1	119.691 à 119.693	=	3	140.281 à 140.290	= 10
103.767	=	1	120.256	=	1	140.313 et 140.314	= 2
103.811	=	1	120.259 à 120.264	=	3	140.645	= 1
103.849	=	1	120.361 à 120.368	=	5	140.671 et 140.672	= 2
103.978	=	1	120.270	=	1	140.679 et 140.680	= 2
104.111 à 104.114	=	4	120.761 à 120.770	=	10	141.063	= 1
104.119 et 104.120	=	2	120.951 à 120.955	=	5	141.508 à 141.510	= 3
104.272	=	1	120.958 à 120.960	=	3	141.531 à 141.536	= 6
104.286 à 104.290	=	5	121.391 et 121.392	=	2	141.851 à 141.860	= 10
104.781 à 104.790	=	10	121.394	=	1	142.344	= 1
104.831 et 104.832	=	2	121.531 à 121.540	=	10	142.511 à 142.520	= 10
104.837 à 104.840	=	4	121.601 à 161.610	=	10	142.632 à 142.640	= 9
104.891 à 104.896	=	3	121.765	=	1	142.718 à 142.720	= 3
104.899 et 104.900	=	2	122.772 à 122.776	=	5	142.753 et 142.754	= 2
104.915 à 104.919	=	5	122.807 à 122.810	=	4	143.031 à 143.040	= 10
105.267	=	1	122.899 et 122.900	=	2	143.043 à 143.047	= 5
105.371 et 105.372	=	2	124.321 à 124.323	=	3	143.191 à 143.194	= 4
105.376 à 105.380	=	5	124.326	=	1	143.196 à 143.200	= 5
105.461 à 105.469	=	9	124.330	=	1	143.462 à 143.465	= 4
105.621 à 105.623	=	3	124.361 à 124.370	=	10	143.468 à 143.470	= 3
105.626 et 105.627	=	2	124.411 à 124.420	=	10	143.771 à 143.775	= 5
105.794	=	1	124.661 à 124.668	=	8	143.778 à 143.780	= 3
105.861 à 105.864	=	4	124.738 et 124.739	=	2	143.783	= 1
105.866 à 105.870	=	5	124.800	=	1	143.788 et 143.789	= 2
105.908 et 105.909	=	2	124.981 à 124.990	=	10	143.922 à 143.925	= 4
105.981 et 105.982	=	2	125.481 et 125.482	=	2	144.111 à 144.120	= 10
105.986 à 105.988	=	3	125.571 à 125.575	=	5	144.131 à 144.140	= 10
106.101 à 106.110	=	10	125.611	=	1	144.256 et 144.257	= 2
106.158 à 106.160	=	3	125.681 à 125.690	=	10	144.298 à 144.300	= 3
106.291 et 106.292	=	2	125.881 à 125.890	=	10	144.391 à 144.397	= 7
106.294 à 106.298	=	5	126.677 et 126.678	=	2	144.399 et 144.400	= 2
107.362	=	1	126.974 à 126.978	=	5	144.527 à 144.530	= 4
107.366 à 107.368	=	3	127.385	=	1	144.862 à 144.869	= 8
107.371 à 107.375	=	5	128.731 et 128.732	=	2	145.111 à 145.120	= 10
107.379 et 107.380	=	2	128.916	=	1	145.171	= 1
107.531 à 107.533	=	3	128.920	=	1	145.175	= 1
107.536 à 107.540	=	5	129.036 à 129.036	=	11	145.251 et 145.252	= 2
107.863 à 107.865	=	3	129.181 à 129.183	=	3	145.254 et 145.255	= 2
107.869 et 107.870	=	2	129.190	=	1	145.257 à 145.260	= 4
108.041	=	1	129.267	=	1	145.371 à 145.380	= 10
108.017 à 108.030	=	4	129.311 à 129.313	=	3	145.631 à 145.641	= 11
108.241 à 108.245	=	5	129.315 à 129.330	=	6	145.648 à 145.650	= 3
108.247 à 108.250	=	4	129.961 à 129.970	=	10	146.351 à 146.360	= 10
108.254 à 108.256	=	3	129.981 à 129.990	=	10	146.739	= 1
108.258 à 108.260	=	3	130.203 et 130.204	=	2	147.047 à 147.050	= 4
108.279	=	1	130.213	=	1	147.311 à 147.316	= 6
108.423 à 108.430	=	8	130.381 et 130.382	=	2	147.403 à 147.406	= 4
108.501 à 108.510	=	10	130.441 à 130.445	=	5	147.408 à 147.410	= 3

Total : 3.234 obligations.

INJECTION RAPIDE ET CONSERVATION DES BOIS

(Société I. R. C. B.)

Société forestière anonyme au capital de 26.125.000 F

Siège social : 11, avenue Paul-Adam, à PARIS (17e)

Direction et bureaux : à SAINT-VIT (Doubs)

R. C. : Paris n° 243003 B ; Oran n° 14064.

La société ayant racheté en Bourse 8 obligations, le tirage au sort des obligations 4,25 0/0 1946 à amortir en 1953 ne comprend que 73 titres.

LISTE NUMERIQUE

1° Des 73 obligations à amortir au 1er février 1953, coupon n° 8 au 1er février 1954 attaché, et des obligations restant à rembourser sur les tirages antérieurs ;

2° Des numéros des obligations 5 0/0 1931 restant à rembourser sur les tirages précédents.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	JOUISSANCE	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement	JOUISSANCE
		Obligations 4,25 0/0 1946			
1	1951	Coupon 6 attaché.	1.500	1951	Coupon 6 attaché.
13	1953	Coupon 8 attaché.	1.519	1953	Coupon 8 attaché.
73	1953	—	1.635	1953	—
99	1953	—	1.667	1950	Coupon 5 attaché.
103	1951	Coupon 6 attaché.	1.674	1953	Coupon 8 attaché.
105	1953	Coupon 8 attaché.	1.689	1953	—
108	1953	—	1.702	1951	Coupon 6 attaché.
117	1953	—	1.704	1951	—
170	1953	—	1.733	1951	—
173	1953	—	1.734	1951	—
221	1952	Coupon 7 attaché.	1.747	1950	Coupon 5 attaché.
236	1953	Coupon 8 attaché.	1.750	1950	—
263	1953	—	1.757	1953	Coupon 8 attaché.
286	1953	—	1.769	1951	Coupon 6 attaché.
306	1951	Coupon 6 attaché.	1.780	1951	—
365	1951	—	1.792	1953	Coupon 8 attaché.
371	1951	—	1.800	1953	—
374	1951	—	1.807	1953	—
380	1953	Coupon 8 attaché.	1.812	1952	Coupon 7 attaché.
391	1951	Coupon 6 attaché.	1.818	1952	—
404	1952	Coupon 7 attaché.	1.840	1953	Coupon 8 attaché.
412	1952	—	1.886	1953	—
413	1950	Coupon 5 attaché.	1.890	1953	—
415	1918	Coupon 3 attaché.	1.893	1951	Coupon 6 attaché.
417	1953	Coupon 8 attaché.	1.894	1951	—
475	1953	—	1.906	1951	Coupon 8 attaché.
521	1953	—	1.941	1953	—
537	1953	—	1.944	1953	—
608	1953	—	1.958	1953	—
650	1953	—	1.999	1951	Coupon 6 attaché.
764	1953	—	2.001	1953	Coupon 8 attaché.
821	1953	—	2.043	1953	—
859	1953	—	2.047	1953	—
910	1953	—	2.066	1953	—
921	1953	—	2.077	1951	Coupon 6 attaché.
956	1952	Coupon 7 attaché.	2.079	1952	Coupon 7 attaché.
957	1953	Coupon 8 attaché.	2.103	1953	Coupon 8 attaché.
970	1953	—	2.113	1953	—
988	1953	—	2.151	1953	—
1.029	1953	—	2.153	1953	—
1.050	1953	—	2.183	1953	—
1.057	1952	Coupon 7 attaché.	2.225	1951	Coupon 6 attaché.
1.069	1953	Coupon 8 attaché.	2.261	1952	Coupon 7 attaché.
1.085	1953	—	2.289	1952	—
1.093	1953	—	2.268	1953	Coupon 8 attaché.
1.096	1953	—	2.279	1952	Coupon 7 attaché.
1.103	1953	—	2.281	1951	Coupon 6 attaché.
1.147	1953	—	2.287	1953	Coupon 8 attaché.
1.151	1952	Coupon 7 attaché.	2.300	1953	—
1.175	1952	—	2.308	1952	Coupon 7 attaché.
1.213	1952	—	2.351	1952	—
1.238	1953	Coupon 8 attaché.	2.371	1953	Coupon 8 attaché.
1.246	1953	—	2.387	1953	—
1.273	1953	—	2.388	1953	—
1.281	1953	—	2.401	1953	—
1.395	1952	Coupon 7 attaché.	2.423	1953	—
1.429	1953	Coupon 8 attaché.	2.427	1953	—
1.439	1953	—	2.461	1952	Coupon 7 attaché.
1.460	1951	Coupon 6 attaché.	2.471	1952	—
		Obligations 5 0/0 1931			
39	1940	Coupon 20 attaché.	189	1915	Coupon 30 attaché.
40	1941	Coupon 22 attaché.	227	1914	Coupon 28 attaché.
45	1946	Coupon 31 attaché.	279	1914	—

Saint-Vit, le 10 octobre 1952.

L'UNION NORMANDE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 29.750.000 F

SIÈGE SOCIAL: 21 *a*, QUAI DU HAVRE, ROUEN (SEINE-INFÉRIEURE)

Registre du commerce: Rouen n° 250 B.

Obligations 4 1/2 0/0 1947.

Sixième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, l'Union normande a procédé au rachat en Bourse des 184 obligations dont l'amortissement est prévu pour le 1er janvier 1953.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort au titre de cet amortissement.

Seule l'obligation n° 7.350, amortie au tirage du 1er décembre 1947, restait à rembourser à la date du 1er novembre 1952.

CREDIT FONCIER DE FRANCE

19, RUE DES CAPUCINES, A PARIS (1er)

TIRAGE DU 15 NOVEMBRE 1952

Obligations foncières de 10.000 et de 1.000 F 4 1/2 0/0 1930 regroupées.

1° OBLIGATIONS DE 10.000 F

1.495 obligations ont été appelées au remboursement au pair, savoir:

34.233 à 35.727 inclus.

2° COUPURES DE 1.000 F

2.050 obligations ont été appelées au remboursement au pair, savoir:

235.726 à 237.775 inclus.

Le remboursement de toutes ces obligations sera effectué à partir du 1er janvier 1953.

Société anonyme des Fonderies de Bayard et Saint-Dizier

CAPITAL: 240 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: A BAYARD (HAUTE-MARNE)

Registre du commerce: Saint-Dizier, nos 225 et 226.

Répertoire des producteurs: Haute-Marne n° 96.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse le nombre d'obligations de l'emprunt 4 1/4 0/0 1946 de 5.000 F nominal correspondant au premier amortissement prévu pour le 31 décembre 1952.

En conséquence, aucun amortissement par tirage au sort n'a été effectué sur cet emprunt.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *du 21 janvier 1947.*)

ANNONCES JUDICIAIRES ET LEGALES

CONFISCATIONS DE PATRIMOINES

(Loi n° 47-330 du 21 mars 1947, art. 19.)

Par jugement contradictoire du tribunal militaire permanent de Lyon en date du 22 octobre 1952, la nommée Beuriot (Renée-Lucienne), née le 15 décembre 1900 à Mont-Saint-Aignan (Seine-Inférieure), de Lucien et de Legendre (Joséphine), dite Sara, sans profession, demeurant à Paris (19e), 9 *bis*, rue du Rhin, a été condamnée à la confiscation de tous ses biens présents et à venir, pour atteinte à la sûreté extérieure de l'Etat.

SEQUESTRES

Par ordonnance en date du 21 octobre 1952, le président du tribunal civil de Sarreguemines a ordonné la mainlevée du séquestre établi le 2 novembre 1949 sur les biens, droits et intérêts de Mme Burger (Catherine), née Pitsch, domiciliée à Hanweiler (Sarre).

Par ordonnance en date du 17 novembre 1952, le président du tribunal civil de Sarreguemines a ordonné la mainlevée du séquestre établi le 1er septembre 1945 sur les biens, droits et intérêts de Haag (Guillaume), domicilié à Merlebach.

Par ordonnance du 16 octobre 1952, le président du tribunal civil de Pontoise a donné mainlevée du séquestre sous lequel avaient été placés, par deux ordonnances du 23 mai 1945, les biens situés dans l'arrondissement judiciaire de Pontoise appartenant aux époux Moretti-Hetzel, ayant été domiciliés 10, rue Acolas, à Paris.

Par ordonnance du 21 octobre 1952, le président du tribunal civil de Versailles a prononcé la mainlevée du séquestre établi par son ordonnance du 6 août 1945 sur les biens, sis dans l'arrondissement de Versailles, appartenant au sieur Lupesco, domicilié à Paris, 15, avenue Mozart et ayant résidé à Herblay, 147, avenue Foch.

Par ordonnance en date du 17 novembre 1952, le président du tribunal civil de Saverne a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant directement, indirectement ou par personne interposée à la dame veuve Edouard Franz, née Elisabeth Krause, actuellement domiciliée en Allemagne, sans autres indications, consistant notamment en sa part successorale dans la succession de M. Charles Franz, décédé à Harskirchen (Bas-Rhin) le 22 novembre 1895, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne de son directeur départemental, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 22 octobre 1952, le président du tribunal de première instance de Strasbourg a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à la Rederei Braunkohle Gesellschaft mit beschränkter Haftung et Cie, Köln, de nationalité allemande, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne de son directeur départemental, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 10 novembre 1952, le président du tribunal de première instance de Strasbourg a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Lang (Karl), de nationalité allemande, 6, rue de Rosheim, Strasbourg, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne de son directeur départemental, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

L'ordonnance du président du tribunal de première instance de Strasbourg du 22 octobre 1952 a ordonné la mainlevée du séquestre des biens appartenant à la société en commandite simple Breunstoffhandelsgesellschaft Union Roth et Cie, à Strasbourg, 26, avenue des Vosges, séquestre qui avait été prononcé par l'ordonnance du président du tribunal de Strasbourg en date du 4 mai 1945.

Par ordonnance en date du 15 novembre 1952, le président du tribunal de première instance de Colmar (Haut-Rhin) a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à la dame Franke, née Marie-Caroline Schoeny, ressortissante allemande, ayant laissé des biens à Herrlisheim (Haut-Rhin), et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département du Haut-Rhin, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 17 novembre 1952, le président du tribunal de première instance de Colmar (Haut-Rhin) a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant au sieur Fornoff (Georges-Philippe), ressortissant allemand, ayant laissé des biens à Colmar (Haut-Rhin), et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département du Haut-Rhin, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 12 novembre 1952, le président du tribunal de première instance de Colmar (Haut-Rhin) a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à la dame Schulz, née Victoria Filser, ressortissante allemande, ayant laissé des biens à Breitenbach (Haut-Rhin), et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département du Haut-Rhin, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance du 7 novembre 1952, le président du tribunal de première instance de Thionville a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant aux nommés:

Schoof (Wilhelm), ayant demeuré à Sieck-les-Bains;

Henn (Emile), et son épouse, Ewig (Hedwige), ayant demeuré à Hayange;

Schroeder (Marie), épouse Wust, et Schroeder (Jean-Pierre), cohéritiers dans la succession de veuve Schroeder (Jean), née Tritz, ayant demeuré à Rodemack;

Koenig et son épouse, ayant demeuré à Nilvange;

Holzer (Frédéric), ayant demeuré à Nilvange;

Sontag (Guillaume-Jean) et Sontag (Sébastien), ayant demeuré à Koenigsmacker;

Dahm, née Kirsten (Elisabeth), ayant demeuré à Knutange,

tous de nationalité allemande, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance du 12 novembre 1952, le président du tribunal de première instance de Thionville a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à la nommée Schiltz (Marguerite), veuve Poss (Nicolas), de nationalité allemande, ayant demeuré à Rédange, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 20 novembre 1952, le président du tribunal civil de Colmar (Haut-Rhin) a prononcé la levée du séquestre placé par ordonnance du 19 avril 1945 sur les biens, droits et intérêts du sieur Bottenhauser (Auguste), de nationalité française.

L'ordonnance du président du tribunal de première instance de Strasbourg du 6 novembre 1952 a ordonné la mainlevée du séquestre des biens appartenant à Mme Schweitzer (Marie), née Knop, ayant demeuré à Strasbourg, 22, boulevard de la Marne, séquestre qui avait été prononcé par ordonnance du président du tribunal de Strasbourg en date du 4 avril 1945.

L'ordonnance du président du tribunal de première instance de Strasbourg du 18 novembre 1952 a ordonné la mainlevée du séquestre des biens appartenant à Schwenck (Charles), ayant demeuré 19 *a*, rue des Vosges, à Schiltigheim, séquestre prononcé par l'ordonnance du président du tribunal de Strasbourg en date du 18 décembre 1946.

Par ordonnances en date du 24 novembre 1952, le président du tribunal civil de Sarreguemines a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant aux ressortissants allemands ci-après, partis en Allemagne:

Epoux Ettringer (Henri), ayant été domiciliés à Petite-Rosselle, 31, rue du Puits-Gargan;

Epoux Glaubitz, ayant été domiciliés à Forbach, 80, rue Sainte-Croix;

Mme veuve Jung, née Demmer, ayant été domiciliée à Petite-Rosselle, 56, rue des Fleurs;

Epoux Schaum (Louis), ayant été domiciliés à Petite-Rosselle, 42, rue Saint-Charles-Bas;

Epoux Berghausen, ayant été domiciliés à Forbach, 46, rue des Casernes;

Epoux Moser (Jean), ayant été domiciliés à Freyming, 8, rue de la Paix;

Epoux Salm (Louis), ayant été domiciliés à Forbach, rue Jean-Jaurès;

Epoux Hess (Jacques), ayant été domiciliés à Forbach, 20, rue Jean-Jaurès;

Epoux Debitt, ayant été domiciliés à Forbach, 11, rue de la Chapelle,

et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 31 octobre 1952, le président du tribunal civil de Versailles a prononcé la mainlevée du séquestre établi par son ordonnance du 15 janvier 1948 sur les biens, sis dans l'arrondissement judiciaire de Versailles, appartenant à la société anonyme Imprimerie Centre-Lyon.

Rectificatif au *Journal officiel* du 25 octobre 1952: page 10133, 2e colonne, 1re insertion, au lieu de: « Dr Gresteck », lire: « Dr Gresieck ».

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Raymond Leikovitz, dit **Lécot**, né à Paris le 7 mai 1898, demeurant à Alger, 145 *bis*, boulevard du Télemly, agissant tant en son nom qu'au nom de ses enfants mineurs: Georges, né le 14 avril 1939 à Paris, et Françoise, née le 15 mars 1942 à Paris, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Lécot.

M. Farigoule (Louis-Henri-Jean), né le 26 août 1885 à Saint-Julien-Chapteuil (Haute-Loire), demeurant 6, rue de Solférino, Paris (7e), dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Jules Romains.

Mme D'Adlere (Suzanne-Elisabeth), née le 16 mai 1898 à Vienne (Autriche), demeurant à Paris (16e), 1, rue Debrousse, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Dominique-Aucleres.

M. Pissevin (Marcel-Félix), né le 7 juin 1922 à Paris (10e), demeurant 3, rue de Solférino, à Aubervilliers, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Savin, ou, subsidiairement, Revin ou Pavy.

M. Messaoud-Nacer Mohammed Lakhdar, né au douar Djebaila, commune mixte des Bibans, le 23 octobre 1925, infirmier diplômé, demeurant à El Biar (Alger), impasse d'Helvétie, dépose une requête auprès du garde des sceaux, tant en son nom qu'en celui de son fils mineur Wacyl, né le 29 mars 1952 à Alger, afin de substituer à son nom patronymique celui de Nacer.

M. Valencia (Théodore), né le 12 décembre 1892 à Chéragas (Alger), demeurant à Alger, 4, rue des Petits-Champs, agissant tant en son nom personnel qu'au nom de son fils Claude, né le 24 janvier 1936 à Alger, présente une requête au garde des sceaux afin de substituer à son nom patronymique actuel celui de Maubert.

Additif au *Journal officiel* du 15 février 1952: page 1950, 1re colonne, M. Sahakian (Corneille) associe à sa demande son fils Serge, né le 7 février 1944 à Paris (13e).

AVIS DIVERS

CREDIT FONCIER DE FRANCE

Emprunt communal 6 0/0 à lots 1952.

Les obligations communales 6 0/0 à lots 1952 seront délivrées à partir du 22 décembre 1952, à la caisse où la souscription a été faite.

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

31 octobre 1952. Déclaration à la préfecture de la Côte-d'Or. Les Jeunes de Saint-Seine change son titre qui devient: **Maison rurale de la famille et des jeunes de Saint-Seine.** Transfert du siège social du presbytère de Saint-Seine-sur-Vingeanne à la maison du foyer des jeunes de Saint-Seine-sur-Vingeanne.

7 novembre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Dié. L'Association des chefs de famille catholique de Provenchères change de titre et devient: **Association familiale cantonale de Provenchères-sur-Fave.** But: modification aux statuts. Siège social: mairie de Provenchères.

12 novembre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Bar-sur-Aube. **Le Cercle des Trois-Tours.** But: progrès et propagation du jeu des échecs. Siège social: café de France, Bar-sur-Aube.

13 novembre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Batna. **Club scolaire batnéen.** But: organiser et favoriser la pratique des sports par les élèves fréquentant l'établissement. Siège social: à l'école du camp, à Batna.

14 novembre 1952. Déclaration à la préfecture de Saint-Amand. **Association des concerts de l'école de musique de Saint-Amand.** But: organisation de concerts pour la diffusion de la musique. Siège social: 3, rue Croix-de-Fer, à Saint-Amand.

15 novembre 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Vélo-Club du Sud-Est.** Transfert du siège social du café-tabac, place de la Gare, à Alfortville, au café-tabac, place de la Mairie, à Alfortville, et modification des statuts.

15 novembre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Langon. **Judo-Club de Langon.** But: pratique du judo et du jiu-jitsu. Siège social: café Commercial, Langon.

17 novembre 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Le Club des amis de la jeune comédie.** But: soutenir la jeune comédie dans son effort. Siège social: 16, rue de Savoie, Paris.

17 novembre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Batna. **Union scolaire de Mac-Mahon.** But: développer l'esprit d'entr'aide, entretenir le matériel scolaire, et organiser des fêtes sportives. Siège social: à l'école de garçons, à Mac-Mahon.

18 novembre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Dinan. **Comité d'entente d'anciens combattants, guerre 1914-1918, de Hénansal.** But: créer parmi les anciens combattants une atmosphère de sympathie et resserrer les liens de camaraderie. Siège social: mairie de Hénansal.

18 novembre 1952. Déclaration à la préfecture de police. Le **Centre laïque des auberges de la jeunesse** a transféré son siège social du 292, rue Saint-Jacques, Paris, au 9, rue La Bruyère, Paris.

18 novembre 1952. Déclaration à la préfecture d'Oran. **Groupement de formation sociale et omni-sport de la jeunesse masculine de Gambetta.** But: formation sociale, physique, artistique et morale de la jeunesse masculine. Siège social: 5, rue de Djibouti, à Oran.

18 novembre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Limoux. **Moto-Club Quillanais.** But: répandre le goût des sports mécaniques par la motocyclette, le side-car et le cyclo-car, étudier les questions de nature à en favoriser le développement sur le plan régional et mettre à la disposition de ses membres toutes les facilités qui leur permettront d'en exercer la pratique. Siège social: café Signoles, à Quillan.

18 novembre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Valenciennes. **Les Trompettes Fresnois.** But: pratique des instruments de clique et participer dans les différents concours et concours carnavalesques. Siège social: café-tabac Dauchez, rue Carnot, Fresnes-sur-Escaut.

19 novembre 1952. Déclaration à la préfecture d'Alger. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Michel.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien moral à l'école, aux familles et aux maîtres; instruction et éducation des enfants des classes ouvrière et moyenne et aussi des orphelins. Siège social: école Saint-Michel, chemin Beaurepaire, à El Biar.

19 novembre 1952. Déclaration à la préfecture d'Alger. **Association des parents d'élèves de l'école libre Saint-Joseph de Cuyotville.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: école Saint-Joseph, Cuyotville.

20 novembre 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Amicale des élèves et anciens élèves de l'E. P. S. O. It. de Paris.** But: coordonner les efforts de tous les élèves et les aider dans leur vie militaire et civile. Siège social: 29, rue de Mogador, Paris.

20 novembre 1952. Déclaration à la préfecture d'Indre-et-Loire. **Association d'éducation populaire Sainte-Agnès,** Tours. But: fonctionnement matériel de l'école Sainte-Agnès. Siège social: à l'école, 22, rue Delpérier, Tours.

20 novembre 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Association nationale scientifique des techniciens podologistes orthopodistes diplômés (A. N. S. T. P. O. D.).** But: tout ce qui concerne la prothèse orthopodique, l'évolution de cette science. Siège social: 5, place Emile-Landrin, Paris.

21 novembre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Boulogne-sur-Mer. **Amicale des déportés, internés, Français libres et anciens de la Résistance.** But: entr'aide et solidarité. Siège social: 17, chemin des Régniers, Boulogne.

23 novembre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Briey. **Acier Ciné Club.** But: expansion de la culture cinématographique. Siège social: bureaux Aciéries de Longwy, Mont-Saint-Martin.

24 novembre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Dinan. **Association d'éducation populaire de l'école libre de Lehon.** But: organiser par tous moyens appropriés le fonctionnement de l'école. Siège social: école libre de Lehon.

24 novembre 1952. Déclaration à la préfecture des Deux-Sèvres. La Fédération régionale de la boule en bois change de titre et devient **Fédération française de la boule en bois.** But: pratique du sport de la boule en bois. Siège social: café du Commerce, Niort.

26 novembre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Grasse. **Avenir cycliste d'Antibes—Juan-les-Pins.** But: pratique et encouragement du sport cycliste. Siège social: café de la Porte de France, boulevard Chancel, Antibes.

27 novembre 1952. Déclaration à la préfecture de l'Ain. **Sou des écoles laïques de Saint-Etienne-sur-Chalaronne.** But: assurer la défense et le rayonnement de l'école laïque; améliorer la vie matérielle, la santé et le bien-être des élèves. Siège social: école de garçons de Saint-Etienne-sur-Chalaronne.

27 novembre 1952. Déclaration à la préfecture de la Charente. **Comice agricole et viticole du canton de Cognac.** But: encourager et améliorer l'agriculture en général et spécialement la viticulture. Siège social: hôtel de ville de Cognac.

27 novembre 1952. Déclaration à la préfecture de la Charente-Maritime. **Conseil des parents d'élèves des écoles publiques de la Pallice.** But: défense des intérêts moraux et matériels de l'école laïque; développement des œuvres pour l'éducation populaire. Siège social: école de garçons, la Pallice.

27 novembre 1952. Déclaration à la préfecture de la Nièvre. **Les Légendaires saint-saulgeois.** But: diriger la jeunesse vers les loisirs culturels et artistiques et les récréations diverses. Siège social: école publique de garçons, Saint-Saulge.

27 novembre 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Regina Pacis** transfère son siège social du 82, avenue Gambetta, à Bagnolet, au 76, rue des Saints-Pères, Paris, et modifie ses statuts.

27 novembre 1952. Déclaration à la préfecture d'Alger. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Pierre.** But: grouper les chefs de famille des enfants inscrits à l'école pour toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: 1, rue Jules-Chaubet, Alger.

27 novembre 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Aix-en-Provence. **Cercle musical des Pennes-Mirabeau.** But: réorganisation de la musique. Siège social: local particulier, les Pennes-Mirabeau.

27 novembre 1952. Déclaration à la préfecture d'Alger. **Comité de défense des intérêts des habitants de la cité de la Consolation et de la cité de la Salpêtrière.** But: défendre les intérêts des habitants de la cité de la Consolation et de la cité de la Salpêtrière. Siège social: 31 D, cité de la Consolation, Alger.

28 novembre 1952. Déclaration à la préfecture de la Charente. **Association familiale pour la formation ménagère rurale et professionnelle agricole rurale des jeunes de la région de Mansle.** But: défendre les droits et intérêts moraux et matériels des familles; participer à la gestion morale et matérielle de l'établissement ménager et de toutes autres organisations pour la formation professionnelle agricole. Siège social: rue Martin, Mansle.

29 novembre 1952. Déclaration à la préfecture de police. Le **Groupement amical des anciens élèves de l'atelier-école Gambetta** transfère son siège social du 245, avenue Gambetta, Paris, au 2, place de la Bourse, Paris.

1er décembre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. Le Comité départemental de l'union des sports travailleurs du Pas-de-Calais change son titre, qui devient **Union sportive travailliste (comité du Pas-de-Calais),** et transfère son siège social du 48, rue Jean Jaurès, à Billy-Montigny, à la mairie de Loison-sous-Lens.

2 décembre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Cholet. **Bol d'Air choletais.** But: favoriser la vie au grand air et la pratique des sports nautiques. Siège social: mairie de Cholet.

3 décembre 1952. Déclaration à la préfecture de la Somme. **Association Saint-Jean.** But: gérer des œuvres médico-sociales. Siège social: 109, rue du Faubourg-de-Hem, à Amiens.

3 décembre 1952. Déclaration à la préfecture de l'Ain. La Société d'encouragement et d'instruction change son titre, qui devient **Association d'éducation populaire de l'école paroissiale de Replonges,** et modifie ses statuts. Siège social: école libre de filles de Replonges.

3 décembre 1952. Déclaration à la préfecture de Meurthe-et-Moselle. **Claire Jeunesse.** But: promouvoir et favoriser les œuvres d'éducation populaire. Siège social: 14, rue de Metz, Nancy.

3 décembre 1952. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Comité de défense des sociétés chorales et vocales de Bordeaux et du Sud-Ouest.** But: défendre, sur le plan matériel et moral, les intérêts des sociétés membres du groupement et faire rayonner l'art vocal et choral. Siège social: 153, cours de la Somme, Bordeaux.

3 décembre 1952. Déclaration à la préfecture de la Charente. **Cercle des élèves de l'école d'agriculture Oisellerie,** à la Couronne. But: fournir aux élèves les moyens de se délasser; les aider dans toutes les pratiques courantes de leur vie scolaire ou extrascolaire. Siège social: école de l'Oisellerie, à la Couronne.

3 décembre 1952. Déclaration à la préfecture d'Ille-et-Vilaine. **Ecole régionale d'architecture de Rennes-Sports.** But: favoriser et organiser la pratique des sports pour les élèves fréquentant l'école; elle représente l'école dans les épreuves scolaires et universitaires. Siège social: 30, rue Hoche, Rennes.

4 décembre 1952. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Amicale des anciens sapeurs-pompiers de Vaulx-en-Velin.** But entretenir et créer entre tous les membres des liens d'amitié, venir en aide à une œuvre quelconque. Siège social: mairie de Vaulx-en-Velin.

5 décembre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Fédération de la jeunesse étudiante chrétienne du Finistère.** But: favoriser toutes les initiatives susceptibles de servir les intérêts moraux et culturels de la jeunesse étudiante du Finistère. Siège social: institution Bon-Secours, 9, rue Coat-ar-Guéven, Brest.

5 décembre 1952. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. L'Amicale de Nice des anciens déportés du travail change son titre et devient **Association départementale des déportés du travail des Alpes-Maritimes.** But: entr'aide et défense des intérêts moraux et matériels des déportés du travail des Alpes-Maritimes. Siège social: 12, avenue Jean-de-La-Fontaine, Nice.

5 décembre 1952. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association d'enseignement agricole et ménager rural de Vertou.** But: pratiquer l'enseignement agricole et ménager. Siège social: route de Saint-Fiacre, Vertou.

6 décembre 1952. Déclaration à la préfecture d'Orléans. **Judo-Club cercottois.** But: formation et éducation de jeunes adeptes. Siège social: hôtel de la Forêt, Cercottes.

ASSOCIATIONS ETRANGERES

(Décret du 16 août 1901, décret-loi du 12 avril 1939.)

12 septembre 1952. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la sous-préfecture de Béthune le 12 novembre 1952.) **Union des éclaireurs polonais en France** (section d'Harnes). But: éducation de la jeunesse. Siège social: rue de la Source, Harnes.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire